



---

# Amendement au Document d'Enregistrement Universel (URD) 2021

---

## *Rapport financier semestriel au 30 juin 2022 inclus*



Le présent amendement au Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 5 août 2022 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Le présent amendement actualise et doit être lu conjointement avec le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'AMF le 6 avril 2022 sous le numéro d'enregistrement D.22-0247.

Une table de concordance est fournie dans le présent amendement afin de permettre de retrouver facilement les informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) 2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma du Document d'Enregistrement Universel et celles mises à jour ou modifiées.

Le Document d'Enregistrement Universel 2021 ainsi que le présent amendement sont disponibles sur le site Internet d'Atos ([www.atos.net](http://www.atos.net)) dans la section Investisseurs / Information Réglementée, ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

# Sommaire

<b>1.</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITE</b>	<b>4</b>
1.1.	Projet de séparation envisagé	4
1.2.	Comité exécutif d'Atos	7
1.3.	Atos au premier semestre 2022	8
1.4.	Revue opérationnelle	12
1.4.1.	Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants	12
1.4.2.	Performance par ligne de métier	14
1.4.3.	Performance par Entité Opérationnelle Régionale	15
1.4.4.	Portefeuille	16
1.4.5.	Ressources Humaines	17
1.5.	Objectifs 2022	18
1.6.	Facteurs de risques	19
1.7.	Litiges et réclamations	20
1.7.1.	Litiges en matière fiscale	20
1.7.2.	Litiges en matière commerciale	21
1.7.3.	Litiges en matière sociale	21
1.7.4.	Garanties de passif	21
1.7.5.	Autres	22
1.8.	Parties liées	22
<b>2.</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>23</b>
2.1.	Revue financière	23
2.1.1.	Compte de résultat	23
2.1.2.	Flux de trésorerie et trésorerie nette	26
2.1.3.	Ratios bancaires	28
2.2.	États financiers consolidés résumés semestriels	29
2.2.1.	Compte de résultat consolidé résumé semestriel	29
2.2.2.	État du résultat global consolidé résumé semestriel	30
2.2.3.	États consolidés résumés semestriels de la situation financière	31
2.2.4.	Tableau de flux de trésorerie consolidé résumé semestriel	32
2.2.5.	Variation semestrielle des capitaux propres consolidé	33
2.2.6.	Annexe aux états financiers consolidés résumés semestriels	34
2.3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022	57
<b>3.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>59</b>
3.1.	Responsable de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel	59
3.2.	Attestation du responsable de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel	59
3.3.	Responsables du contrôle des comptes	59
<b>4.</b>	<b>GOVERNANCE ET INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>60</b>
4.1.	Composition du Conseil d'Administration	60
4.2.	Nomination d'un nouveau Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué	66
4.3.	Assemblée Générale Annuelle du 18 mai 2022	68
4.4.	Rémunération et actionnariat des dirigeants	69
4.4.1.	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	69
4.4.2.	Plans 2022 d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites	73
4.4.3.	Révision des conditions de performance du plan d'actions de performance du 27 juillet 2021	76
4.4.4.	Non atteinte de la condition de performance du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions du 24 juillet 2019	76
4.4.5.	Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social au cours de l'exercice 2022 – Tableau AMF n°6	76
4.4.6.	Actions de performance devenues disponibles depuis le 1er janvier 2022 pour les dirigeants mandataires sociaux - Tableau AMF n°7	77
4.4.7.	Tableau AMF N°11	77
4.5.	Evolution du capital	79
4.5.1.	Informations de base	79
4.5.2.	Dividendes	80
4.5.3.	Capital	80

<b>5.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>86</b>
5.1.	Contacts.....	86
5.2.	Calendrier financier .....	86
5.3.	Table de concordance de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021 .....	86
5.4.	Table de concordance du rapport financier semestriel .....	90
5.5.	Table des matières détaillée .....	91

# 1. Rapport d'activité

## 1.1. Projet de séparation envisagé

Le 14 juin 2022, Atos a annoncé durant sa journée dédiée aux investisseurs qu'elle étudie une possible séparation en deux sociétés cotées :

### 1. SpinCo : un acteur de premier plan positionné sur les marchés en forte croissance de la transformation numérique, du big data et de la cybersécurité.

SpinCo serait positionnée sur des marchés à forte croissance, tirés par la migration vers le cloud public, le besoin croissant de cybersécurité, la généralisation du big data et de l'analytique, ainsi que le développement d'applications intelligentes. SpinCo serait dirigée par une équipe expérimentée et ayant fait ses preuves, sous la direction de Philippe Oliva et d'Anil Agrawal comme directeur financier. En 2021, le périmètre de SpinCo a généré un chiffre d'affaires de 4,9 milliards d'euros, une marge opérationnelle de 7,8% et un flux de trésorerie disponible avant intérêts et impôts d'environ 150 millions d'euros. SpinCo combinerait deux des lignes de métier existantes d'Atos :

- **Digital** : avec environ 50 000 experts<sup>1</sup> et des partenariats solides avec des hyperscalers et des éditeurs de logiciels leaders sur le marché, Digital accompagne ses clients dans leur processus de digitalisation pour les aider à transformer leurs activités. Dans un marché en forte croissance soutenu par la migration vers le cloud et par une demande croissante de transformation numérique, Digital est bien positionnée pour croître. Dirigée par Rakesh Khanna, Digital a généré, en 2021, un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros et une marge d'exploitation à un chiffre, en haut de la fourchette. Le plan d'accélération 2022-2026 de Digital, représentant un coût total d'environ 370 millions d'euros sur la période, permettrait à Digital d'améliorer ses performances commerciales afin de libérer tout son potentiel de croissance, et de transformer son modèle de prestations afin d'accroître sa rentabilité.
- **Big Data et Sécurité (BDS)** : avec environ 9 000 experts<sup>1</sup> de pointe, BDS est le partenaire de choix pour l'intelligence sécurisée des données à travers deux activités : Digital Security et Advanced Computing. Reconnu par Gartner comme le n°1 mondial des services de sécurité gérés et par Hyperion comme le n°3 mondial du calcul intensif, BDS bénéficie d'une position forte sur ses marchés, pour capitaliser sur une demande croissante pour les produits et services de cybersécurité et de calcul avancé. Dirigé par Jean-Philippe Poirault, BDS a généré, en 2021, un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros et une marge opérationnelle à un chiffre, en milieu de fourchette (pénalisée par la division Advanced Computing tandis que la division Digital Security a généré une marge à un chiffre en haut de fourchette). Les investissements dans l'activité BDS sur la période 2022-2026, pour environ 40 millions d'euros, auraient pour objectif d'accélérer sa croissance, notamment en repositionnant son portefeuille d'activité dans le calcul avancé, et de faire progresser sa marge opérationnelle, sous l'effet d'une accélération de la croissance et d'une amélioration de sa base de coûts.

SpinCo bénéficierait de solides opportunités de synergies commerciales et managériales entre ses deux lignes de métier, en particulier par la fertilisation des clients de Digital par BDS et par une stratégie de commercialisation conjointe. Au total, le plan d'accélération de SpinCo représenterait un investissement de 0,4 milliard d'euros au cours des cinq prochaines années. Cela devrait permettre à SpinCo de réaliser une croissance organique d'environ 7% en moyenne sur la période 2022-2026 (sur la base d'un chiffre d'affaires attendu à 5,3 milliards d'euros en 2022), d'améliorer progressivement sa marge opérationnelle pour atteindre 12% en 2026 et générer 700 millions d'euros de flux de trésorerie disponible avant intérêts et impôts, soit un ratio de conversion de son EBO (Excédent Brut Opérationnel) de 75% à 80%<sup>2</sup>. Le levier financier cible de SpinCo fin 2024 serait inférieur à 3.0x l'EBO.

<sup>1</sup> Chiffre indicatif et provisoire. Environ 6000 employés d'Atos sont encore non répartis à ce stade. Si la décision est prise de réaliser le projet envisagé, la répartition de l'ensemble des salariés d'Atos sera réalisée d'ici la fin du projet.

<sup>2</sup> Exprimé en pourcentage de l'EBO pré-IFRS 16

## 2. TFCo (Atos) : leader dans les services de gestion d'infrastructure, des espaces de travail numériques (Digital Workplace) et des services professionnels.

TFCo (Atos) serait composée de la ligne d'activité Tech Foundations d'Atos, spécialisée dans la conception, la réalisation et la gestion de systèmes d'information complexes et critiques à travers le monde. Dirigée par Nourdine Bihmane et Darren Pilcher comme Directeur Financier, Tech Foundations est positionnée sur le marché des infrastructures et du cloud privé, qui connaît actuellement une transition des infrastructures traditionnelles vers les infrastructures de nouvelle génération. Forte d'environ 48 000 employés<sup>3</sup> à travers le monde et au service de plus de 1 200 clients répartis dans différentes zones géographiques et secteurs d'activité, Tech Foundations a généré, en 2021 (hors UCC), un chiffre d'affaires de 5,4 milliards d'euros, une marge opérationnelle de -1,1% et un flux de trésorerie disponible avant intérêts et impôts négatif de -507 millions d'euros (incluant un coût exceptionnel de 180 millions d'euros lié au financement d'un plan de restructuration en Allemagne, ainsi qu'une normalisation du besoin en fonds de roulement pour environ 200 millions d'euros).

Afin de s'adapter aux évolutions du marché décrites ci-dessus, TFCo mettrait en œuvre un plan de redressement ambitieux permettant à terme de repositionner l'entreprise sur une trajectoire de croissance, de rentabilité et de génération de trésorerie. Ce plan, d'un coût total de 1,1 milliard d'euros sur la période 2022-2026, s'articulerait autour de 3 piliers :

- **Recentrage** : rationalisation du portefeuille d'activités pour ouvrir la voie à la transformation, en sortant des activités non stratégiques et en redressant ou en sortant des comptes clients déficitaires ;
- **Redressement** : ajustement de la structure de coûts en traitant les problèmes structurels liés à la localisation des ressources et à la pyramide des âges, en réduisant les dépenses de sous-traitance et en consolidant les data centers et les bureaux pour générer des économies de coûts ;
- **Rebond** : stabilisation de chiffre d'affaires puis repositionnement sur une trajectoire de croissance, grâce au développement d'offres de nouvelle génération et à des investissements dans les forces commerciales.

Le chiffre d'affaires de TFCo devrait atteindre environ 5,0 milliards d'euros en 2022 (hors UCC). A mesure que le plan de redressement envisagé est déployé, le chiffre d'affaires devrait toucher un point bas à environ 4,1 milliards d'euros en 2024, avant de se stabiliser en 2025 et de retrouver une trajectoire de croissance à partir de 2026. La marge opérationnelle devrait redevenir positive en 2025 et dépasser 5% en 2026. Le flux de trésorerie disponible avant intérêts et impôts devrait s'établir à 150 millions d'euros en 2026 et croître d'environ 50 millions d'euros chaque année par la suite, ce qui permettrait à TFCo d'avoir une trajectoire solide en tant qu'entreprise indépendante ou de participer à la consolidation de l'industrie.

### **Le projet envisagé permettrait de maximiser la valeur pour toutes les parties prenantes d'Atos en :**

- Créant deux entreprises, pleinement focalisées sur leurs stratégies et leurs marchés respectifs, avec une équipe de management dédiée, et l'agilité nécessaire pour servir au mieux leurs clients et déployer leurs plans de transformation respectifs ;
- Permettant de doter chaque entreprise d'une structure financière adéquate, adaptée à son profil de croissance et de génération de trésorerie ;
- Libérant la valeur de SpinCo avec la création d'une société cotée, positionnée sur des marchés à forte croissance et à potentiels de marge élevés ;
- Soutenant la transformation de TFCo et permettant de financer entièrement son plan de redressement afin de rétablir ses performances financières, tout en conservant l'optionnalité de participer à la consolidation du marché ;
- Créant de nombreuses opportunités de développement professionnel pour les employés.

<sup>3</sup> Chiffre indicatif et provisoire. Environ 6000 employés d'Atos sont encore non répartis à ce stade. Si la décision est prise de réaliser le projet envisagé, la répartition de l'ensemble des salariés d'Atos sera réalisée d'ici la fin du projet.

## Financement du plan de transformation d'Atos

Si Atos décide de mettre en œuvre ce projet, le Groupe a estimé durant sa journée dédiée aux investisseurs, à environ 1,6 milliard d'euros le montant total de ses besoins de financement pour la période 2022-2023, jusqu'à ce que la séparation envisagée devienne effective. Ce montant suppose la réalisation de produits attendus d'un programme de cessions envisagé, portant sur des activités non stratégiques (principalement au sein du périmètre de SpinCo), pour 0,7 milliard d'euros. Le 14 juin 2022, Atos a finalisé la cession de la totalité de sa participation dans Worldline d'environ 7 millions d'actions représentant environ 2,5% du capital de Worldline. La cession a été réalisée dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels. Le produit net associé à cette transaction s'est élevé à environ 220 millions d'euros.

Le 13 juillet 2022, S&P Global a abaissé la notation de crédit d'Atos à BB. Cette nouvelle notation, qui tient compte du plan de transformation envisagé, présenté le 14 juin 2022, continue de fournir un cadre favorable pour la mise en place d'une structure de capital appropriée et durable. Elle permet également à Atos de continuer à avoir accès à un large éventail d'instruments de dette et de conserver ainsi la flexibilité nécessaire pour optimiser sa structure financière.

Comme indiqué dans le communiqué de S&P Global, la liquidité d'Atos est forte et sa politique financière est appropriée. En particulier, S&P Global précise que le niveau de liquidité prévu du Groupe devrait lui donner les moyens de mener à bien son plan de transformation.

Le 29 juillet, Atos a finalisé avec succès un accord pour un nouveau financement bancaire, qui lui fournit les moyens financiers nécessaires durant la période de transition précédant la séparation envisagée du Groupe en deux sociétés cotées, et renforce significativement sa liquidité.

Ce nouveau financement bancaire est composé des éléments suivants :

- la conversion de 1,5 milliard d'euros (sur un total de 2,4 milliards d'euros de facilité de crédit renouvelable) en un prêt à terme non garanti avec une maturité de 18 mois et deux extensions de 6 mois à la discrétion de la société ;
- une facilité de crédit renouvelable de 900 millions d'euros avec une maturité en 2025 ;
- en sus, un nouveau prêt relais non garanti de 300 millions d'euros qui sera remboursé avec les produits attendus d'un programme de cession d'actifs non stratégiques. Sa maturité est de 12 mois avec une extension de 6 mois à la discrétion de la société.

Dans le cadre de ce processus, le covenant du ratio de levier financier (endettement net/EBO) a été porté à 3,75x et sera mesuré annuellement, à fin décembre.

La syndication de ce nouveau financement bancaire a été finalisée dans une durée courte, auprès des partenaires bancaires existants d'Atos, composés de banques internationales. Le prêt à terme non garanti a été sursouscrit et bénéficie de conditions de prix très satisfaisantes. Ceci démontre le fort soutien des partenaires bancaires du Groupe pour sa stratégie et marque un jalon important dans le cadre du plan de transformation envisagé.

## Calendrier envisagé et détails de la transaction

Si la décision est prise de mettre en œuvre ce projet, il est envisagé de finaliser la séparation en deux entités (impliquant une réorganisation préalable du Groupe) au cours du second semestre 2023, et de procéder à la cotation et à la distribution des actions SpinCo d'ici la fin de l'année 2023 selon le scénario privilégié à ce stade. Le Conseil d'Administration d'Atos a approuvé le lancement d'une étude approfondie de la transaction envisagée. La décision concernant ce projet de réorganisation et de cotation séparée ainsi que ses termes et conditions sera prise une fois que l'analyse approfondie en cours sera achevée ; elle reste sous réserve des conditions générales de marché et serait soumise aux processus usuels, notamment l'approbation des organes de gouvernance et des actionnaires ainsi que la consultation des instances représentatives du personnel concernées. Tout nouveau développement significatif à cet égard fera l'objet d'une information au marché en temps voulu, conformément à la réglementation en vigueur.

Dans le scénario privilégié à ce stade, les actionnaires d'Atos conserveraient leurs actions actuelles d'Atos et recevraient des actions de SpinCo à travers une distribution en nature. SpinCo serait cotée à la bourse d'Euronext Paris. Une fois le projet envisagé achevé, l'hypothèse actuelle est que les actionnaires d'Atos détiendraient 100% du capital de TFCo et 70% du capital de SpinCo, les 30% restants étant détenus par TFCo et pouvant être par la suite monétisés pour refinancer les coûts du plan de redressement de TFCo.

## 1.2. Comité exécutif d'Atos

En juin et juillet 2022, le Groupe a renforcé sa gouvernance pour garantir la bonne exécution de son plan d'amélioration de performance opérationnelle et son projet de transformation stratégique visant à créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes, en particulier ses clients, salariés et actionnaires.

Cette équipe dirigeante est dorénavant composée de :

- **Nourdine Bihmane**, Directeur Général du Groupe et co-CEO en charge de l'activité Tech Foundations, de l'amélioration de la performance opérationnelle et notamment de la génération de trésorerie.
- **Diane Galbe**, Directrice Générale Adjointe du Groupe en charge du pilotage des projets stratégiques et de l'ensemble des fonctions support du Groupe.
- **Philippe Oliva**, co-CEO en charge de l'activité Digital, Big Data et Sécurité, ainsi que du plan d'accélération et d'innovation pour ces activités de croissance. Philippe Oliva conserve son mandat social de Directeur Général Délégué du Groupe.

Ils effectueront leurs missions respectives sous la supervision du Conseil d'Administration et, pour ce qui concerne le projet stratégique, du Comité ad hoc formé en son sein.

A la suite ces changements, le Comité exécutif, dirigé par Nourdine Bihmane, Directeur Général est désormais composé comme suit :



**Nourdine Bihmane**  
Directeur Général du Groupe et  
co-CEO Tech Foundations



**Adrian Gregory**  
Région Europe du Nord et APAC



**Philippe Oliva**  
Directeur Général Délégué du  
Group et co-CEO Digital & Big Data  
et Sécurité



**Diane Galbe**  
Directrice Générale Adjointe du  
Groupe



**Clay Van Doren**  
Région Europe Centrale



**Rakesh Khanna**  
Digital



**Nathalie Sénéchault**  
Directrice Financière



**Yannick Tricaud**  
Région Europe du Sud



**Jean-Philippe Poirault**  
Big Data et Cybersécurité



**Paul Peterson**  
Directeur des Ressources  
Humaines



**Dave Seybold**  
Région Amériques

---

## 1.3. Atos au premier semestre 2022

### Janvier

**Rodolphe Belmer** a pris ses fonctions de Directeur Général du Groupe Atos à compter du 1er janvier 2022.

Atos a finalisé l'acquisition de **Cloudreach**, une société de services multi-cloud de premier plan spécialisé dans la migration et le développement d'applications cloud, ayant développé de solides partenariats avec les trois hyperscalers. Grâce à cette acquisition, Atos a accueilli plus de 600 experts hautement qualifiés pour renforcer son expertise cloud mondiale.

Atos a réalisé le système vidéo du « **Falcon Albatros** » de **Dassault Aviation**, futur avion de surveillance de la Marine nationale.

Atos a remporté un nouveau contrat pour fournir et installer un nouveau système de supercalcul au sein de l'université technique de Dresde (Technische Universität Dresden, TU) en Allemagne. Le supercalculateur basé sur le BullSequana XH2000 d'Atos, sera utilisé pour des tâches de calcul haute performance (HPC) gourmandes en données ainsi que des analyses de données au sein du Centre pour les services d'information et le calcul haute performance (ZIH).

### Février

Atos a annoncé le lancement officiel du projet de construction de son **usine du futur** à Angers. Avec cette nouvelle usine à la pointe de la technologie, Atos s'engage à répondre tant à l'amélioration de la qualité de vie au travail de ses employés, qu'aux plus hauts impératifs technologiques exigés par ses clients partout dans le monde et ceci grâce à une productivité renforcée, une optimisation des espaces et une réduction de l'empreinte carbone. A terme, ce projet va permettre la création d'une centaine d'emplois qualifiés et va faire de l'usine un véritable centre d'innovation européen, fleuron du Groupe à l'échelle internationale.

Atos a annoncé une nouvelle gouvernance organisée autour de **3 lignes de métier et de 4 régions**, pilotées par un **Centre d'excellence commerciale** et les **fonctions corporate**. Chaque **ligne de métier** - Tech Foundations, Digital et Big Data et Sécurité (BDS) - regroupe des activités au modèle commercial et à l'environnement concurrentiel similaires. Les quatre **régions** - Europe du Nord & APAC, Europe Centrale, Europe du Sud et les Amériques - sont responsables de la gestion de leurs relations commerciales, de leurs ressources locales et de leurs comptes de résultats afin de renforcer la proximité avec les clients et de garantir l'accélération de l'exécution opérationnelle.

Atos a dévoilé son nouveau supercalculateur de classe exascale, le **BullSequana XH3000**. Cette plateforme de calcul hybride dotée d'une flexibilité et de performances inégalées permettra aux scientifiques et aux chercheurs de faire avancer la recherche dans des secteurs tels que la prévision météorologique et le changement climatique, la découverte de nouveaux médicaments, ou encore la génomique. Conçu et fabriqué en France dans son usine d'Angers, il s'agira du supercalculateur le plus performant et le plus puissant conçu par Atos à ce jour. Il s'inscrit au cœur des enjeux de souveraineté numérique et économique d'aujourd'hui.

### Mars

Atos, Dassault Systèmes, Orange, Renault Group, STMicroelectronics, et Thales, ont inauguré l'incubateur de la **Software République**, un écosystème d'open innovation pour la mobilité durable, sécurisée et intelligente. L'incubateur met à disposition des startups les ressources des six membres ainsi qu'un programme d'accompagnement sur mesure.

Atos a garanti un déroulement efficace et sécurisé **des Jeux Olympiques et Paralympiques** d'hiver de Pékin 2022. Avec plus de 3 400 athlètes, cette édition s'est appuyée sur des systèmes numériques stratégiques, orchestrés et sécurisés par Atos – ceci grâce à son expertise en plateformes numériques, infrastructures et orchestration du cloud.

Atos a annoncé l'ouverture de son nouveau **centre de sécurité (SOC, Security Operations Center)** de dernière génération à Sofia, en Bulgarie, dans le cadre du développement continu de ses activités dédiées à la cybersécurité. Ce nouveau centre est le 16<sup>ème</sup> SOC d'Atos dans le monde. Il est conçu pour identifier au plus tôt et limiter rapidement l'impact des incidents de sécurité pour les grandes entreprises à travers le monde grâce à une surveillance, une détection des menaces et une remédiation ciblée 24 h/24, 7 j/7 et 365 j/an. Il s'appuie sur les technologies les plus récentes d'intelligence artificielle (IA) et de machine learning (ML) et vient ainsi renforcer le réseau mondial de SOC d'Atos.

Atos a été positionné par Gartner parmi les leaders des services de gestion externalisée de l'environnement de travail numérique (**Outsourced Digital Workplace Services – ODWS**) dans son **Magic Quadrant de février 2022**. C'est la sixième année consécutive qu'Atos se place dans la catégorie Leader du Magic Quadrant de Gartner consacré aux plateformes de gestion externalisée de l'environnement de travail numérique.

## Avril

Atos et l'entreprise multinationale européenne de technologie spatiale OHB ont remporté un contrat auprès de l'Office fédéral de l'équipement et des technologies de l'information de la Bundeswehr (**forces armées fédérales allemandes**) pour la fourniture d'un Centre de Connaissance de la Situation Spatiale (« **Space Situational Awareness Center**, Expansion Stage 1 »). Les deux entreprises soutiennent les forces armées nationales dans la création d'un système de surveillance de l'espace destiné à protéger l'infrastructure spatiale de l'Allemagne.

Atos a obtenu le titre de numéro un dans le domaine des services de sécurité managés (**MSS, Managed Security Services**) sur la base de son chiffre d'affaires MSS 2021, **d'après le dernier rapport de Gartner**. Numéro deux en 2020, Atos occupe désormais la première place du classement Gartner. Avec une croissance de 20,9%, Atos réalise le chiffre d'affaires le plus élevé parmi les fournisseurs du marché.

Atos a annoncé le chiffre d'affaires de son premier trimestre 2022. Le **chiffre d'affaires** du premier trimestre 2022 s'est établi à **2 747 millions d'euros**, en baisse de -0,6% à taux de change constants. La croissance organique est ressortie à -2,4%. Le T1 2022 a ainsi montré une amélioration significative par rapport au T4 2021, où le chiffre d'affaires s'était contracté de -5,4% à taux de change constants et de -6,9% en organique, hors impact de la réévaluation d'un contrat de BPO (externalisation de processus métiers) au Royaume-Uni. Les **prises de commandes** se sont élevées à **2,0 milliards d'euros, soit un ratio prise de commandes sur chiffre d'affaires de 72%**.

## Mai

Atos a lancé « **Nimbix Supercomputing Suite** », un ensemble de solutions flexibles et sécurisées pour le calcul haute performance (HPC), disponible selon un modèle as-a-Service. Le portefeuille « Nimbix Supercomputing Suite » d'Atos inclut deux nouvelles offres : les tout premiers services de supercalcul fédéré du secteur ainsi que des services « bare metal » dédiés. Ces offres permettent ainsi aux clients d'accroître leur agilité dans la gestion de la charge de calcul intensif et de bénéficier de nouveaux modèles de consommation.

**L'Institut météorologique finlandais (IMF)**, l'agence gouvernementale responsable de la collecte et de la communication des données et prévisions météorologiques en Finlande a sélectionné Atos dans le cadre d'un contrat de plusieurs millions de dollars sur sept ans, pour fournir, livrer, installer et exploiter un système de supercalcul basé sur son architecture BullSequana XH2000. Le nouveau système multipliera par 4 sa puissance de calcul et lui permettra de fournir à ses clients des informations prévisionnelles améliorées, plus précises et plus fiables.

## Juin

Atos et IBM ont annoncé l'extension de leur partenariat autour d'**IBM Cloud pour les Services Financiers** (IBM Cloud for Financial Services) afin d'aider les sociétés de services financiers à parvenir à une sécurité optimale de leurs données et de leurs systèmes grâce à la « **surveillance de la cybersécurité par un tiers de confiance de l'UE** » fournie par Atos. Cela permettra aux organisations, y compris les opérateurs d'importance vitale (OIV) et les opérateurs de services essentiels (OSE), d'aller plus loin dans l'adoption de la technologie Cloud.

Atos et **OVHcloud**, leader européen du Cloud, ont conclu un partenariat dans le domaine de l'informatique quantique pour la mise à disposition de l'émulateur quantique d'Atos dans le Cloud d'OVHcloud, « as a service ». Cette première européenne va permettre de rendre plus accessibles les technologies d'émulation quantique pour ainsi élargir l'écosystème d'acteurs engagés dans le développement des technologies quantiques.

**Atos a annoncé la mise à l'étude d'une possible séparation en deux sociétés cotées pour libérer son potentiel de création de valeur et déployer un ambitieux plan de transformation.** Les deux entreprises seraient : SpinCo, un acteur de premier plan sur les marchés de la transformation numérique, du big data et de la cybersécurité, générant une forte croissance et des marges élevées, doté d'un plan de 0,4 milliard d'euros pour accélérer sa croissance rentable ; et TFCo (Atos), un leader dans les services d'infogérance, les espaces de travail numériques (Digital Workplace) et les services professionnels, doté d'un ambitieux plan de 1,1 milliard d'euros pour mener à bien un redressement complet d'ici 2026.

**Atos a nommé Nourdine Bihmane et Philippe Oliva aux postes de Directeurs Généraux Délégués.** **Nourdine Bihmane** en charge de **Tech Foundations** et **Philippe Oliva** en charge du périmètre Digital/BDS (appelé à former la nouvelle **SpinCo**).

Atos a été choisi pour délivrer le système pré-exascale qui sera hébergé par le Centre de supercalcul de Barcelone (« **Barcelona Supercomputing Center** »), en Espagne, dans le cadre d'un contrat avec l'initiative EuroHPC JU (European High-Performance Computing Joint Undertaking). Le nouveau supercalculateur, appelé « MareNostrum5 », se classera parmi les supercalculateurs les plus puissants au monde et ouvrira la voie aux capacités dites « exascales », la prochaine ère du calcul intensif. La partition accélérée du système s'appuiera sur l'architecture hybride de nouvelle génération BullSequana XH3000 récemment annoncée par Atos, dont ce sera la plus grande installation au monde.

Atos et **Renault Group** ont lancé une solution de collecte de données industrielles baptisée ID@scale (Industrial Data @ Scale) pour accompagner les entreprises du secteur industriel dans leur transformation numérique et leur passage à l'industrie 4.0. Cette solution permet de collecter et de structurer les données des équipements industriels à grande échelle afin d'optimiser leur performance opérationnelle et au final, la qualité des produits.

Atos a remporté un contrat d'une valeur de 1,2 million d'euros auprès de l'Agence d'information et de communication de l'**OTAN** (NCI Agency) afin d'installer et de configurer des systèmes de cybersécurité essentiels aux activités de l'OTAN, sur 22 sites. Ce nouveau contrat comprend la mise à niveau de deux systèmes de cybersécurité clés dans le cadre de la stratégie de l'OTAN sur la résilience : le système NIPA (Network Intrusion Protection/Detection System) et le système FPC (Full Packet Capture).

## Juillet

Atos a annoncé l'intégration de 5 nouvelles start-ups au programme « Scaler, the Atos Accelerator », un programme d'accélération dédié à l'open innovation pour les start-ups et les PME. Ces nouvelles start-ups sont spécialisées dans la sécurité numérique et les technologies quantiques.

Athea, co-entreprise d'Atos et de Thales, s'est vue attribuer par la Direction générale de l'armement (DGA) la phase 3 du projet « **ARTEMIS.IA** » (Architecture de Traitement et d'Exploitation Massive de l'Information multi-Sources et d'Intelligence Artificielle). Le programme ARTEMIS.IA permet d'offrir des capacités évolutives pour le traitement de données massives et l'intelligence artificielle (IA) qui répondent aux différents besoins métier du ministère des Armées.

Atos a annoncé avoir été positionné par Gartner parmi les **Leaders Mondiaux du Magic Quadrant 2022 pour les services d'externalisation des datacenters et de gestion des infrastructures hybrides.**

C'est la deuxième fois qu'Atos est positionné comme leader dans cette catégorie du Magic Quadrant de Gartner au niveau mondial.

Atos a annoncé le renforcement de sa gouvernance pour garantir la bonne exécution de son plan d'amélioration de performance opérationnelle et son projet de transformation stratégique visant à créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes, en particulier ses clients, salariés et actionnaires. **Cette équipe dirigeante est composée de Nourdine Bihmane**, Directeur Général du Groupe et co-CEO en charge de l'activité Tech Foundations, de l'amélioration de la performance opérationnelle et notamment de la génération de trésorerie ; **Diane Galbe**, Directrice Générale Adjointe du Groupe en charge du pilotage des projets stratégiques et de l'ensemble des fonctions support du Groupe et **Philippe Oliva**, co-CEO en charge de l'activité Digital, Big Data et Sécurité, ainsi que du plan d'accélération et d'innovation pour ces activités de croissance. Philippe Oliva a conservé son mandat social de Directeur Général Délégué du Groupe. Rodolphe Belmer quitte ses fonctions au sein d'Atos au moment de l'annonce.

Atos a annoncé avoir été positionné dans la catégorie des **Visionnaires du Magic Quadrant 2022 de Gartner portant sur les services de transformation digitale dans le cloud public au niveau mondial**. A travers ce positionnement, Gartner reconnaît l'exhaustivité de la vision d'Atos et sa capacité d'exécution. C'est la première fois qu'Atos intègre cette catégorie.

Atos a annoncé ses résultats financiers. Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à **5 563 millions d'euros**, en baisse de **-0,6%** à taux de changes constants. La **marge opérationnelle** a atteint **1,1%** du chiffre d'affaires, soit **59 millions d'euros**, en baisse de -460 points de base par rapport à l'année dernière à taux de change constants. Les **prises de commandes** lors du deuxième trimestre ont atteint 2,8 milliards d'euros contre 2,0 milliards d'euros au premier trimestre, et une forte amélioration du **ratio de prises de commandes sur chiffre d'affaires** à 101% au deuxième trimestre, comparé à 72% au premier trimestre. Le **carnet de commandes** s'est élevé, à fin juin 2022, à **22,6 milliards d'euros**, en baisse de 1,6 milliard d'euros, à taux de change constants, par rapport à fin décembre 2021, incluant 0,9 milliard d'euros de corrections relatives aux périodes précédentes. Il représente **2 ans de chiffre d'affaires**. Le **montant total pondéré des propositions commerciales** est ressorti à 7,1 milliards d'euros, en légère hausse par rapport à fin décembre 2021, et représente **7,6 mois de chiffre d'affaires**. Le **flux de trésorerie disponible** au premier semestre 2022 s'est élevé à **-555 millions d'euros** par rapport à -369 millions d'euros au cours du premier semestre 2021. Le flux de trésorerie disponible du premier semestre 2022 reflète principalement le niveau bas de l'excédent brut opérationnel de la période, s'inscrivant à 369 millions d'euros comparé à 633 millions d'euros au premier semestre 2021.

## 1.4. Revue opérationnelle

### 1.4.1. Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants

**Le chiffre d'affaires** du premier semestre 2022 s'est élevé à 5 563 millions d'euros, en hausse de +2,6% en statutaire et en légère baisse de -0,6% à taux de change constants. En croissance organique le chiffre d'affaires s'est inscrit en baisse à -2,1%.

**La marge opérationnelle** s'est établie à 59 millions d'euros, soit 1,1% du chiffre d'affaires, en baisse de -460 points de base à taux de change constants.

<i>En millions d'euros</i>	<b>S1 2022</b>	<b>S1 2021</b>	<b>variation %</b>
Chiffre d'affaires statutaire	5 563	5 424	+2,6%
Effet de change		170	
<b>Chiffre d'affaires à taux de change constants</b>	<b>5 563</b>	<b>5 594</b>	<b>-0,6%</b>
Effet des changements de périmètre		84	
Effet de change sur les périmètres acquis ou cédés		5	
<b>Chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants</b>	<b>5 563</b>	<b>5 683</b>	<b>-2,1%</b>
Marge opérationnelle statutaire	59	302	-80,4%
Effet de change		16	
<b>Marge opérationnelle à taux de change constants</b>	<b>59</b>	<b>317</b>	<b>-81,3%</b>
Effet des changements de périmètre		-5	
Effet de change sur les périmètres acquis ou cédés		0	
<b>Marge opérationnelle à taux de change et périmètre constants</b>	<b>59</b>	<b>313</b>	<b>-81,1%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>1,1%</i>	<i>5,5%</i>	

**Les effets de périmètre** se sont élevés à 89 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et -5 millions d'euros sur la marge opérationnelle. Ils sont liés aux acquisitions finalisées en 2021 et à celle de Cloudreach.

**L'effet de change** a contribué positivement au chiffre d'affaires pour +170 millions d'euros et à la marge opérationnelle pour +16 millions d'euros provenant principalement de l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport à l'euro au cours de la période.

Les tableaux ci-dessous présentent les effets, sur le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle du premier semestre 2021, des acquisitions et des cessions, des transferts internes reflétant la nouvelle organisation géographique du Groupe et les variations de taux de change.

### Chiffre d'affaires S1 2021

<i>En millions d'euros</i>	<b>S1 2021 Publié</b>	<b>Transferts internes</b>	<b>Taux de change</b>	<b>S1 2021 à taux de change constants*</b>
Amériques	1 170	56	122	1 348
Europe du Nord & APAC	1 402	179	44	1 625
Europe Centrale	1 240	34	6	1 280
Europe du Sud	1 231			1 231
Autres & Coûts des structures globales	382	-269	-2	111
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>5 424</b>		<b>170</b>	<b>5 594</b>

#### Effet périmètre

89

#### TOTAL GROUPE

5 683

\* Aux taux de change S1 2022

### Marge opérationnelle S1 2021

<i>En millions d'euros</i>	<b>S1 2021 Publié</b>	<b>Transferts internes</b>	<b>Taux de change</b>	<b>S1 2021 à taux de change constants*</b>
Amériques	138	4	17	159
Europe du Nord & APAC	91	19	3	113
Europe Centrale	21	2	0	24
Europe du Sud	46	0	0	46
Autres & Coûts des structures globales	6	-25	-4	-24
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>302</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>317</b>

#### Effet périmètre

-5

#### TOTAL GROUPE

313

\* Aux taux de change S1 2022

## 1.4.2. Performance par ligne de métier

En millions d'euros	Chiffre d'affaires			Marge opérationnelle	Marge opérationnelle %
	S1 2022	S1 2021*	% à taux de change constants	S1 2022	S1 2022
Périmètre SpinCo	2,539	2,490	+2.0%	89	3.5%
Périmètre Tech Foundations	3,024	3,104	-2.6%	-30	-1.0%
<b>Total</b>	<b>5,563</b>	<b>5,594</b>	<b>-0.6%</b>	<b>59</b>	<b>1.1%</b>

\* A taux de change constants

Note : les marges opérationnelles ont été allouées aux lignes de métier en fonction des projets clients et les centres de profits/coûts. Des variations non significatives peuvent se matérialiser quand ces données seront intégralement intégrées dans les systèmes comptables du Groupe.

Le chiffre d'affaires de la ligne de métier **Tech Foundations**, y compris l'activité Unified Communications & Collaboration (UCC), s'est inscrit en retrait de -2,6%, à taux de change constants, au premier semestre 2022 (-2,0% hors périmètre UCC). Cette forte amélioration séquentielle par rapport à 2021, où le chiffre d'affaires annuel s'était replié de -11,4% (y compris l'activité UCC), témoigne de la dynamique qui s'est rapidement installée au sein de la nouvelle ligne de métier Tech Foundations. L'activité infrastructure, dont la baisse du chiffre d'affaires a été nettement plus limitée que l'année dernière, recueille les premiers fruits du réengagement opéré dans le cadre de la nouvelle organisation du Groupe. Les services professionnels ont affiché une croissance robuste, portée par une forte demande structurelle. Les services Digital Workplace et BPO étaient stables grâce aux actions de recentrage, tandis que l'activité UCC s'est contractée en raison des tensions persistantes de la chaîne d'approvisionnement. L'abandon volontaire et progressif des activités de revente de matériel et de logiciels et de s'est poursuivi au premier semestre 2022. Le chiffre d'affaires des 30 plus importants clients a progressé de +2,2% reflétant le succès du modèle déployé chez ces clients. La marge opérationnelle s'est élevée à -1,0%, globalement en ligne avec celle de 2021.

Le périmètre **SpinCo** (Digital et Big Data & Sécurité) s'est inscrit en croissance à +2,0%, à taux de change constants. La croissance de Digital a été portée par la contribution des acquisitions récentes qui ont enrichi les offres du Groupe, en particulier les services multi-cloud, ainsi que par des tendances organiques robustes dans les activités d'applications et de Cloud, en particulier dans la région Amériques, bien que partiellement compensé par la réduction des volumes avec un important client, et une réduction des activités de revente de matériel et de logiciels. La cybersécurité a continué sur sa trajectoire de croissance supérieure à celle du marché. Comme anticipé, Advanced Computing s'est contracté en raison d'une réduction des ventes de supercalculateurs, reflétant la cyclicité de cette activité, amplifiée par les tensions sur la chaîne d'approvisionnement. La marge opérationnelle s'est élevée à 3,5% au premier semestre 2022 impactée par la contraction du chiffre d'affaires de l'activité HPC et l'augmentation de la masse salariale. La marge opérationnelle de l'année 2022 se matérialisera surtout sur la deuxième moitié de l'année bénéficiant d'actions d'amélioration de la performance.

### 1.4.3. Performance par Entité Opérationnelle Régionale

	Chiffre d'affaires			Marge opérationnelle		Marge opérationnelle %	
	S1 2022	S1 2021*	% à taux de change constants	S1 2022	S1 2021*	S1 2022	S1 2021*
<i>En millions d'euros</i>							
Amériques	1 353	1 348	+0,4%	73	159	5,4%	11,8%
Europe du Nord & APAC	1 625	1 625	+0,0%	28	113	1,7%	7,0%
Europe Centrale	1 258	1 280	-1,7%	-30	24	-2,4%	1,9%
Europe du Sud	1 198	1 231	-2,7%	40	46	3,4%	3,7%
Autres & Coûts des structures globales	129	111	+15,9%	-52	-24	NA	NA
<b>Total</b>	<b>5 563</b>	<b>5 594</b>	<b>-0,6%</b>	<b>59</b>	<b>317</b>	<b>1,1%</b>	<b>5,7%</b>

\* A taux de change constants

**Amériques :** le chiffre d'affaires a progressé de +0,4%, à taux de change constants, porté par la contribution des acquisitions récentes dans les services multi-cloud et la gestion du cycle de vie des produits. La robustesse des tendances dans les activités Digital, en particulier, avec la montée en puissance d'un contrat avec un important complexe hospitalier, a été compensée par la contraction du chiffre d'affaires dans les activités d'infrastructure et Unified Communications & Collaboration, ainsi que par les fluctuations dans le domaine de l'Advanced Computing. La marge opérationnelle est nettement inférieure à celle du premier semestre 2021, principalement en raison de la hausse des frais de personnel et à un mix d'activités moins favorable.

**Europe du Nord & APAC :** le chiffre d'affaires est stable, à taux de change constants, par rapport au premier semestre 2021. La croissance du chiffre d'affaires est redevenue positive au deuxième trimestre, portée par une bonne dynamique dans les services numériques, en particulier avec des clients du Secteur Public & Défense, ainsi que dans les domaines de la cybersécurité et de l'Advanced Computing. En léger repli au premier semestre, les activités Tech Foundations ont néanmoins connu une amélioration séquentielle entre le premier et le deuxième trimestre. La solidité de la croissance dans le Digital Workplace a été compensée par un repli dans le domaine du BPO (externalisation des processus métiers), après la réévaluation d'un important contrat de BPO au Royaume-Uni, au quatrième trimestre 2021. La marge opérationnelle a baissé par rapport au premier semestre 2021, affectée par la réévaluation du contrat BPO susmentionné et des contrats non performants en cours de redimensionnement.

**Europe centrale :** le chiffre d'affaires s'est contracté de -1,7%, à taux de change constants, impacté par la cessation d'un contrat non performant avec un opérateur de télécommunications, dans le cadre des mesures d'amélioration de la performance adoptées par le Groupe, et par une baisse d'activité dans le calcul haute performance et les services Unified Communications & Collaboration. Excluant ces éléments, le chiffre d'affaires est resté stable avec une nette amélioration entre le premier et le deuxième trimestre, portée par une croissance robuste dans le Digital, tandis que la baisse des activités de Tech Foundations (en dehors d'UCC) a été bien plus limitée que l'année dernière. Comme anticipé, la marge opérationnelle a été négative en raison de l'inflation salariale et des difficultés dans la livraison de certains projets.

**Europe du Sud :** le chiffre d'affaires a baissé de -2,7%, à taux de change constants, en raison de fluctuations dans le domaine du calcul haute performance et de l'abandon progressif et délibéré des activités de revente à valeur ajoutée. À l'exception de ces deux activités, dont la contribution au chiffre d'affaires est faible, l'entité opérationnelle régionale a affiché une croissance modeste du chiffre d'affaires au premier semestre. La solide dynamique dans les services numériques a été compensée par une baisse limitée dans les activités d'infrastructure, domaine dans lequel les renouvellements de contrats et les nouvelles signatures ont affiché une certaine résilience. La marge opérationnelle est restée globalement en ligne par rapport à celle du premier semestre 2021, les améliorations opérationnelles ayant compensé les effets de l'inflation salariale et de deux contrats non performants.

**Autres et coûts des structures globales :** ce segment comprend le Moyen-Orient, l'Afrique, les événements majeurs ainsi que deux centres de coûts : les centres internationaux de prestation de services du Groupe et les structures globales. Le chiffre d'affaires a affiché une croissance de +15,9%, à taux de change constants, porté par l'activité liée aux Jeux Olympiques de Pékin. La marge opérationnelle, structurellement négative s'affiche en baisse par rapport à l'année précédente sous l'effet de la sous-absorption des coûts fixes des centres de prestation de services du Groupe.

## 1.4.4. Portefeuille

### 1.4.4.1. Prise de commandes et ratio de prise de commandes

Au cours du premier semestre de l'année 2022, le **niveau de prise de commandes du Groupe** a été de **4 837 millions d'euros**, représentant un ratio prises de commandes sur chiffre d'affaires de **87%**.

En millions d'euros	Prises de commandes*			Prises de commandes sur chiffre d'affaires		
	T1 2022	T1 2022	S1 2022	T1 2022	T1 2022	S1 2022
Amériques	562	616	1 178	87%	87%	87%
Europe du Nord & APAC	365	673	1 037	44%	84%	64%
Europe Centrale	428	658	1 086	69%	103%	86%
Europe du Sud	594	806	1 400	99%	135%	117%
Autres & Coûts des structures globales	40	96	136	65%	141%	105%
<b>Total</b>	<b>1 988</b>	<b>2 849</b>	<b>4 837</b>	<b>72%</b>	<b>101%</b>	<b>87%</b>

\* Le calcul des ratios prises de commande sur chiffre d'affaires n'incluent pas les corrections relatives aux périodes précédentes

La dynamique commerciale s'est améliorée significativement au deuxième trimestre, avec des prises de commandes à 2,8 milliards d'euros comparé à 2,0 milliards d'euros au premier semestre, et un ratio de prises de commande sur chiffre d'affaires à 101% contre 72% au premier trimestre.

Cette dynamique renouvelée s'illustre par des contrats emblématiques signés lors du deuxième trimestre, incluant un nouveau supercalculateur du programme EuroHPC (le 6ème remporté par Atos sur un total de 8 dans le programme), un important contrat avec un constructeur automobile pour des véhicules connectées, un contrat de transformation et de maintenance d'infrastructures avec une agence centrale d'achat public, et un contrat de bout-en-bout de gestion des services informatique avec une entreprise asiatique de navigation.

### 1.4.4.2. Carnet de commande

Le **carnet de commandes** s'est élevé, à fin juin 2022, à 22,6 milliards d'euros, en baisse de 1,6 milliard d'euros, à taux de change constants, par rapport à fin décembre 2021, incluant 0,9 milliard d'euros de corrections relatives aux périodes précédentes. Il représente **2 ans de chiffre d'affaires**. Le **montant total pondéré des propositions commerciales** est ressorti à **7,1 milliards d'euros**, en légère hausse par rapport à fin décembre 2021, et représente **7,6 mois de chiffre d'affaires**.

## 1.4.5. Ressources Humaines

	Fin décembre 2021	Périmètre	Recrutements	Départs, licenciements, réorganisation & transferts	Fin juin 2022
Amérique du Nord	17 153	165	3 617	-2 541	18 394
Europe du Nord	14 222	365	1 609	-1 652	14 544
Europe Centrale	12 446	0	547	-705	12 288
Europe du Sud	15 782	0	1 386	-1 531	15 637
Marchés de Croissance	39 547	0	8 020	-5 672	41 895
Structures globales	657	0	10	-443	224
<b>Total des effectifs directs</b>	<b>99 807</b>	<b>530</b>	<b>15 189</b>	<b>-12 544</b>	<b>102 982</b>
<b>Total des effectifs indirects</b>	<b>9 328</b>	<b>212</b>	<b>900</b>	<b>-1 242</b>	<b>9 198</b>
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>109 135</b>	<b>742</b>	<b>16 089</b>	<b>-13 786</b>	<b>112 180</b>

L'effectif total du groupe s'établissait à 112 180 à fin juin 2022, en progression de +2,8%, comparé à 109 135 à fin décembre 2021 (+2,1% en organique).

Au cours du premier semestre 2022, Atos a recruté 16 089 nouveaux collaborateurs (en données brutes), dont 7 855 au deuxième trimestre, principalement dans les activités Digital et Big Data et Sécurité (BDS) et, en majeure partie, dans les pays offshore et nearshore, pour accompagner la croissance attendue au second semestre et assurer les conditions du succès futur. Le Groupe a également accueilli les 742 salariés de Cloudeach.

---

## 1.5. Objectifs 2022

Le 27 juillet 2022, à l'occasion de la publication des résultats semestriels, Atos a confirmé que sa performance 2022 se matérialisera pour l'essentiel au second semestre et a précisé ses objectifs annuels :

- **L'objectif de croissance du chiffre d'affaires reste inchangé, entre -0,5% et +1,5% à taux de change constants.** La croissance du chiffre d'affaires à taux de change constants devrait revenir en territoire positif au cours du second semestre, soutenue par la traction commerciale observée au deuxième trimestre et le recrutement des talents nécessaires réalisé au cours du premier semestre.
- **La marge opérationnelle est attendue dans le bas de la fourchette de 3% à 5%.** La marge opérationnelle devrait augmenter significativement grâce aux actions d'amélioration de la performance initiées plus tôt dans l'année et qui se matérialiseront au cours du deuxième semestre. Lesdites actions portent sur les coûts de structure (incluant l'abandon de l'organisation Spring, la réduction des coûts de sous-traitance, le ralentissement des embauches et le renforcement de la discipline sur les coûts), les contrats déficitaires et les prix de ventes. De plus, Atos attend une hausse de la marge opérationnelle de ses activités intensives en matériels, principalement HPC, tirée par une hausse des volumes de vente et la sécurisation de l'approvisionnement en composants.
- **Le flux de trésorerie disponible est attendu dans le bas de la fourchette de -150 millions d'euros à 200 millions d'euros, hors impacts supplémentaires du plan de transformation envisagé. Lesdits impacts sont estimés à environ -250 millions d'euros, incluant le coût du financement, en ligne avec les informations communiquées lors de la présentation du plan en juin.** Le flux de trésorerie disponible, excluant les coûts additionnels liés au plan de transformation, devrait s'améliorer très nettement, conséquence directe du redressement de la marge opérationnelle, ainsi que d'un effet de saisonnalité positif sur le besoin en fonds de roulement.

---

## 1.6. Facteurs de risques

### Facteur de risque liés au projet de séparation

Comme annoncé le 14 juin 2022, le Conseil d'Administration d'Atos a approuvé le lancement d'une étude approfondie relative à l'éventuelle séparation du Groupe en deux sociétés cotées, à savoir SpinCo d'une part, réunissant les lignes métiers Digital et Big Data et Sécurité (BDS), et TFCo (Atos) d'autre part, composée de la ligne métier Tech Foundations d'Atos. La décision quant à ce projet de réorganisation et d'inscription distincte et à ses modalités sera prise après l'achèvement de l'analyse approfondie en cours ; elle serait soumise et resterait conditionnée aux processus usuels, notamment l'approbation des organes de gouvernance et des actionnaires ainsi que la consultation des instances représentatives du personnel concernées.

De nombreux facteurs pourraient avoir une incidence sur la structure, le calendrier, les avantages attendus, ou la décision de procéder finalement à tout ou partie de la transaction envisagée, y compris, entre autres, les conditions générales de l'économie et du marché, l'évolution de la confiance des clients, les interactions avec les employés, les créanciers et les autres parties prenantes, les considérations fiscales, la fluctuation des taux d'intérêt, les conditions de marché spécifiques dans un ou plusieurs des secteurs d'activité qui devraient être séparés et les changements dans l'environnement réglementaire ou juridique.

Il ne peut y avoir aucune garantie que les avantages escomptés de la transaction envisagée seront atteints. Une incapacité à concrétiser l'intégralité des bénéfices attendus de l'opération envisagée, ainsi que tout retard rencontré dans le processus, pourrait avoir un effet négatif sur les revenus, le niveau des dépenses, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie générés par Atos ou les sociétés résultant de l'opération envisagée. En aucun cas, Atos ne peut prédire le niveau de liquidité du marché boursier ou la valeur de ces sociétés.

Tous les autres facteurs de risques sont inclus dans la section 7.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021, étant précisé que ceux liés à la rétention et à l'acquisition de personnes clés (sections 7.2.1.1 et 7.2.1.2) sont devenus encore plus pertinents dans le cadre de l'étude et la mise en œuvre potentielle du projet de séparation, et les mesures d'atténuation sont amplifiées en conséquence.

---

## 1.7. Litiges et réclamations

Atos est un groupe international qui opère dans 71 pays. Dans un grand nombre de ces pays, il n'existe aucun litige dans lequel le Groupe serait partie. Dans d'autres juridictions, seul un faible nombre de réclamations ou d'actions impliquant le Groupe ont été formulées.

Cela résulte en partie de l'incitation à l'auto-assurance, mais aussi de la forte promotion de la qualité des services rendus par le Groupe et de l'intervention de la Direction de Gestion des Risques, entièrement dédiée au suivi des contrats, depuis l'offre commerciale jusqu'à la livraison des services. Ce suivi permet une détection en amont des problèmes ou litiges potentiels. Tous les litiges et réclamations potentiels et en cours sont rapportés, suivis et gérés, de manière appropriée, à chaque stade de leur progression et font l'objet de revues juridiques par la Direction Juridique du Groupe.

Au cours du premier semestre 2022, le Groupe est parvenu à mettre un terme à plusieurs litiges importants grâce à des accords transactionnels.

La Direction Générale considère que des provisions suffisantes ont été constituées.

Le montant total des provisions pour litiges dans les comptes consolidés clos au 30 juin 2022 pour couvrir les litiges et réclamations identifiés, s'élevait à 53,3 millions d'euros (y compris les provisions pour réclamations en matière fiscale et commerciale mais excluant les litiges en matière de droit social). La diminution significative des provisions au cours du premier semestre de 2022 résulte principalement de la conclusion d'une transaction mettant fin à un litige aux Etats-Unis, transaction en vertu de laquelle la partie adverse s'est engagée à verser un montant significatif à Atos. La provision correspondant à ce litige a dès lors été révisée à la baisse et continuera de décroître au fur et à mesure du versement effectif d'échéances mensuelles dues.

### 1.7.1. Litiges en matière fiscale

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges, réclamations et audits habituels en matière fiscale. De tels litiges sont généralement résolus par le biais de procédures administratives non contentieuses.

Certaines réclamations en matière fiscale sont localisées en Inde et au Brésil, où Atos est tantôt défendeur tantôt requérant. De tels litiges sont courants pour les sociétés opérant dans ces régions et les procédures sont habituellement longues.

Il existe une réclamation significative en matière de droits d'enregistrement à l'encontre des autorités fiscales britanniques. Sur le fondement d'un arrêt rendu par la Cour de Justice de l'Union Européenne, Atos UK a introduit une requête en 2009 demandant le remboursement d'un droit de timbre acquitté en juillet 2000 pour un montant total de plus de 10 millions d'euros. Les juridictions saisies ont reconnu sur le fond le principe du remboursement en 2012 et ont rendu une décision favorable à Atos UK en avril 2017 au sujet du délai de prescription. Atos UK attend désormais le résultat de procédures d'appel introduites par l'administration fiscale anglaise dans des contentieux similaires.

Le montant total des provisions pour les litiges en matière fiscale figurant dans les comptes consolidés clos au 30 juin 2022 était de 16,6 millions d'euros. La modification des provisions est principalement due à la computation des intérêts et au taux de change.

## 1.7.2. Litiges en matière commerciale

Il existe un nombre relativement faible de litiges en matière commerciale. Plusieurs dossiers ont pu être clos au cours du premier semestre 2022.

Un certain nombre d'importants litiges commerciaux existent dans des juridictions variées que le Groupe a intégrées à la suite de diverses acquisitions, notamment un contentieux hérité de Syntel.

En octobre 2020, un jury avait déclaré Syntel responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et accordé à Cognizant et TriZetto environ 855 millions de dollars de dommages-intérêts. Tout au long du procès et dans sa requête contestant le verdict, Syntel a maintenu que Cognizant et TriZetto n'avaient pas démontré le détournement de secrets commerciaux et que leurs théories de dommages n'étaient pas conformes au droit applicable.

Dans sa décision, le tribunal a estimé qu'il existait des preuves suffisantes pour étayer le verdict du jury concernant le détournement illicite de secrets commerciaux et que la décision du jury d'accorder de 285 millions de dollars de dommages compensatoires n'était pas contraire à la loi. Toutefois, le tribunal a considéré que les 570 millions de dollars de dommages punitifs accordés par le jury étaient excessifs et devaient être réduits à 285 millions de dollars. TriZetto a accepté cette réduction. Le tribunal a également émis une injonction interdisant à Syntel d'utiliser à l'avenir les secrets commerciaux en cause dans le procès.

Bien qu'Atos estime fondée la décision du tribunal de réduire de manière significative les dommages punitifs et de refuser d'accorder des intérêts préjugement, Atos a fait appel de la partie du verdict du jury confirmée par le tribunal. Entre autres griefs, Atos considère en effet toujours que le montant des dommages-intérêts est largement disproportionné par rapport aux actes reprochés et que le montant maximum des dommages-intérêts pouvant être alloués à TriZetto conformément au droit applicable est d'environ 8,5 millions de dollars. L'appel a été introduit auprès du Second Circuit de la U.S. Court of Appeals le 26 mai 2021.

Conformément au calendrier défini par la Cour, Syntel a déposé son Mémoire d'Appel Introductif (Opening Appeal Brief) le 2 septembre 2021, TriZetto a déposé son Mémoire d'Opposition à Appel (Opposition Appeal Brief) le 2 décembre 2021 et Syntel a déposé son Mémoire d'Appel en Réponse (Reply Appeal Brief) le 23 décembre 2021. La durée moyenne de la procédure d'appel est de 18 mois environ.

Le montant total des provisions pour les risques de litiges commerciaux, comme inscrit dans les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2022, s'élève à 36,7 millions d'euros.

## 1.7.3. Litiges en matière sociale

Le Groupe emploie près de 112 000 salariés. Il existe relativement peu de litiges en matière sociale. Dans la majeure partie des juridictions il n'existe pas ou très peu de litiges. L'Amérique Latine est la seule région où il existe un nombre important de litiges mais ceux-ci sont de faible valeur ou gonflés et habituels pour des sociétés opérant dans cette région.

Le Groupe est partie en qualité de défendeur à quelques litiges en matière sociale de valeur plus importante. De l'avis du Groupe ces litiges sont pour la plupart dépourvus en tout ou partie de fondement et font l'objet d'une provision adaptée.

Le montant total des provisions pour les risques de litiges en matière sociale dans lesquels le montant réclamé est supérieur à 300 000 euros, comme inscrit dans les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2022, s'élève à 5.1 millions d'euros.

## 1.7.4. Garanties de passif

Le Groupe n'est partie qu'à un petit nombre de litiges relatifs à la mise en jeu d'une garantie de passif à la suite d'opérations de cessions/acquisitions.

### **1.7.5. Autres**

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure administrative, judiciaire ou arbitrale, en cours ou menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

---

## **1.8. Parties liées**

L'objet du présent paragraphe est de mettre en évidence les relations qui existent d'une part, entre le Groupe et ses actionnaires (ou représentants) et d'autre part, entre le Groupe et les sociétés liées sur lesquelles le Groupe n'exerce pas un contrôle exclusif (*i.e.*, participation dans une coentreprise ou une entreprise associée).

Une description des transactions avec les parties liées est disponible dans la Note 17 – Parties liées sur la page 354 du Document d'Enregistrement Universel 2021.

## 2. États financiers

### 2.1. Revue financière

#### 2.1.1. Compte de résultat

Le Groupe a enregistré une perte nette (attribuable aux propriétaires de la société mère) de 503 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2022.

Le résultat net normalisé de la période, retraité des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents (nets d'impôts) a représenté une perte de 119 millions d'euros, correspondant à -2,1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2022		Semestre clos le 30 juin 2021	
		% du CA		% du CA
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>59</b>	<b>1,1%</b>	<b>302</b>	<b>5,6%</b>
Autres produits et charges opérationnels	-357		-419	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-298</b>	<b>-5,4%</b>	<b>-118</b>	<b>-2,2%</b>
Résultat financier	-129		-3	
Charge d'impôt	-77		-6	
Part des participations ne donnant pas le contrôle	0		-2	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-		-0	
<b>Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>-503</b>	<b>-9,1%</b>	<b>-129</b>	<b>-2,4%</b>
<b>Résultat net normalisé (*) - attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>-119</b>	<b>-2,1%</b>	<b>162</b>	<b>3,0%</b>

\* Le résultat net normalisé est défini ci-après.

#### 2.1.1.1. Marge opérationnelle

La marge opérationnelle représente la performance opérationnelle sous-jacente des activités courantes et est expliquée dans la revue opérationnelle.

#### 2.1.1.2. Autres produits et charges opérationnels

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » comprend les produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents. Il a représenté une charge nette de 357 millions d'euros au premier semestre 2022.

Le détail par nature de ce poste est le suivant :

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2022	Semestre clos le 30 juin 2021
Réorganisation des effectifs	-73	-79
Rationalisation et frais associés	-33	-42
Coûts d'intégration et d'acquisition	-18	-22
Amortissement des immobilisations incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	-67	-79
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	-11	-33
Dépréciation du goodwill et autres actifs non courants	-91	-
Autres	-64	-164
<b>TOTAL</b>	<b>-357</b>	<b>-419</b>

Les dépenses de **réorganisation des effectifs** se sont élevées à 73 millions d'euros, en légère baisse par rapport au premier semestre 2021. Cette diminution est principalement due à des mesures de restructuration plus limitées en Europe du Nord. Les dépenses de réorganisation des effectifs ont inclus l'effort d'adaptation des effectifs dans les pays européens.

Les 33 millions d'euros de coûts de **rationalisation et frais associés** ont résulté majoritairement de fermeture et regroupement de datacenters, principalement en Amérique du Nord.

Les coûts d'**intégration et d'acquisition**, d'un montant de 18 millions d'euros, ont été principalement liés aux coûts d'intégration des acquisitions réalisées en 2020 et 2021, ainsi qu'aux coûts des dispositifs de rétention.

L'amortissement au titre du premier semestre 2022 des immobilisations incorporelles reconnues au titre de l'**allocation des prix d'acquisitions** s'est élevé à 67 millions d'euros dont principalement :

- 32 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018 sur 12 ans ;
- 8 millions d'euros de charge d'amortissement correspondant à la relation clients apportée par SIS, amortie entre 4 et 12 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;
- 8 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des brevets apportés par Bull, amortis à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014, respectivement sur 9 ans et de 7 à 10 ans ;
- 5 millions d'euros de charge d'amortissement correspondant à la relation clients apportée par Anthelio, amortie jusqu'à février 2026.

La charge au titre des **paiements fondés sur des actions** s'est élevée à 11 millions d'euros au premier semestre 2022 contre une charge de 33 millions d'euros au premier semestre 2021 reflétant une valeur plus basse des plans d'actions de performance attribués en 2021 et 2022 que celle des plans livrés en 2021 (plans attribués en 2018) ainsi qu'une sous-atteinte des performances des plans attribués en 2019.

La **dépréciation du goodwill et autres actifs non courants** a résulté de la dépréciation des actifs associés aux groupes d'actifs disponibles à la vente et classés en actifs destinés à être cédés.

Au premier semestre 2022, les **autres éléments** ont représenté une charge nette de 64 millions comparée à une charge de 164 millions d'euros au premier semestre 2021. Ces éléments exceptionnels ont inclus principalement la dépréciation pour 32 millions d'euros des actifs courants de l'activité en Russie présentée en actifs destinés à être cédés ainsi que le coût du plan de transformation envisagé du Groupe, tel qu'annoncé le 14 juin 2022.

### 2.1.1.3. Résultat financier

---

**Le résultat financier** du Groupe s'est soldé par une charge de 129 millions d'euros sur la période (contre une charge de 3 millions d'euros au premier semestre 2021). Il est composé du coût de l'endettement financier net de 13 millions d'euros et d'un net d'autres charges financières pour 116 millions d'euros.

**Le coût de l'endettement financier net** a été stable par rapport au premier semestre 2021 à 13 millions d'euros. Le taux moyen de la charge d'intérêt sur les emprunts du Groupe s'est élevé à 0,70% contre 0,89% au premier semestre 2021. Le taux moyen du produit d'intérêt sur la trésorerie moyenne brute s'est élevé à 0,58% contre 0,63% au premier semestre 2021.

Les **autres éléments financiers** ont représenté une charge nette de 116 millions d'euros contre un produit net de 10 millions d'euros au premier semestre 2021 et ont été principalement composés de :

- La perte nette de 83 millions d'euros générée par la perte nette sur la cession des titres Worldline, les variations de valeur du dérivé de l'OEB et du dérivé couvrant l'exposition résiduelle aux actions Worldline, tous deux évalués en juste valeur par résultat en application de la norme IFRS 9 ;
- Les coûts financiers des pensions de 8 millions d'euros qui sont restés stables par rapport au premier semestre 2021 ;
- La charge d'intérêt sur les dettes de location pour 9 millions d'euros comparés aux 8 millions d'euros du premier semestre 2021. Cette variation a résulté principalement de la hausse des taux d'actualisation ;
- La perte nette de change (incluant les couvertures de devises) pour 2 millions d'euros contre une perte nette de change de 6 millions d'euros au premier semestre 2021.

### 2.1.1.4. Impôt

La charge d'impôt pour le premier semestre 2022 s'est élevée à 77 millions d'euros pour une perte avant impôt de 427 millions d'euros.

En raison de la perte avant impôt, le taux effectif d'impôt n'a pas été représentatif. Le Groupe a évalué les principaux impacts de son plan révisé à moyen terme, annoncé le 14 juin 2022, sur la recouvrabilité de ses actifs d'impôts différés. Ainsi, 84 millions d'actifs d'impôts différés n'ont pas été reconnus sur la période et 50 millions d'actifs millions d'impôts différés précédemment reconnus ont été dépréciés.

### 2.1.1.5. Résultat net normalisé

Le résultat net normalisé, retraité des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents (nets d'impôts) a représenté une perte de 119 millions d'euros, correspondant à -2,1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe de la période.

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2022	Semestre clos le 30 juin 2021
<b>Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>-503</b>	<b>-129</b>
Autres produits et charges opérationnels nets d'impôt	-294	-314
Gain (perte) net sur les instruments financiers liés aux actions Worldline, net d'impôt	-91	23
<b>Résultat net normalisé - attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>-119</b>	<b>162</b>

### 2.1.1.6. Résultat net par action semestriel

(en millions d'euros et en unités)	Semestre clos le 30 juin 2022	% du CA	Semestre clos le 30 juin 2021	% du CA
<b>Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère [a]</b>	<b>-503</b>	<b>-9,1%</b>	<b>-129</b>	<b>-2,4%</b>
Impact des instruments dilutifs	-		-	
<b>Résultat net retraité des instruments dilutifs - attribuable aux propriétaires de la société mère [b]</b>	<b>-503</b>	<b>-9,1%</b>	<b>-129</b>	<b>-2,4%</b>
<b>Résultat net normalisé - attribuable aux propriétaires de la société mère [c]</b>	<b>-119</b>	<b>-2,1%</b>	<b>162</b>	<b>3,0%</b>
Impact des instruments dilutifs	-		-	
<b>Résultat net dilué normalisé - attribuable aux propriétaires de la société mère [d]</b>	<b>-119</b>	<b>-2,1%</b>	<b>162</b>	<b>3,0%</b>
Nombre moyen pondéré d'actions [e]	110 623 880		109 593 846	
Impact des instruments dilutifs	-		-	
Nombre moyen dilué d'actions [f]	110 623 880		109 593 846	

(en euros)	Semestre clos le 30 juin 2022	Semestre clos le 30 juin 2021
<b>RNPA (Résultat Net Par Action) [a] / [e]</b>	<b>-4,55</b>	<b>-1,18</b>
<b>RNPA dilué [b] / [f]</b>	<b>-4,55</b>	<b>-1,18</b>
<b>RNPA normalisé [c] / [e]</b>	<b>-1,07</b>	<b>1,48</b>
<b>RNPA dilué normalisé [d] / [f]</b>	<b>-1,07</b>	<b>1,48</b>

## 2.1.2. Flux de trésorerie et trésorerie nette

Le Groupe a présenté un endettement net de 1 792 millions d'euros à fin juin 2022 et un flux de trésorerie disponible de -555 millions d'euros sur le premier semestre 2022.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Semestre clos le 30 juin 2022</b>	<b>Semestre clos le 30 juin 2021</b>
<b>Excédent Brut Opérationnel (EBO)</b>	<b>369</b>	<b>633</b>
Investissements opérationnels	-123	-154
Paievements des loyers	-207	-183
Variation du besoin en fonds de roulement	-383	-394
<b>Flux de trésorerie opérationnel</b>	<b>-344</b>	<b>-98</b>
Impôts payés	-21	-46
Coût de l'endettement financier net payé	-13	-13
Réorganisation provenant des autres produits et charges opérationnels	-63	-96
Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels	-34	-43
Coûts d'intégration et d'acquisition	-16	-8
Autres variations*	-64	-66
<b>Flux de trésorerie disponible</b>	<b>-555</b>	<b>-369</b>
(Acquisitions) cessions (solde net)	-92	-144
Augmentation de capital	1	-0
Programme de rachat d'actions collectives	-2	-57
Dividendes versés aux actionnaires	-2	-100
<b>Flux de trésorerie net</b>	<b>-649</b>	<b>-670</b>
<b>Trésorerie (endettement) net(te) d'ouverture</b>	<b>-1 226</b>	<b>-467</b>
Variation nette de trésorerie (endettement)	-649	-670
Incidence de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie (endettement)	98	9
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-15	-
<b>Trésorerie (endettement) net(te) de clôture</b>	<b>-1 792</b>	<b>-1 129</b>

\* Les «Autres variations» correspondent aux autres éléments opérationnels décaissés (excluant la réorganisation, la rationalisation et frais associés, les coûts d'intégration et d'acquisition), aux autres éléments financiers décaissés, aux investissements financiers nets à long terme hors acquisitions et cessions et à la participation des salariés transférée en fonds d'emprunt.

Le **flux de trésorerie disponible** représentant la variation de la trésorerie nette (ou endettement net), hors (acquisitions) cessions nettes, variations de capital et dividendes versés aux actionnaires, s'est élevé à -555 millions d'euros contre -369 millions d'euros sur le premier semestre 2021.

Le **flux de trésorerie opérationnel** s'est élevé à -344 millions d'euros contre -98 millions d'euros sur le premier semestre 2021. Cette variation est due aux éléments suivants :

- Excédent Brut Opérationnel net des paiements des loyers (-288 millions d'euros) ;
- Investissements opérationnels (+31 millions d'euros) ;
- Variation du besoin en fonds de roulement (+11 millions d'euros).

L'**EBO** s'est établi à 369 millions d'euros, représentant une diminution de 264 millions d'euros par rapport à juin 2021, et 6,6% du chiffre d'affaires contre 11,7% en juin 2021. Le passage de la marge opérationnelle à l'EBO était le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Semestre clos le 30 juin 2022</b>	<b>Semestre clos le 30 juin 2021</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>59</b>	<b>302</b>
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	135	167
+ Amortissement du droit d'utilisation	192	176
+ Valeur nette des immobilisations cédées/mises au rebut	5	6
+/- Dotations (reprises) nettes aux provisions pour retraite	-19	-16
+/- Dotations (reprises) nettes aux provisions	-2	-2
<b>EBO</b>	<b>369</b>	<b>633</b>

Les **investissements opérationnels** se sont élevés à 123 millions d'euros, représentant 2,2% du chiffre d'affaires, soit 60 points de base de moins par rapport à la même période l'an dernier, reflétant les actions du Groupe sur l'optimisation de ses investissements opérationnels ainsi que sa transition vers des activités moins capitalistiques.

La **variation du besoin en fonds de roulement** était -383 millions d'euros (contre -394 millions d'euros au premier semestre 2021). Le délai de règlement clients (DSO) a augmenté de 6 jours (passant de 44 jours à fin décembre 2021 à 50 jours à fin juin 2022), alors que le délai de règlement fournisseurs (DPO) a augmenté de 3 jours (passant de 78 jours à fin décembre 2021 à 81 jours à fin juin 2022). Le niveau des créances clients cédées sans recours auprès des banques avec transfert de risques tel que défini par la norme IFRS 9 est passé de 834 millions d'euros à fin décembre 2021 à 821 millions d'euros à fin juin 2022.

Les **impôts payés** ont diminué de 25 millions d'euros et se sont élevés à 21 millions d'euros sur le premier semestre 2022.

Le **coût de l'endettement net** a été stable à 13 millions d'euros.

Les décaissements liés aux **coûts de réorganisation, de rationalisation et frais associés et d'intégration et acquisition** se sont élevés à 113 millions d'euros contre 147 millions d'euros au premier semestre 2021 et représentaient 2,0% du chiffre d'affaires.

Ils ont principalement inclus les coûts de réorganisation liés aux mesures d'adaptation des effectifs dans les pays européens. Les coûts de rationalisation ont résulté majoritairement de la fermeture et du regroupement de datacenters, principalement en Amérique du Nord. Enfin, les coûts d'intégration et d'acquisition ont compris principalement les coûts des nouvelles acquisitions.

Les **autres variations** se sont élevées à -64 millions d'euros contre -66 millions d'euros sur le premier semestre 2021. Elles comprenaient principalement les décaissements sur les contrats onéreux provisionnés au 31 décembre 2021 ainsi que les décaissements sur les plans de retraite et départs anticipés à la retraite au Royaume-Uni et en Allemagne.

En conséquence des impacts mentionnés ci-dessus, principalement dus à la variation du besoin en fonds de roulement, le Groupe a présenté un **flux de trésorerie disponible du Groupe** de -555 millions d'euros sur le premier semestre 2022 contre -369 millions d'euros sur le premier semestre 2021.

L'impact net sur la trésorerie résultant des **(acquisitions) cessions nettes** s'est élevé à -92 millions d'euros provenant de l'acquisition de Cloudreach, compensé par le prix net de cession de la participation résiduelle dans Worldline.

Les **augmentations de capital** se sont élevées à 1 million d'euros sur le premier semestre 2022 contre aucune sur le premier semestre 2021.

Le **programme de rachat d'actions** s'est élevé à 2 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 57 millions d'euros au premier semestre 2021. Ces programmes de rachats d'actions sont liés aux livraisons d'actions de performance au management du Groupe et visent à éviter les effets de dilution pour les autres actionnaires. Les actions de performance à livrer en 2022 seront créées par une augmentation de capital plutôt que rachetées.

Aucun **dividende** n'a été payé aux actionnaires d'Atos SE au cours du premier semestre 2022 contre 98 millions d'euros sur le premier semestre 2021.

L'effet de la **variation de change**, provenant de l'exposition par pays des éléments de dette ou de trésorerie aux devises étrangères, a représenté une diminution de l'endettement net de 98 millions d'euros essentiellement dû à l'évolution des taux de change du dollar américain, de la roupie indienne et de la livre sterling contre l'euro.

En conséquence, l'**endettement net** du Groupe au 30 juin 2022 s'est élevé à 1 792 millions d'euros comparé à 1 226 millions d'euros au 31 décembre 2021.

### 2.1.3. Ratios bancaires

Au 30 juin 2022, la facilité de crédit renouvelable multidevises avait été tirée à hauteur de 80 millions d'euros.

Pour information, à cette date, le ratio bancaire applicable à cette facilité de crédit renouvelable était de 4,31. Toutefois, au titre de la documentation la facilité de crédit renouvelable multidevises ce ratio n'est apprécié qu'une fois par an, au 31 décembre de chaque année.

Par ailleurs, le 29 juillet 2022, Atos a signé la documentation finale de son nouveau financement bancaire détaillé paragraphe 1.1 du rapport d'activité.

Le ratio de levier financier applicable à ce nouveau financement est porté de 2,5 à 3,75. Il sera mesuré une fois par an, au 31 décembre de chaque année, en excluant les impacts IFRS 16 et en prenant en compte 12 mois glissants de l'EBO.

## 2.2. États financiers consolidés résumés semestriels

### 2.2.1. Compte de résultat consolidé résumé semestriel

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Semestre clos le 30 juin 2022	Semestre clos le 30 juin 2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	Note 3.1	5 563	5 424
Charges de personnel	Note 4.1	-2 892	-2 579
Charges opérationnelles	Note 4.2	-2 612	-2 543
<b>Marge opérationnelle</b>		<b>59</b>	<b>302</b>
<b>En % du chiffre d'affaires</b>		<b>1,1%</b>	<b>5,6%</b>
Autres produits et charges opérationnels	Note 5	-357	-419
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-298</b>	<b>-118</b>
<b>En % du chiffre d'affaires</b>		<b>-5,4%</b>	<b>-2,2%</b>
Coût de l'endettement financier net		-13	-13
Autres charges financières		-243	-40
Autres produits financiers		127	50
<b>Résultat financier</b>	Note 6.1	<b>-129</b>	<b>-3</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-427</b>	<b>-121</b>
Charge d'impôt	Note 7	-77	-6
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	0
<b>Résultat net</b>		<b>-504</b>	<b>-127</b>
dont attribuable aux propriétaires de la société mère		-503	-129
dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-0	2

<i>(en millions d'euros et en unités)</i>	Notes	Semestre clos le 30 juin 2022	Semestre clos le 30 juin 2021
<b>Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère</b>		<b>-503</b>	<b>-129</b>
Nombre moyen pondéré d'actions		110 623 880	109 593 846
<b>Résultat net</b>	Note 11	<b>-4,55</b>	<b>-1,18</b>
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		110 623 880	109 593 846
<b>Résultat net dilué par action</b>	Note 11	<b>-4,55</b>	<b>-1,18</b>

## 2.2.2. État du résultat global consolidé résumé semestriel

(en millions d'euros)

	Semestre clos le 30 juin 2022	Semestre clos le 30 juin 2021
<b>Résultat net de la période</b>	<b>-504</b>	<b>-127</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
<b>A reclasser en compte de résultat (recyclable)</b>	<b>352</b>	<b>125</b>
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	6	6
Ecart de conversion	349	118
Effet d'impôt sur les éléments à reclasser en compte de résultat	-2	1
<b>Non reclassé en compte de résultat (non recyclable)</b>	<b>266</b>	<b>93</b>
Gains et pertes actuariels liés aux engagements de retraite à prestations définies	265	134
Effet d'impôt sur les éléments non reclassés en compte de résultat	1	-41
<b>Total autres éléments du résultat global</b>	<b>618</b>	<b>218</b>
<b>Total résultat global de la période</b>	<b>115</b>	<b>91</b>
Dont		
attribuable aux propriétaires de la société mère	115	89
attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-0	2

## 2.2.3. États consolidés résumés semestriels de la situation financière

(en millions d'euros)	Notes	30 Juin 2022	31 décembre 2021
<b>ACTIF</b>			
Goodwill	Note 8	5 556	5 105
Immobilisations incorporelles		1 099	1 089
Immobilisations corporelles		427	421
Droits d'utilisation		984	1 072
Participations dans les entreprises mises en équivalence		6	4
Actifs financiers non courants	Note 6.3	459	840
Instruments financiers non courants	Note 6.3	19	0
Impôts différés actifs		194	189
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>8 744</b>	<b>8 720</b>
Clients et comptes rattachés	Note 3.2	2 888	2 583
Impôts courants		70	76
Autres actifs courants	Note 4.4	1 466	1 430
Instruments financiers courants		21	14
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6.2	3 464	3 372
<b>Total des actifs courants</b>		<b>7 909</b>	<b>7 476</b>
Actifs destinés à la vente	Note 1	628	623
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>17 280</b>	<b>16 819</b>

(en millions d'euros)	Notes	30 Juin 2022	31 décembre 2021
<b>PASSIF</b>			
Capital social		111	111
Primes		1 499	1 498
Réserves consolidées		3 454	5 790
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère		-503	-2 962
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>		<b>4 560</b>	<b>4 437</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		0	6
<b>Total capitaux propres</b>		<b>4 561</b>	<b>4 444</b>
Provisions pour retraites et assimilées	Note 9	713	944
Provisions non courantes	Note 10	497	657
Emprunts	Note 6.4	2 750	2 750
Instruments dérivés		19	40
Impôts différés passifs		76	67
Dettes de location non courantes	Note 6.4	819	894
Autres passifs non courants		2	1
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>4 876</b>	<b>5 352</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 4.3	2 035	2 003
Impôts courants		61	61
Provisions courantes	Note 10	216	137
Instruments financiers courants		8	4
Part à moins d'un an des emprunts	Note 6.4	2 506	1 849
Dettes de location courantes	Note 6.4	335	360
Autres passifs courants	Note 4.5	2 175	2 131
<b>Total des passifs courants</b>		<b>7 337</b>	<b>6 546</b>
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	Note 1	506	477
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>17 280</b>	<b>16 819</b>

## 2.2.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé résumé semestriel

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Semestre clos le 30 juin 2022	Semestre clos le 30 juin 2021
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-427</b>	<b>-121</b>
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Note 4.2	135	167
Amortissement des droits d'utilisation	Note 4.2	192	176
Dotations (reprises) nettes aux provisions opérationnelles		-21	-18
Dotations (reprises) nettes aux provisions financières		6	9
Dotations (reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles		-57	86
Amortissement des actifs incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	Note 5	67	79
Perte de valeur du goodwill et des autres actifs non courants	Note 5	91	-
(Plus) moins-values de cessions d'actifs non courants		112	14
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions		11	32
Pertes (gains) sur instruments financiers	Note 6.1	-24	-33
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	13	13
Intérêts sur dettes de location	Note 6.1	9	8
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement et impôts</b>		<b>107</b>	<b>412</b>
Impôts payés		-21	-46
Variation du besoin en fonds de roulement		-341	-394
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'activité</b>		<b>-255</b>	<b>-27</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-123	-154
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2	8
<b>Investissements opérationnels nets</b>		<b>-121</b>	<b>-146</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-280	-151
Trésorerie des sociétés acquises durant l'exercice		11	9
Encaissements nets liés aux cessions d'immobilisations financières		219	-2
Trésorerie des sociétés cédées durant l'exercice		-	-2
<b>Investissements financiers nets</b>		<b>-49</b>	<b>-144</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>-170</b>	<b>-291</b>
Augmentation de capital		1	-
Rachats et reventes d'actions propres		-2	-57
Dividendes versés		-	-98
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		-2	-3
Paiement des loyers	Note 6.4	-207	-183
Souscription de nouveaux emprunts	Note 6.4	2 297	769
Remboursement d'emprunts courants et non courants	Note 6.4	-1 642	-864
Coût de l'endettement financier net payé	Note 6.4	-13	-13
Autres mouvements liés aux opérations de financement	Note 6.4	1	1
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>434</b>	<b>-448</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>8</b>	<b>-766</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture</b>		<b>3 239</b>	<b>3 142</b>
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	Note 6.4	8	-766
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	Note 6.4	98	11
Reclassement en actifs destinés à être cédés	Note 1	-15	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture</b>	Note 6.4	<b>3 330</b>	<b>2 387</b>

## 2.2.5. Variation semestrielle des capitaux propres consolidé

(en millions d'euros)	Nombre d'actions à la clôture (en milliers)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat net	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>109 993</b>	<b>110</b>	<b>1 476</b>	<b>4 724</b>	<b>550</b>	<b>6 861</b>	<b>10</b>	<b>6 871</b>
• Affectation du résultat net de l'exercice précédent				550	-550	-		-
• Dividendes versés				-98		-98	-2	-100
• Achat d'actions propres				32		32		32
• Impact de dilution				-57		-57		-57
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>428</b>	<b>-550</b>	<b>-122</b>	<b>-2</b>	<b>-124</b>
• Résultat net de la période				-	-129	-129	2	-127
• Autres éléments du résultat global				218		218	0	218
<b>Total du résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>218</b>	<b>-129</b>	<b>89</b>	<b>2</b>	<b>91</b>
<b>Au 30 Juin 2021</b>	<b>109 993</b>	<b>110</b>	<b>1 476</b>	<b>5 370</b>	<b>-129</b>	<b>6 828</b>	<b>10</b>	<b>6 838</b>
• Augmentation de capital	737	1	22	-		23		23
• Dividendes versés				-0		-0	-0	-0
• Achat d'actions propres				-1		-1		-1
• Impact de dilution				-1		-1		-1
• Autres				3		3	-4	-1
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>737</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>2</b>		<b>24</b>	<b>-5</b>	<b>19</b>
• Résultat net de la période				-	-2 833	-2 833	1	-2 832
• Autres éléments du résultat global				418		418	0	418
<b>Total du résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>418</b>	<b>-2 833</b>	<b>-2 415</b>	<b>1</b>	<b>-2 414</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>110 730</b>	<b>111</b>	<b>1 498</b>	<b>5 790</b>	<b>-2 962</b>	<b>4 437</b>	<b>6</b>	<b>4 444</b>
• Augmentation de capital	33	0	1	-		1		1
• Affectation du résultat net de l'exercice précédent				-2 962	2 962	-		-
• Dividendes versés				-		-	-2	-2
• Paiements fondés sur des actions				9		9		9
• Achat d'actions propres				-2		-2		-2
• Autres				0		0	-4	-3
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>-2 954</b>	<b>2 962</b>	<b>8</b>	<b>-6</b>	<b>3</b>
• Résultat net de la période				-	-503	-503	-0	-504
• Autres éléments du résultat global				618		618	-0	618
<b>Total du résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>618</b>	<b>-503</b>	<b>115</b>	<b>-0</b>	<b>115</b>
<b>Au 30 Juin 2022</b>	<b>110 763</b>	<b>111</b>	<b>1 499</b>	<b>3 454</b>	<b>-503</b>	<b>4 560</b>	<b>0</b>	<b>4 561</b>

## 2.2.6. Annexe aux états financiers consolidés résumés semestriels

Les états financiers consolidés résumés semestriels ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 26 juillet 2022.

### 2.2.6.1. Base de préparation

---

Tous les montants sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Certains totaux peuvent présenter des différences d'arrondis.

#### Principes comptables

Les états financiers consolidés résumés semestriels d'Atos (« le Groupe ») pour la période de six mois close le 30 juin 2022 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont l'application était obligatoire au 30 juin 2022.

Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standing Interpretations Committee » (SIC) et de l'« IFRS Interpretations Committee » (IFRS IC).

Les états financiers consolidés résumés semestriels du Groupe pour la période de six mois close le 30 juin 2022 ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Cette norme prévoit que les états financiers intermédiaires résumés ne comportent pas toutes les informations requises par les normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés annuels. Ces états financiers consolidés résumés semestriels doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe au et pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation retenus pour l'établissement de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par le Groupe au 31 décembre 2021 et décrits dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos en décembre 2021, à l'exception :

- Les nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire présentées au paragraphe ci-dessous ;
- Les méthodes d'évaluation spécifiques à la norme IAS 34 présentées dans le paragraphe ci-dessous.

#### Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Les nouvelles normes, interprétations ou modifications suivantes, dont l'application était obligatoire pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2022, n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés résumés intermédiaires :

- Amendements d'IAS 16 : Immobilisations corporelles - Produits antérieurs à l'utilisation prévue ;
- Amendement d'IFRS 3 : Mise à jour du cadre conceptuel ;
- Amendements d'IAS 37 : Contrats déficitaires - coût d'exécution du contrat ;
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2018 – 2020 ;
- Décision de l'IFRS IC sur la distinction agent versus principal pour les distributeurs de logiciels (IFRS 15).

#### Autres normes

Le Groupe n'applique pas les normes et interprétations non encore approuvées par l'Union européenne à la date de clôture. Par ailleurs, aucune nouvelle norme ou interprétation applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 et pour lesquelles une application anticipée était possible, n'a été appliquée par le Groupe.

Les impacts potentiels de ces nouveaux textes sont en cours d'analyse.

La décision de l'IFRS IC émise en avril 2021 sur le traitement comptable relatifs aux coûts de configuration et d'adaptation des logiciels utilisés en mode SaaS n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés résumés intermédiaires.

### Recours à des estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés résumés semestriels, la direction émet des jugements et a recours à des estimations et hypothèses qui impactent le montant des actifs et passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date de clôture.

Les jugements significatifs portés par la direction sur les principes comptables appliqués, ainsi que les principales sources d'incertitude liées aux estimations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés semestriels résumés restent identiques à ceux décrits dans le dernier rapport annuel, à l'exception des méthodes d'évaluation spécifiques de la norme IAS 34 concernant l'estimation de la charge d'impôt (tel que décrit dans la Note 7) et la valorisation des engagements de retraite et avantages assimilés (tel que décrit à la Note 9).

## 2.2.6.2. Evènements significatifs de la période

---

### Nouvelle organisation and projet de séparation du Groupe en deux sociétés cotées

Le 10 février 2022, Atos a annoncé un changement de gouvernance. A compter du premier semestre 2022, le Groupe a été organisé autour de trois Lignes de métiers, en remplacement des actuelles Industries, et les cinq Régions ont été regroupées en quatre.

Les trois Lignes de métier ont été définies comme suit :

- Tech Foundations, spécialisée dans la conception, la réalisation et la gestion de systèmes d'information complexes et critiques à travers le monde et positionnée sur le marché des infrastructures et du cloud privé ;
- Digital, positionnée sur des marchés à forte croissance tirés par la migration vers le cloud et une demande croissante de transformation digitale au travers d'un partenariat fort avec les hyperscalers et les leaders du marché des logiciels ;
- Big Data et Sécurité, spécialisée dans l'intelligence sécurisée des données au travers de deux activités : Digital Security et Advanced Computing.

Le 14 juin 2022, Atos a annoncé étudier une séparation du Groupe en deux sociétés cotées :

- SpinCo (Evidian) combinerait les lignes de métier Digital et Big Data et Sécurité ;
- TFCo (Atos) serait composée de la ligne de métier Tech Foundations.

Dans le scénario envisagé, les actionnaires d'Atos conserveraient leurs actions actuelles d'Atos et recevraient des actions de SpinCo à travers une distribution en nature. SpinCo serait cotée à la bourse d'Euronext Paris. Après la finalisation du projet envisagé, l'hypothèse actuelle serait une détention par les actionnaires d'Atos de 100% du capital de TFCo et 70% du capital de SpinCo. Les 30% restants du capital de SpinCo seraient détenus par TFCo et monétisés par la suite pour refinancer les coûts du plan de redressement de TFCo.

Le Groupe a indiqué que, si la décision était prise de mettre en œuvre ce projet, l'objectif serait de finaliser la séparation en deux entités (impliquant une réorganisation préalable du Groupe) au cours du second semestre 2023 et de procéder à la cotation et à la distribution des actions SpinCo d'ici la fin de l'année 2023.

Le conseil d'administration d'Atos a approuvé le lancement d'une étude approfondie de ce projet. Cependant la décision concernant ce projet de réorganisation et de cotation séparée ainsi que ses termes et conditions ne sera prise qu'une fois l'analyse approfondie, actuellement en cours, finalisée ; elle reste sous réserve des conditions globales du marché et serait soumise aux processus usuels, notamment l'approbation des organes de gouvernance et des actionnaires ainsi que la consultation des instances représentatives du personnel concerné.

Compte tenu du stade préliminaire du projet, Atos a considéré que SpinCo ne représentait pas un groupe d'actifs disponible à la vente selon la définition IFRS 5. Par ailleurs, le Groupe a considéré que le projet

envisagé n'a pas de conséquence sur l'information sectorielle dans les comptes consolidés résumés intermédiaires au 30 juin 2022.

### **Cession de la participation résiduelle dans Worldline**

Le 14 juin 2022, Atos a finalisé la cession de la totalité de sa participation dans Worldline d'environ 7,0 millions d'actions représentant environ 2,5 % du capital de Worldline. La cession a été réalisée dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels.

Atos a concomitamment conclu une opération sur instruments dérivés dans le but de couvrir son exposition résiduelle au cours de l'action Worldline liée aux obligations échangeables à échéance 2024, émises en 2019.

En conséquence de ces transactions, Atos a levé un montant net de 219 millions d'euros et n'est plus actionnaire de Worldline.

Les conséquences comptables sont décrites en Note 6.

### **Conséquences de l'invasion russe en Ukraine**

Depuis le déclenchement du conflit, Atos a évalué et réduit ses activités en Russie en ligne avec les sanctions internationales. Le Groupe a confirmé début avril un retrait ordonné de ses activités basées en Russie.

Atos fournissait à partir de la Russie, des services numériques à des clients basés dans le monde. Les services fournis à partir de la Russie ont été transférés vers d'autres pays, dont l'Inde et un centre d'excellence SAP agrandi en Turquie.

Par ailleurs, Atos est entré dans un processus de cession de sa filiale russe (voir Note 1). Les impacts de l'invasion russe en Ukraine sur les comptes consolidés résumés intermédiaires se limitent aux conséquences comptables de cette cession envisagée.

### **Hyperinflation en Turquie**

Depuis le 30 avril 2022, la Turquie est considérée être une économie hyperinflationniste. L'application de la norme IAS 29 n'a pas eu d'impact matériel pour Atos au 30 juin 2022.

### **2.2.6.3. Annexe aux états financiers consolidés résumés semestriels**

---

<b>Note 1</b> - Changement dans le périmètre de consolidation.....	<b>38</b>
<b>Note 2</b> - Information sectorielle.....	<b>39</b>
<b>Note 3</b> - Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et coûts de contrat.....	<b>42</b>
<b>Note 4</b> - Données opérationnelles.....	<b>43</b>
<b>Note 5</b> - Autres produits et charges opérationnels.....	<b>44</b>
<b>Note 6</b> - Actifs et passifs financiers et résultat financier.....	<b>48</b>
<b>Note 7</b> - Charge d'impôt.....	<b>51</b>
<b>Note 8</b> - Goodwill.....	<b>51</b>
<b>Note 9</b> - Engagements de retraite et avantages assimilés.....	<b>54</b>
<b>Note 10</b> - Provisions.....	<b>55</b>
<b>Note 11</b> - Capitaux propres.....	<b>55</b>
<b>Note 12</b> - Litiges.....	<b>55</b>
<b>Note 13</b> - Événements post-clôture.....	<b>56</b>

## Note 1 Changement dans le périmètre de consolidation

### Acquisition de Cloudreach

Le 3 janvier 2022, Atos a acquis Cloudreach, une société de services multicloud de premier plan, spécialisée dans la migration et le développement d'applications cloud, ayant développé de solides partenariats avec les trois hyperscalers. Atos accueillera plus de 600 collaborateurs hautement qualifiés pour renforcer son expertise cloud mondiale.

Créé en 2009, Cloudreach a son siège social à Londres et des bureaux aux Etats-Unis, au Canada, aux Pays-Bas, en Allemagne, en France, en Suisse et en Inde.

La contrepartie transférée était de 256 millions d'euros conduisant à la reconnaissance d'un goodwill préliminaire de 230 millions d'euros.

Si l'acquisition de Cloudreach avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle du semestre auraient été de respectivement 49 millions d'euros et -8 million d'euros.

### Cessions envisagées

#### Activité Unified Communications & Collaboration

En 2021, Atos a annoncé un projet de cession de l'activité Unified Communications & Collaboration et a considéré que ce groupe d'actifs remplissait les critères de présentation en actifs destinés à la vente fin septembre 2021.

#### Activités en Russie

Comme décrit dans la partie 2.2.6.2, Atos a annoncé avoir lancé un process de cession de sa filiale russe en avril 2022.

Au 30 juin 2022, le Groupe a considéré que ce groupe d'actifs remplissait les critères de présentation en actifs destinés à la vente compte tenu du statut des négociations.

Les principales catégories d'actifs et passifs relatifs aux groupes d'actifs classés comme destinés à la vente sont présentées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 Juin 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
<b>ACTIF</b>		
Goodwill	144	224
Immobilisations incorporelles	147	142
Immobilisations corporelles	11	7
Droits d'utilisation	16	10
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0
Actifs financiers non courants	4	3
Impôts différés actifs	27	28
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>349</b>	<b>414</b>
Clients et comptes rattachés	124	120
Impôts courants	12	7
Autres actifs courants	123	83
Instruments financiers courants	0	-0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	-
<b>Total des actifs courants</b>	<b>278</b>	<b>209</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>628</b>	<b>623</b>

(en millions d'euros)	30 Juin 2022	31 décembre 2021
<b>PASSIF</b>		
Provisions pour retraites et assimilées	147	197
Provisions non courantes	13	15
Impôts différés passifs	33	27
Dettes de location non courantes	5	3
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>198</b>	<b>243</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	106	113
Impôts courants	2	1
Provisions courantes	16	12
Part à moins d'un an des emprunts	4	-
Dettes de location courantes	6	5
Autres passifs courants	175	105
<b>Total des passifs courants</b>	<b>308</b>	<b>235</b>
<b>Total du passif</b>	<b>506</b>	<b>477</b>

L'évaluation de ces groupes d'actifs à leurs justes valeurs nettes des coûts de la vente a conduit à 120 millions d'euros de dépréciation de goodwill, actifs non-courants et actifs courants présentés en autres produits et charges opérationnels sur le premier semestre 2022.

## Note 2 Information sectorielle

Le 10 février 2022, Atos a annoncé un changement de gouvernance : A compter du premier semestre 2022, le Groupe sera organisé autour de trois Lignes de métiers, en remplacement des actuelles Industries, et les cinq segments opérationnels régionaux (RBU) seront regroupés en quatre.

Les trois Lignes de métiers sont :

- Tech Foundations qui regroupe les activités à fort investissement capitalistique et les activités matures d'Atos telles que Data Centre & Hosting, Digital Workplace, Unified Communications & Collaboration (UCC) ainsi que Business Process Outsourcing (BPO) ;
- Digital, une activité de services reposant sur des expertises et compétences qui sert les clients d'Atos du Digital, du Cloud et de la Décarbonation et les aide à réussir leur transformation digitale ;
- Big Data et Sécurité (BDS), une activité en forte croissance et à fort investissement R&D axée sur les produits et services dédiés à la Cybersécurité, Calcul haute performance, Edge computing et systèmes critiques.

Les quatre RBUs sont :

- Amériques regroupant l'ancienne RBU Amérique du Nord et la sous-région Amérique du Sud de l'ancienne RBU Marchés de croissance ;
- Europe du Nord regroupant l'ancienne RBU Europe du Nord et la sous-région APAC de l'ancienne RBU Marchés de croissance ;
- Europe Centrale ; et
- Europe du Sud.

Corporate et Autres regroupe les fonctions Corporate, Global Delivery Centers et les autres pays de l'ancienne RBU Marchés de croissance.

Les segments opérationnels régionaux restent les composantes-clé revues par le principal décideur opérationnel.

Par conséquent, et pour les besoins d'IFRS 8, les RBUs demeurent les segments opérationnels reportés.

Les segments opérationnels régionaux sont dorénavant constitués des pays suivants :

---

**Segments opérationnels**

---

<b>Amériques</b>	Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Guatemala, Mexique, Pérou, Etats-Unis d'Amérique et Uruguay.
<b>Europe du Nord &amp; APAC</b>	Australie, Belgique, Chine, Corée du Sud, Danemark, Estonie, Finlande, Hong-Kong, Inde, Irlande, Japon, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-bas, Philippines, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Taiwan et Thaïlande.
<b>Europe Centrale</b>	Allemagne, Autriche, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Pologne, Israël, République Tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie et Suisse.
<b>Europe du Sud</b>	Andorre, France, Espagne, Italie et Portugal.
<b>Corporate et Autres</b>	Abu Dhabi, Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, EAU, Egypte, Gabon, Kenya, Liban, Madagascar, Mali, Maurice, Maroc, Namibie, Qatar, Sénégal, Tunisie, Turquie, ainsi que les fonctions Corporate et Global Delivery Centers (GDC).

---

Toutes les Lignes de métiers sont représentées dans chaque RBU.

Les transferts et les transactions entre les différents segments sont effectués à des conditions commerciales normales qui s'appliqueraient également à des tierces parties non liées.

Aucun contrat ne génère plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'information sectorielle se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Amériques	Europe du Nord & APAC	Europe Centrale	Europe du Sud	Corporate et Autres	Elimination	Total Groupe
<b>Semestre clos le 30 juin 2022</b>							
<b>Chiffre d'affaires par segment</b>	<b>1 353</b>	<b>1 625</b>	<b>1 258</b>	<b>1 198</b>	<b>129</b>		<b>5 563</b>
% du chiffre d'affaires groupe	24,3%	29,2%	22,6%	21,5%	2,3%		100,0%
Chiffre d'affaires inter-segments	55	92	104	61	670	-981	0
Total Chiffre d'affaires	1 408	1 717	1 361	1 258	799	-981	5 563
<b>Marge opérationnelle par segment</b>	<b>73</b>	<b>28</b>	<b>-30</b>	<b>40</b>	<b>-52</b>		<b>59</b>
% de la marge opérationnelle groupe	5,4%	1,7%	-2,4%	3,4%	-40,3%		1,1%
<b>Total actif sectoriel au 30 juin 2022</b>	<b>4 329</b>	<b>3 511</b>	<b>1 412</b>	<b>2 512</b>	<b>1 162</b>		<b>12 925</b>
<b>Semestre clos le 30 juin 2021*</b>							
<b>Chiffre d'affaires par segment</b>	<b>1 226</b>	<b>1 581</b>	<b>1 273</b>	<b>1 231</b>	<b>113</b>		<b>5 424</b>
% du chiffre d'affaires groupe	22,6%	29,1%	23,5%	22,7%	2,1%		100,0%
Chiffre d'affaires inter-segments	33	89	100	62	637	-922	0
Total Chiffre d'affaires	1 259	1 670	1 373	1 293	750	-922	5 424
<b>Marge opérationnelle par segment</b>	<b>142</b>	<b>110</b>	<b>24</b>	<b>46</b>	<b>-19</b>		<b>302</b>
% de la marge opérationnelle groupe	11,6%	6,9%	1,9%	3,7%	-17,0%		5,6%
<b>Total actif sectoriel au 31 décembre 2021</b>	<b>3 913</b>	<b>3 095</b>	<b>1 485</b>	<b>2 481</b>	<b>1 585</b>		<b>12 559</b>

\* Les informations présentées ont été retraitées pour refléter la nouvelle composition des RBUs.

Les actifs sectoriels détaillés ci-dessus sont réconciliés à l'actif total comme suit :

(en millions d'euros)	30 Juin 2022	31 décembre 2021
<b>Total actif sectoriel</b>	<b>12 925</b>	<b>12 559</b>
Actifs d'impôts	264	265
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 464	3 372
Actifs destinés à la vente	628	623
<b>Total actif</b>	<b>17 280</b>	<b>16 819</b>

Depuis le second semestre 2022, le Groupe a commencé à reporter le chiffre d'affaires selon les deux nouveaux périmètres envisagés : Tech Foundations et Evidian.

Le chiffre d'affaires par périmètre s'est décomposé comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Périmètre Tech Foundations	Périmètre Evidian	Total Groupe
<b>Semestre clos le 30 juin 2022</b>			
<b>Chiffre d'affaires par périmètre</b>	<b>3 024</b>	<b>2 539</b>	<b>5 563</b>
en % du chiffre d'affaires du Groupe	54,4%	45,6%	100,0%

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2021 n'est pas disponible pour ces périmètres.

### **Note 3 Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et coûts de contrat**

#### **3.1 - Ventilation du chiffre d'affaires**

L'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe est reconnu en continu. Le Groupe applique la méthode d'avancement par les coûts pour évaluer l'avancement pour les contrats à prix fixe. L'essentiel du chiffre d'affaires généré par les activités Big Data et Sécurité est reconnu à une date donnée, à la date de livraison des solutions sauf pour les Super Calculateurs (HPC) où Atos crée un actif spécifique sans usage alternatif et a un droit exécutoire à paiement, en application du contrat ou de la réglementation locale en vigueur, pour les coûts encourus majorés d'une marge raisonnable. Dans ce cas spécifique, le revenu est reconnu en continu sur la durée du contrat.

La désagrégation du chiffre d'affaires par Région et selon les périmètres Tech Foundations et Evidian est présentée en Note 2.

#### **3.2 - Clients et comptes rattachés, actifs de contrats et coûts de contrats**

<i>(en millions d'euros)</i>	30 Juin 2022	31 décembre 2021
Actifs des contrats	1 362	1 393
Créances clients	1 501	1 309
Coûts de contrats	105	93
Pertes de crédit attendues	-81	-213
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>2 888</b>	<b>2 583</b>
Passifs des contrats	-910	-849
<b>Créances clients nettes</b>	<b>1 977</b>	<b>1 734</b>
<b>Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO)</b>	<b>50</b>	<b>44</b>

Les actifs des contrats nets des passifs des contrats ont été stables par rapport aux positions du 31 décembre 2021. Le délai de règlement clients est passé de 44 jours à 50 jours au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2022, 821 millions d'euros de créances clients ont été cédées sans recours à des tiers avec transfert des risques répondant aux critères de la norme IFRS 9, à savoir transfert effectif des flux de trésorerie contractuels et de la quasi-totalité des risques et avantages rattachés (contre 834 millions d'euros au 31 décembre 2021). Ces créances commerciales ont par conséquent été dé-comptabilisées de la situation financière au 30 juin 2022. Les 821 millions d'euros ont inclus 54 millions d'euros relatifs aux États-Unis où Atos n'a transféré que 95% de ses droits sur les créances et n'a donc dé-comptabilisé que 95% des créances.

## Note 4 Données opérationnelles

### 4.1 - Charges de personnel

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2022		Semestre clos le 30 juin 2021	
		% du CA		% du CA
Salaires	-2 345	42,2%	-2 075	38,3%
Charges sociales	-525	9,4%	-487	9,0%
Taxes, formation, intéressement et participation	-41	0,7%	-35	0,6%
(Dotations) Reprises nettes aux provisions pour charges de personnel	-	0,0%	2	0,0%
(Dotations) Reprises nettes aux provisions pour retraite	19	-0,3%	16	-0,3%
<b>TOTAL</b>	<b>-2 892</b>	<b>52,0%</b>	<b>-2 579</b>	<b>47,5%</b>

### 4.2 - Charges opérationnelles autres que personnel

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2022		Semestre clos le 30 juin 2021	
		% du CA		% du CA
Sous-traitance - Direct	-1 064	19,1%	-969	17,9%
Achats de logiciels et de matériels informatiques	-555	10,0%	-602	11,1%
Coûts de maintenance	-286	5,1%	-267	4,9%
Charges locatives	-6	0,1%	-19	0,4%
Télécommunications	-106	1,9%	-109	2,0%
Transports et déplacements	-32	0,6%	-23	0,4%
Honoraires	-108	1,9%	-106	2,0%
Autres charges	-180	3,2%	-148	2,7%
<b>Sous-total charges</b>	<b>-2 337</b>	<b>42,0%</b>	<b>-2 243</b>	<b>41,4%</b>
Amortissements des immobilisations	-135	2,4%	-167	3,1%
Amortissement du droit d'utilisation	-192	3,5%	-176	3,2%
(Dotations) Reprises nettes aux provisions	6	-0,1%	-	0,0%
Plus et moins-values d'immobilisations cédées	-4	0,1%	2	0,0%
Pertes sur créances irrécouvrables et droit d'utilisation	-2	0,0%	-7	0,1%
Production immobilisée	52	-0,9%	48	-0,9%
<b>Sous-total autres charges</b>	<b>-275</b>	<b>4,9%</b>	<b>-300</b>	<b>5,5%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-2 612</b>	<b>47,0%</b>	<b>-2 543</b>	<b>46,9%</b>

### 4.3 - Fournisseurs et comptes rattachés

(en millions d'euros)	30 Juin 2022	31 décembre 2021
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>2 035</b>	<b>2 003</b>
Paiements d'avance nets	-31	-40
Charges constatées d'avance et facturation en avance	-631	-603
<b>TOTAL</b>	<b>1 373</b>	<b>1 359</b>
<b>Ratio fournisseur en nombre de jours (DPO)</b>	<b>81</b>	<b>78</b>

### 4.4 - Autres actifs courants

(en millions d'euros)	30 Juin 2022	31 décembre 2021
Stocks	161	125
Etat - Créances de TVA	278	284
Charges constatées d'avance et facturation en avance	631	603
Autres créances et actifs courants	365	378
Paiements d'avance nets	31	40
<b>TOTAL</b>	<b>1 466</b>	<b>1 430</b>

Au 30 juin 2022, 26 millions d'euros de créances de crédit d'impôt français (Crédit Impôt Recherche) ont été transférés à une banque avec des conditions de transfert remplissant les critères de la norme IFRS 9 pour une décomptabilisation. Ces créances ont donc été dé-comptabilisées de la ligne "Autres actifs courants" dans la situation financière au 30 juin 2022.

#### 4.5 - Autres passifs courants

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 Juin 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
Personnel et comptes rattachés	482	392
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	154	161
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	386	447
Passifs des contrats	910	849
Autres dettes d'exploitation	242	282
<b>TOTAL</b>	<b>2 175</b>	<b>2 131</b>

#### Note 5 Autres produits et charges opérationnels

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » comprend les produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents. Il a représenté une charge nette de 357 millions d'euros au premier semestre 2022.

Le détail par nature de ce poste est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Semestre clos le 30 juin 2022</b>	<b>Semestre clos le 30 juin 2021</b>
Réorganisation des effectifs	-73	-79
Rationalisation et frais associés	-33	-42
Coûts d'intégration et d'acquisition	-18	-22
Amortissement des actifs incorporels (allocation du prix d'acquisition)	-67	-79
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-11	-33
Pertes de valeur du Goodwill et autres actifs non-courants	-91	-
Autres	-64	-164
<b>TOTAL</b>	<b>-357</b>	<b>-419</b>

Les dépenses de réorganisation des effectifs se sont élevées à 73 millions d'euros, en légère baisse par rapport au premier semestre 2021. Cette diminution est principalement due à des mesures de restructuration plus limitées en Europe du Nord. Les dépenses de réorganisation des effectifs incluent l'effort d'adaptation des effectifs dans les pays européens.

Les 33 millions d'euros de coûts de rationalisation et frais associés ont résulté majoritairement de fermeture et regroupement de datacenters, principalement en Amérique du Nord.

Les coûts d'intégration et d'acquisition, d'un montant de 18 millions d'euros, ont été principalement liés aux coûts d'intégration des acquisitions réalisées en 2020 et 2021, ainsi qu'aux coûts des dispositifs de rétention.

L'amortissement au titre du premier semestre 2022 des immobilisations incorporelles reconnues au titre de l'allocation des prix d'acquisitions s'est élevé à 67 millions d'euros dont principalement :

- 32 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018 sur 12 ans ;
- 8 millions d'euros de charge d'amortissement correspondant à la relation clients apportée par SIS, amortie entre 4 et 12 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;
- 8 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des brevets apportés par Bull, amortis à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014, respectivement sur 9 ans et de 7 à 10 ans ;

- 5 millions d'euros de charge d'amortissement correspondant à la relation clients apportée par Anthelio, amortie jusqu'à février 2026.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions s'est élevée à 11 millions d'euros au premier semestre 2022 contre une charge de 33 millions d'euros au premier semestre 2021 reflétant une valeur plus basse des plans d'actions de performance attribués en 2021 et 2022 que celle des plans livrés en 2021 (plans attribués en 2018) ainsi qu'une sous-atteinte des performances des plans attribués en 2019.

La dépréciation du goodwill et autres actifs non courants a résulté de la dépréciation des actifs associés aux groupes d'actifs disponibles à la vente et classés en actifs destinés à être cédés.

Au premier semestre 2022, les autres éléments ont représenté une charge nette de 64 millions comparée à une charge de 164 millions d'euros au premier semestre 2021. Ces éléments exceptionnels ont inclus principalement la dépréciation pour 32 millions d'euros des actifs courants de l'activité en Russie présentée en actifs destinés à être cédés ainsi que le coût du plan de transformation envisagé du Groupe, tel qu'annoncé le 14 juin 2022.

## Paiements fondés sur des actions

La charge de 11 millions d'euros (contre 33 millions d'euros au premier semestre 2021) enregistrée en « Autres produits et charges opérationnels » au titre des paiements fondés sur des actions a été principalement composée de :

- 8 millions d'euros au titre des plans d'attribution d'actions de performance mis en place de 2019 à 2022 et dont 2 millions d'euros au titre des plans mis en place en 2022 ;
- 3 millions d'euros au titre du plan de fidélisation réglé en trésorerie mis en place sur le premier semestre 2022.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions se détaille par année et par nature de plan comme suit :

### Par année

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2022	Semestre clos le 30 juin 2021
Plans 2022*	5	-
Plans 2021	2	-
Plans 2020	4	15
Plans 2019	0	10
Plans 2018	-	7
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>33</b>

\* incluant le plan réglé en trésorerie attribué en 2022

### Par catégorie de plan

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2022	Semestre clos le 30 juin 2021
Plans d'actions gratuites	8	33
Plans de stock-options	-0	0
Plans d'actionnariat salarié	0	-
Plans de fidélisation réglés en trésorerie	3	-
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>33</b>

## Plans d'actions de performance

Sur le premier semestre 2022, Atos a mis en place trois nouveaux plans d'actions de performance dont un plan doté de trois tranches d'acquisition :

Date du Conseil d'administration	18 mai 2022	13 juin 2022
Nombre d'actions initialement attribuées	264 000	39 000
Cours de l'action à la date d'attribution (euros)	23,4	18,8
Date d'acquisition	18 mai 2025	18 juin 2025
Durée de vie (années)	3	3
Taux de rendement attendu (%)	1,74	1,74
<b>Juste valeur des instruments attribués (euros)</b>	<b>19,27</b>	<b>14,91</b>
<b>Charge enregistrée en 2022 (millions d'euros)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Date du Conseil d'administration	18 mai 2022	18 mai 2022	18 mai 2022
Nombre d'actions initialement attribuées	309 560	309 703	619 352
Cours de l'action à la date d'attribution (euros)	23,4	23,4	23,4
Date d'acquisition	18 mai 2023	18 mai 2024	18 mai 2025
Durée de vie (années)	1	2	3
Taux de rendement attendu (%)	1,74	1,74	1,74
<b>Juste valeur des instruments attribués (euros)</b>	<b>21,56</b>	<b>21,19</b>	<b>20,82</b>
<b>Charge enregistrée en 2022 (millions d'euros)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les plans d'actions de performance du Groupe répondent aux règles suivantes :

- Les bénéficiaires d'actions doivent généralement être salariés ou mandataires sociaux avec un contrat de travail ou un mandat social avec le Groupe ;
- L'acquisition des actions est généralement subordonnée à la fois à des conditions de présence dans le Groupe et à des conditions d'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers, variant selon les plans comme ;
  - Des conditions de performance interne à caractère financier incluant la croissance du chiffre d'affaires du Groupe, la marge opérationnelle du Groupe et le Flux de trésorerie disponible du Groupe ;
  - Des conditions de performance à caractère social et environnemental, interne ou externe ;
  - Une condition de performance boursière.
- La période d'acquisition varie selon les plans mais n'excède jamais trois ans ;
- La période de conservation varie selon les plans mais n'excède jamais deux ans.

Les plans mis en place précédemment et impactant le compte de résultat du premier semestre 2022 ont été les suivants :

Date du Conseil d'administration	24 juillet 2020	24 juillet 2021
Nombre d'actions initialement attribuées	870 630	862 100
Cours de l'action à la date d'attribution (euros)	75,0	41,2
Date d'acquisition	24 juillet 2023	24 juillet 2024
Durée de vie (années)	3	3
Taux de rendement attendu (%)	2,07	2,09
<b>Juste valeur des instruments attribués (euros)</b>	<b>68,74</b>	<b>39,67</b>
<b>Charge enregistrée en 2022 (millions d'euros)</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

<b>Date du Conseil d'administration</b>	<b>24 juillet 2019</b>	<b>23 octobre 2019</b>
Nombre d'actions initialement attribuées	907 500	12 000
Cours de l'action à la date d'attribution (euros)	69,8	63,6
Date d'acquisition	24 juillet 2022	23 octobre 2022
Durée de vie (années)	3	3
Taux de rendement attendu (%)	2,07	2,07
<b>Juste valeur des instruments attribués (euros)</b>	<b>65,55</b>	<b>59,77</b>
<b>Charge enregistrée en 2022 (millions d'euros)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Sur le premier semestre 2022, le Conseil d'Administration a décidé de réviser les objectifs de performance financière du plan attribué en 2020 pour tous les bénéficiaires afin de les aligner sur le plan moyen-terme annoncé le 14 juin 2022.

### Plans de stock-options

En 2019, Atos a mis en place un plan de stock-options détaillé comme suit :

<b>Date du Conseil d'administration</b>	<b>24 juillet 2019</b>
Nombre d'options initialement attribuées	209 200
Cours de l'action à la date d'attribution (euros)	77,9
Prix d'exercice (euros)	80,1
Date d'acquisition	24 juillet 2022
Échéance prévisionnelle (années)	3
Taux de rendement attendu (%)	2,07
<b>Juste valeur des instruments attribués (euros)</b>	<b>6,67</b>
<b>Charge enregistrée en 2022 (millions d'euros)</b>	<b>0</b>

L'évolution sur la période des options de souscription d'actions d'Atos SE en circulation s'est présentée comme suit :

	<b>30 Juin 2022</b>		<b>31 décembre 2021</b>	
(en millions d'euros)	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)</b>
<b>En circulation au début de la période</b>	<b>137 000</b>	<b>77,9</b>	<b>162 900</b>	<b>77,9</b>
Attribuées durant la période				
Annulées durant la période	-39 000	77,9	-25 900	77,9
Exercées durant la période				
Expirées durant la période				
<b>En circulation à la fin de la période</b>	<b>98 000</b>	<b>77,9</b>	<b>137 000</b>	<b>77,9</b>
<b>Exercable à la fin de la période, en dessous du cours de l'action à la fin de la période*</b>	-	-	-	-

(\*) Cours de bourse : 12,78 euros au 30 juin 2022 et 37,39 euros au 31 décembre 2021.

### Plans de fidélisation réglés en trésorerie

Sur le premier semestre 2022, Atos a mis en place un plan de fidélisation pour les bénéficiaires du plan d'actions de performance attribué en juillet 2019, sous condition de présence. La valeur de ce plan basée sur le cours de l'action Atos à la date d'acquisition (24 juillet 2022) sera réglée en trésorerie en septembre 2022.

La charge provisionnée au titre de ce plan sur le premier semestre 2022 s'est élevée à 3 millions d'euros.

## Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier

### 6.1 - Résultat financier

Le résultat financier du Groupe s'est soldé par une charge de 129 millions d'euros sur la période (contre une charge de 3 millions d'euros au premier semestre 2021). Il est composé du coût de l'endettement financier net de 13 millions d'euros et d'un net d'autres charges financières pour 116 millions d'euros.

#### Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2022	Semestre clos le 30 juin 2021
<b>Charges d'intérêt sur opérations de financement</b>	<b>-13</b>	<b>-12</b>
Gains (pertes) liés à la couverture de l'exposition au risque de taux d'intérêt	-	-1
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-13</b>	<b>-13</b>

Le coût de l'endettement financier net a été stable par rapport au premier semestre 2021 à 13 millions d'euros. Le taux moyen de la charge d'intérêt sur les emprunts du Groupe s'est élevé à 0,70% contre 0,89% au premier semestre 2021. Le taux moyen du produit d'intérêt sur la trésorerie moyenne brute s'est élevé à 0,58% contre 0,63% au premier semestre 2021.

#### Autres produits et charges financiers

Comme présenté en 2.2.6.2, Atos a finalisé le 14 juin 2022, la cession de la totalité de sa participation dans Worldline.

L'opération a généré une perte de 109 millions d'euros présentée dans le compte de résultat dans les « Autres produits et charges financiers ».

Parallèlement, Atos a conclu une opération sur instruments dérivés afin de couvrir son exposition résiduelle sur les actions Worldline liée aux obligations échangeables en actions Worldline émises en 2019 à échéance 2024.

Le premium versé sur l'instrument dérivé a été reconnu à l'actif de la situation financière et réévalué ultérieurement à sa juste valeur par résultat en application de la norme IFRS 9. La variation de juste valeur a été présentée en « Autres produits et charges financiers ».

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2022	Semestre clos le 30 juin 2021
Gains (pertes) de change	1	-4
Gains (pertes) liés à la réévaluation des contrats à terme à leur juste valeur	-2	-2
Gain (perte) net sur les instruments financiers liés aux actions Worldline	-83	32
Intérêts sur dettes de loyers	-9	-8
Autres produits (charges)	-22	-8
<b>Autres produits (charges) financiers</b>	<b>-116</b>	<b>10</b>
Dont :		
- autres charges financières	-243	-40
- autres produits financiers	127	50

Les autres éléments financiers ont représenté une charge nette de 116 millions d'euros contre un produit net de 10 millions d'euros au premier semestre 2021 et ont été principalement composés de :

- La perte nette de 83 millions d'euros générée par la perte nette sur la cession des titres Worldline, les variations de valeur du dérivé de l'OEB et du dérivé couvrant l'exposition résiduelle aux actions Worldline, tous deux évalués en juste valeur par résultat en application de la norme IFRS 9 ;

- Les coûts financiers des pensions de 8 millions d'euros qui sont restés stables par rapport au premier semestre 2021 ;
- La charge d'intérêt sur les dettes de location pour 9 millions d'euros comparés aux 8 millions d'euros du premier semestre 2021. Cette variation a résulté principalement de la hausse des taux d'actualisation ;
- La perte nette de change (incluant les couvertures de devises) pour 2 millions d'euros contre une perte nette de change de 6 millions d'euros au premier semestre 2021.

## 6.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	30 Juin 2022	31 décembre 2021
Disponibilités et dépôts bancaires à vue	3 404	3 313
SICAV monétaires	60	59
<b>TOTAL</b>	<b>3 464</b>	<b>3 372</b>

Selon les conditions de marché et les prévisions de flux de trésorerie à court terme, Atos investit occasionnellement dans des SICAV monétaires ou dans des comptes bancaires rémunérés pour une maturité inférieure à trois mois.

## 6.3 - Actifs financiers non courants

(en millions d'euros)		30 Juin 2022	31 décembre 2021
Actifs de régime de retraite	Note 9	255	261
Juste valeur des participations non consolidées, nette des dépréciations		5	347
Autres*		199	232
<b>TOTAL</b>		<b>459</b>	<b>840</b>

\*Le poste "Autres" inclut les prêts, les dépôts, les garanties et les frais d'acquisition et de souscription liés aux acquisitions passées et amortis sur la durée des instruments de dette.

La variation de la juste valeur des participations non consolidées a inclus un montant de 342 millions d'euros lié à la cession de la participation résiduelle dans Worldline, réalisée le 14 juin 2022 comme décrit en 2.2.6.2. A la suite de cette cession, Atos n'a plus été actionnaire de Worldline.

Atos a concomitamment conclu une opération sur instruments dérivés dans le but de couvrir son exposition résiduelle au cours de l'action Worldline liée aux obligations échangeables à échéance 2024, émises en 2019.

Le premium versé sur l'instrument dérivé a été reconnu à l'actif de la situation financière et réévalué ultérieurement à sa juste valeur par résultat en application de la norme IFRS 9.

Dans la situation financière consolidée au 30 juin 2022, la valeur du dérivé actif a été estimée à 19 millions d'euros et a compensé la valeur du dérivé passif correspondant à la composante dérivé incorporée dans l'obligation échangeable en actions Worldline.

## 6.4 – Variation de l'endettement net sur la période

La réconciliation entre la variation des passifs financiers et de la dette (cash) net et le tableau de flux de trésorerie se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Emission obligataire	Obligation échan- geable en actions	Prêts bancaires et billets de trésorerie	Autres passifs financiers hors découverts bancaires	Total Passifs financiers	Trésorerie et équiv. de trésorerie	Découverts bancaires	Total Trésorerie nette et équiv. de trésorerie	Actifs (passifs) financiers à court terme*	Variation de l'endettement net (trésorerie)	Dettes de location
<b>Au 1er janvier 2022</b>	<b>2 900</b>	<b>500</b>	<b>1 029</b>	<b>37</b>	<b>4 466</b>	<b>3 372</b>	<b>-133</b>	<b>3 239</b>	<b>2</b>	<b>1 226</b>	<b>1 254</b>
Paiement des loyers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-207
Souscription de nouveaux emprunts	-	-	2 265	32	2 297	2 297	-	2 297	-	-	-
Remboursement d'emprunts courants et non courants	-700	-	-899	-43	-1 642	-1 642	-	-1 642	-	-	-
Coût de l'endettement financier net payé	-	-	-	-	-	-13	-	-13	-	13	-
Autres mouvements liés aux opérations de financement	-	-	-	1	1	1	-	1	-	-	-
Autres variations de la trésorerie nette et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-667	32	-634	-2	636	-
<b>Impacts sur les flux de trésorerie</b>	<b>-700</b>	<b>-</b>	<b>1 367</b>	<b>-10</b>	<b>656</b>	<b>-24</b>	<b>32</b>	<b>9</b>	<b>-2</b>	<b>649</b>	<b>-207</b>
Variation des dettes de location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77
Intérêts sur dettes de location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9
Impact des variations des cours de monnaies étrangères	-	-	-	1	1	131	-32	98	-	-98	23
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-15	-	-15	-	15	-3
<b>Autres variations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>116</b>	<b>-32</b>	<b>83</b>	<b>-</b>	<b>-83</b>	<b>106</b>
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>2 200</b>	<b>500</b>	<b>2 395</b>	<b>27</b>	<b>5 122</b>	<b>3 464</b>	<b>-134</b>	<b>3 330</b>	<b>0</b>	<b>1 792</b>	<b>1 153</b>
Part non-courante	2 200	500	50	-	2 750	-	-	-	-	2 750	819
Part courante	-	-	2 345	27	2 372	3 464	-134	3 330	-	-958	335

\*Actifs financiers à court terme et passifs porteurs d'intérêts à échéance de moins d'un an

## Trésorerie nette et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)

	30 Juin 2022	31 décembre 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 464	3 372
Découverts	-134	-133
<b>TOTAL</b>	<b>3 330</b>	<b>3 239</b>

### Ratios bancaires

Fin juin 2022, le ratio bancaire du Groupe applicable à sa facilité de crédit renouvelable multidevises a été de 4,31.

Selon les documents de crédit de la facilité de crédit renouvelable multidevises, le ratio de levier financier est calculé en excluant les impacts IFRS 16 depuis 2019 et en prenant en compte 12 mois glissants de l'EBO.

Selon les termes de la facilité de crédit renouvelable multidevises, le ratio de levier financier est à tester une fois par an, au 31 décembre de chaque année et ne doit pas être supérieur à 2,5. La communication du ratio de levier financier à fin juin 2022 est faite uniquement à titre d'information.

Le Groupe a initié des discussions avec le syndicat de banques afin de modifier les termes du ratio bancaire. A date, les négociations sont bien avancées et devraient garantir le respect du ratio bancaire par le Groupe au 31 décembre 2022.

La facilité de crédit renouvelable a été tirée à hauteur de 80 millions d'euros au 30 juin 2022.

### Note 7 Charge d'impôt

La charge d'impôt inclut les impôts courants et les impôts différés.

Pour les besoins des états financiers consolidés résumés intermédiaires, l'impôt sur le résultat consolidé est comptabilisé sur la base de l'estimation par la direction du taux d'impôt effectif pour tout l'exercice appliqué au résultat avant impôt de la période intermédiaire. Le taux d'impôt effectif estimé annuel est déterminé à partir des prévisions d'impôts courants et différés de l'exercice complet au regard des prévisions de résultat pour l'année complète.

La charge d'impôt pour le premier semestre 2022 s'est élevée à 77 millions d'euros pour une perte avant impôt de 427 millions d'euros.

En raison de la perte avant impôt, le taux effectif d'impôt n'a pas été représentatif. Le Groupe a évalué les principaux impacts de son plan révisé à moyen terme, annoncé le 14 juin 2022, sur la recouvrabilité de ses actifs d'impôts différés. Ainsi, 84 millions d'actifs d'impôts différés n'ont pas été reconnus sur la période et 50 millions d'actifs d'impôts différés précédemment reconnus ont été dépréciés.

### Note 8 Goodwill

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus régulièrement si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable ne serait plus recouvrée. De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- Un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- Une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- La perte d'un client majeur ;
- L'augmentation significative des taux d'intérêt.

Le goodwill est alloué à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGTs pour les besoins des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux UGTs susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises correspondants et représentant le niveau le plus bas auquel la Direction suit le goodwill. Les tests de dépréciation du goodwill sont réalisés au niveau des Régions (Regional Business Units ou « RBU ») car les RBU représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

Pour les besoins des états financiers consolidés résumés intermédiaires, un test de dépréciation est effectué uniquement si le Groupe a déterminé qu'il existait des indicateurs de perte de valeur.

A la suite de l'annonce faite le 10 février 2022 (voir Note 2), les quatre segments opérationnels régionaux ont été dès lors :

- Amériques regroupant l'ancienne RBU Amérique du Nord et la sous-région Amérique du Sud de l'ancienne RBU Marchés de croissance ;
- Europe du Nord regroupant l'ancienne RBU Europe du Nord et la sous-région APAC de l'ancienne RBU Marchés de croissance ;
- Europe Centrale ; et
- Europe du Sud.

Par ailleurs, compte tenu du fait que l'activité classique d'infrastructure ne serait finalement pas cédée, les UGTs associées, qui avaient fait l'objet d'un test de dépréciation séparé au 31 décembre 2021, ont été considérées à nouveau comme faisant partie d'une UGT unique dans chaque zone géographique

A la suite de la baisse significative du cours de bourse sur le premier semestre, et en particulier à la suite de l'annonce faite au Marché le 14 juin 2022 (voir 2.2.6.2), le Groupe a réalisé un test de dépréciation pour l'ensemble des RBU au 30 juin 2022, basé notamment sur le plan révisé à moyen-terme préparé dans le cadre de cette annonce ainsi que sur des taux d'actualisation mis à jour. Le plan révisé à moyen-terme a couvert la période 2022-2026 et est conditionné à l'obtention des conditions de financement nécessaires.

Au 30 juin 2022, les taux d'actualisation et taux de croissance perpétuels utilisés ont été les suivants :

	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle
Amériques	11,0%	2,6%
Europe du Nord & APAC	9,5%	2,5%
Europe Centrale	8,8%	2,2%
Europe du Sud	9,3%	2,1%
Autres	15,3%	5,4%

Les taux d'actualisation utilisés au 31 décembre 2021 sur la base de la précédente organisation géographique ont été les suivants :

	31 décembre 2021
Amérique du Nord	9,5%
Europe du Nord	8,3%
Europe Centrale	8,1%
Europe du Sud	8,2%
Marchés de Croissance	11,2%

La valeur recouvrable a été déterminée sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, classée en Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, en accord avec IFRS 13. Cette juste valeur a été basée sur une approche multicritère, incluant l'actualisation des flux de trésorerie (DCF), les multiples boursiers et multiples de transactions.

Aucune dépréciation de goodwill n'a résulté des tests de dépréciation réalisés au 30 juin 2022.

Bien que reposant sur une approche multicritère, les tests de dépréciation ont été sensibles aux taux d'actualisation, aux taux de croissance perpétuelle et aux taux de marge opérationnelle.

A titre d'information uniquement, une analyse de sensibilité a été conduite sur les valeurs d'entreprise estimées à partir des DCF pour déterminer la valeur des paramètres pour laquelle la valeur d'entreprise est devenue égale à la valeur comptable.

Les résultats se sont présentés comme suit :

	Augmentation (baisse) du taux d'actualisation (en points de base)	Augmentation (baisse) du taux de croissance perpétuelle (en points de base)	Augmentation (baisse) du taux de marge opérationnelle (en points de base)
Amériques	50	-90	-80
Europe du Nord & APAC	500	na*	-470
Europe Centrale	240	-450	-110
Europe du Sud	120	-240	-90
Autres	20	-30	-10

\* na: les taux de croissance perpétuels significativement négatifs ont été considérés comme non représentatifs.

L'évolution des valeurs comptables s'est présentée comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Reclassement en actifs destinés à être cédés	Variations de change et autres	30 Juin 2022
Valeur brute	6 761	239	-	229	7 230
Pertes de valeur	-1 656	-3	-	-14	-1 673
<b>Valeur nette</b>	<b>5 105</b>	<b>236</b>	<b>-</b>	<b>215</b>	<b>5 556</b>

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Augmentation	Reclassement en actifs destinés à être cédés	Variations de change et autres	31 décembre 2021
Valeur brute	6 705	256	-473	273	6 761
Pertes de valeur	-565	-1 325	249	-16	-1 656
<b>Valeur nette</b>	<b>6 140</b>	<b>-1 069</b>	<b>-224</b>	<b>257</b>	<b>5 105</b>

L'augmentation du goodwill sur le premier semestre 2022 a été liée à l'acquisition de Cloudreach, comme décrit en Note 1.

## Note 9 - Engagements de retraite et avantages assimilés

Pour les besoins des états financiers consolidés résumés intermédiaires, les passifs et actifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages à long terme du personnel sont calculés en utilisant la dernière évaluation à la date de clôture de l'exercice précédent. Des ajustements aux hypothèses actuarielles sont effectués sur les principaux régimes de retraite du Groupe uniquement si des fluctuations significatives ou des événements ponctuels sont survenus au cours du semestre.

Le montant total des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisé dans la situation financière du Groupe s'est élevé à 425 millions d'euros contre 647 millions d'euros au 31 décembre 2021.

(en millions d'euros)	30 Juin 2022	December 31, 2021
Charges payées d'avance	255	261
Charges à payer - engagements de retraite [a]	-680	-908
<b>Provisions retraites</b>	<b>-425</b>	<b>-647</b>
Charges à payer - autres régimes à long terme [b]	-32	-36
<b>Provisions retraites et assimilées [a] + [b]</b>	<b>-713</b>	<b>-944</b>

Entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022, les taux à long terme des obligations d'Etats ainsi que les spreads de crédit ont augmenté de manière significative sur les principaux marchés. La hausse des taux nominaux a été en grande partie due à une forte augmentation des attentes d'inflation cumulée à un changement de politique des Banques centrales pour limiter l'inflation.

Par conséquent, les taux d'actualisation ont augmenté de +1,80 % au Royaume-Uni et aux Etats-Unis à +2,10 % dans la zone Euro (taux à long terme). Cette hausse a été due principalement aux taux à long-terme des obligations souveraines (de +1,2 % en Suisse à +1,6 % dans la zone Euro) et, dans une moindre mesure, à un accroissement des spreads de crédit (de +0,3 % au Royaume-Uni à +0,70 % en Suisse).

	Royaume Uni		Zone Euro		Suisse		Etats-Unis	
	Semestre clos le 30 juin 2022	31 décembre 2021	Semestre clos le 30 juin 2022	31 décembre 2021	Semestre clos le 30 juin 2022	31 décembre 2021	Semestre clos le 30 juin 2022	31 décembre 2021
Taux d'actualisation	3,8%	2,0%	3,2% ~3,4%	1,0% ~1,3%	2,2%	0,3%	4,4%	2,6%
Hypothèse d'inflation	RPI: 3,15% CPI: 2,45%	RPI: 3,30% CPI: 2,60%	2,0%	1,45%	na	na	na	na

La valeur des actifs de couverture pour les régimes les plus significatifs a fait l'objet d'une mise à jour au 30 juin 2022.

L'impact net des régimes à prestations définies sur le compte de résultat du Groupe est le suivant :

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2022	Semestre clos le 30 juin 2021
Marge opérationnelle	-29	-30
Autres produits et charges opérationnels	-1	13
Résultat financier	-8	-8
<b>Impact total sur le compte de résultat</b>	<b>-38</b>	<b>-25</b>

## Note 10 Provisions

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres*	Reclassement en passifs destinés à être cédés	30 Juin 2022	Courantes	Non courantes
Réorganisation	169	-	11	-42	-1	0	3	139	26	113
Rationalisation	7	0	0	-0	-0	-0	-0	7	1	6
Engagements sur projets	584	-	14	-41	-31	6	-1	531	168	363
Risques et litiges	34	-	7	-1	-4	3	-3	35	20	15
<b>Total provisions</b>	<b>794</b>	<b>0</b>	<b>31</b>	<b>-84</b>	<b>-36</b>	<b>8</b>	<b>-2</b>	<b>713</b>	<b>216</b>	<b>497</b>

(\*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

Les reprises de provisions pour réorganisation ont été principalement liées à l'utilisation de la provision au titre du plan de restructuration en Allemagne lancé sur le second deuxième semestre 2021. Les dotations ont couvert plusieurs mesures de restructuration dans les pays européens.

Les dotations et reprises sans objet des provisions pour engagements sur projets ont correspondu aux réestimations des contrats onéreux principalement en Amériques.

## Note 11 Capitaux propres

Il n'a existé aucun instrument dilutif sur le premier semestre 2022.

### Résultat net par action

(en millions d'euros et en unités)	Semestre clos le 30 juin 2022	Semestre clos le 30 juin 2021
<b>Résultat net</b>		
<b>- attribuable aux propriétaires de la société mère [a]</b>	<b>-503</b>	<b>-129</b>
Impact des instruments dilutifs	-	-
<b>Résultat net retraité des instruments dilutifs</b>		
<b>- attribuable aux propriétaires de la société mère [b]</b>	<b>-503</b>	<b>-129</b>
Nombre moyen pondéré d'actions [c]	110 623 880	109 593 846
Impact des instruments dilutifs [d]	-	-
Nombre moyen dilué d'actions [e]=[c]+[d]	110 623 880	109 593 846
(en euros)		
<b>Résultat net par action [a] / [c]</b>	<b>-4,55</b>	<b>-1,18</b>
<b>Résultat net par action dilué [b] / [e]</b>	<b>-4,55</b>	<b>-1,18</b>

## Note 12 Litiges

### TriZetto

En 2015, Syntel a entamé une procédure contre TriZetto Group et Cognizant Technology Solutions sur la base de manquements contractuels et de détournement d'informations confidentielles. En retour, TriZetto et Cognizant ont formulé plusieurs demandes à l'encontre de Syntel arguant notamment de violation de droits de propriété intellectuelle et de détournement de secrets commerciaux.

Le 27 octobre 2020, un jury formé par un tribunal américain du District Sud de New York a déclaré Syntel, acquis par Atos en 2018, responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a accordé à Cognizant et TriZetto un montant de dommages-intérêts d'environ 855 millions de dollars, dont 570 millions de dollars définis comme des dommages-intérêts « punitifs ».

Le 20 avril 2021, le même tribunal américain du District Sud de New York a accepté en partie une requête post-verdict déposée par Syntel. Le tribunal a réduit les 855 millions de dollars de dommages-intérêts accordés par le jury à 570 millions de dollars et a rejeté une demande de Cognizant et de TriZetto visant à obtenir 75 millions de dollars d'intérêts supplémentaires relatifs à la période précédant le jugement.

Dans sa décision, le tribunal a estimé qu'il existait des preuves suffisantes pour étayer le verdict du jury concernant le détournement de secrets commerciaux et que la décision du jury d'accorder de 285 millions de dollars de dommages compensatoires n'était pas contraire à la loi. Toutefois, le tribunal a considéré que les 570 millions de dollars de dommages punitifs accordés par le jury étaient excessifs et devaient être réduits à 285 millions de dollars. TriZetto a accepté cette réduction. Le tribunal a également émis une injonction interdisant à Syntel d'utiliser à l'avenir les secrets commerciaux en cause dans le procès.

Bien que la Société estime fondée la décision du tribunal de réduire de manière significative les dommages punitifs et de refuser d'accorder des intérêts préjugement à Cognizant et TriZetto, Syntel a fait appel de la partie du verdict du jury confirmée par le tribunal. Entre autres griefs, la Société considère en effet toujours que le montant des dommages-intérêts est largement disproportionné par rapport aux actes reprochés et que le montant maximum des dommages-intérêts pouvant être alloués à TriZetto conformément au droit applicable est d'environ 8,5 millions de dollars. L'appel a été introduit auprès du « Second Circuit » de la U.S. Court of Appeals le 26 mai 2021 et les dernières écritures des parties ont été déposées le 23 décembre 2021.

La procédure d'appel prend généralement 18 mois ou plus. Aucun paiement de dommages-intérêts ne devra être effectué avant la décision d'appel mais Syntel a dû déposer une garantie (supersedeas bond) pour un montant correspondant environ aux dommages-intérêts restants au moment du dépôt de l'appel.

### **Note 13 Evénements post-clôture**

Il n'y a pas d'événement significatif post-clôture à signaler.

---

## 2.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022

Aux Actionnaires de la société Atos S.E.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés résumés semestriels de la société Atos S.E., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés résumés semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I- Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés résumés semestriels avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

### **II- Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés résumés semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés résumés semestriels.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 juillet 2022

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Grant Thornton

*Membre français de Grant Thornton International*

Jean-François Viat

Virginie Palethorpe

## 3. Personnes responsables

---

### 3.1. Responsable de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel

**Nourdine Bihmane**  
Directeur Général

### 3.2. Attestation du responsable de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Bezons, le 5 août 2022

**Nourdine Bihmane**  
Directeur Général

### 3.3. Responsables du contrôle des comptes

#### Nomination et expiration des mandats

---

**Commissaires aux comptes**  
**Grant Thornton - Virginie Palethorpe**

---

Nommé le 31 octobre 1990 puis renouvelé le 24 octobre 1995, le 30 mai 2002, le 12 juin 2008, le 17 mai 2014 et le 16 juin 2020

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

---

**Deloitte & Associés - Jean-François Viat**

---

Nommé le 16 décembre 1993 puis renouvelé le 24 février 2000, le 23 mai 2006, le 30 mai 2012, et le 23 mai 2018

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

---

# 4. Gouvernance et informations supplémentaires

## 4.1. Composition du Conseil d'Administration

### Évolution dans la composition du Conseil d'Administration et de ses comités

L'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui s'est tenue le 18 mai 2022 a approuvé la nouvelle composition proposée de son Conseil d'Administration avec :

- la ratification de la nomination provisoire de Rodolphe Belmer en qualité d'Administrateur ;
- le renouvellement des mandats de Rodolphe Belmer, Valérie Bernis et Vernon Sankey pour une durée de trois ans ;
- la nomination de René Proglío, Astrid Stange et Elizabeth Thinkham en tant que nouveaux Administrateurs indépendants, respectivement, pour une durée de deux ans, deux ans et trois ans ;
- la nomination de Kat Hopkins en tant que nouvel Administrateur représentant les actionnaires salariés, pour une durée de trois ans.

Le 14 juin 2022, la Société a annoncé que Rodolphe Belmer avait remis sa démission de ses fonctions d'Administrateur et de Directeur Général de la Société. Cette démission a pris effet le 13 juillet 2022.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 26 juillet 2022 a coopté Caroline Ruellan en tant que nouvelle administratrice indépendante de la Société, en remplacement de Cedrik Neike pour la durée restant à courir de son mandat (soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022). Cette nomination provisoire sera soumise à la prochaine Assemblée Générale ordinaire pour ratification.

Compte tenu de sa nouvelle composition, le Conseil d'Administration, lors de ses réunions du 18 mai 2022 et du 12 juillet 2022, a décidé, sur recommandation du Comité des Nominations et de Gouvernance, d'apporter certaines modifications à la composition de ses comités, qui sont désormais composés comme suit :

- **Comité des Comptes** : René Proglío (Président), Vivek Badrinath et Vernon Sankey ;
- **Comité des Nominations et de Gouvernance** : Elizabeth Thinkham (Présidente), Lynn Paine, Édouard Philippe et Vernon Sankey ;
- **Comité des Rémunérations** : Astrid Stange (Présidente), Valérie Bernis et Vesela Asparuhova ;
- **Comité RSE** : Valérie Bernis (Présidente), Farès Louis et Astrid Stange.

Par ailleurs, il convient de noter que, dans le cadre de l'étude du projet stratégique du Groupe présenté lors de la Journée-Investisseurs du 14 juin 2022, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place un Comité *ad hoc* consultatif chargé, entre autres, de fournir des recommandations et de superviser l'étude et la mise en œuvre du projet par l'équipe de direction. Ce comité, avec une majorité d'administrateurs indépendants, est composé de René Proglío (Président), Bertrand Meunier, Valérie Bernis, Édouard Philippe et Vernon Sankey.

À la date du présent Amendement au Document d'Enregistrement Universel, le Conseil d'Administration est composé de quatorze administrateurs, dont huit indépendants, comme suit :

		INFORMATIONS PERSONNELLES				EXPERIENCE	POSITION AU CONSEIL			PARTICIPATION COMITES <sup>1</sup>	
		Age	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées <sup>1</sup>	Indépendance	Date de première nomination <sup>2</sup>	Échéance de mandat		Ancienneté au Conseil
<b>Président</b>	<b>Bertrand MEUNIER</b>	66	M	Franco-Britannique	25000	0	NON	03/07/2008	AGM 2024	14	AH
	<b>Vivek BADRINATH</b>	52	M	Française	500	1	OUI	30/04/2019	AGM 2024	3	C♦
	<b>Valérie BERNIS</b>	63	F	Française	505	2	OUI	15/04/2015	AGM 2025	7	RSE*, Rem, AH
	<b>Aminata NIANE</b>	65	F	Sénégalaise	1012	0	NON	27/05/2010	AGM 2024	12	N/A
	<b>Lynn PAINE</b>	73	F	Américaine	1000	0	OUI	29/05/2013	AGM 2024	9	N&G
<b>Administrateurs</b> (L225-23 CCom)	<b>Edouard PHILIPPE</b>	51	M	Française	501	0	OUI	27/10/2020	AGM 2023	1	N&G, AH
	<b>René PROGLIO</b>	73	M	Française	500	1	OUI	18/05/2022	AGM 2024	0	C♦♦, AH*
	<b>Caroline RUELLAN</b>	54	F	Française	0	0	OUI	26/07/2022	AGM 2023	0	N/A
	<b>Vernon SANKEY</b>	73	M	Britannique	1296	0	NON	10/02/2009	AGM 2025	13	C♦, N&G, AH
	<b>Astrid STANGE</b>	56	F	Allemande	500	1	OUI	18/05/2022	AGM 2024	0	Rem*, RSE
	<b>Elizabeth TINKHAM</b>	60	F	Américaine	500	0	OUI	18/05/2022	AGM 2025	0	N&G*
<b>Administrateur représentant les salariés actionnaires</b> (L225-23 CCom)	<b>Kat HOPKINS</b>	43	F	Britannique	407	0	NON	18/05/2022	AGM 2025	0	N/A
<b>Administrateurs Salariés</b> (L225-27-1 CCom)	<b>Vesela ASPARUHOVA</b>	39	F	Bulgare	0	0	NON	15/10/2020	AGM 2023	1	Rem
	<b>Farès LOUIS</b>	60	M	Française	0	0	NON	25/04/2019	AGM 2023	3	RSE

<sup>1</sup> Autres mandats exercés dans des sociétés cotées ( en dehors du groupe Atos). Les mandats exercés dans des sociétés appartenant au même groupe sont comptabilisés comme un seul mandat.

<sup>2</sup> Date de première nomination au Conseil d'administration d'Atos

<sup>3</sup> N&G : Comité des Nominations et de Gouvernance, Rem: Comité des Rémunérations, C : Comité des Comptes, RSE : Comité RSE, AH: Comité Ad hoc

\* Président du Comité

♦ Vivek Badrinath, René Proglgio et Vernon Sankey possèdent les compétences financières et comptables suffisantes en vertu de leur formation et de leur parcours professionnels aux fins de leur participation en qualité de membres du Comité des Comptes

## Biographies des nouveaux administrateurs

### Katrina (Kat) HOPKINS

#### Biographie – Expérience professionnelle

**Administrateur représentant les salariés actionnaires**

**Atos VP, Group Head Talent and Career Management, Learning & Development chez Atos International (UK)**

Katrina Hopkins est Vice-Présidente d'Atos et Directrice des Talents, de la Gestion des Carrières et de la Formation chez Atos International. Elle a plus de 20 ans d'expérience en tant que cadre en ressources humaines.

**Nombre d'actions :** 407

**Date de naissance :** 18 juin 1979

Elle travaille chez Atos depuis 2011 et a rejoint le Groupe dans le cadre de l'acquisition par Atos de Siemens IT Solutions & Services. Elle a assumé diverses fonctions au sein de la Direction des ressources humaines, tant au niveau régional que mondial, et est actuellement responsable de la gestion de carrières, de la performance et de la formation au sein du groupe Atos.

**Nationalité :** Britannique

Mme Hopkins est titulaire d'une licence, avec mention, en psychologie et est membre du Chartered Institute of Personnel and Development.

**Date de première nomination :** 18 mai 2022

#### Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères

**Date de fin de mandat :** AG statuant sur les comptes de l'exercice 2024

#### Autres mandats et fonctions exercées

##### Au sein du Groupe Atos

Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Atos Stock Plan depuis 2022

##### A l'extérieur du Groupe Atos

Aucun

#### Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années

##### Au sein du Groupe Atos

Aucun

##### A l'extérieur du Groupe Atos

Aucun

---

**René PROGLIO\***

**Président du Comité des Comptes\*\*\***

**Nombre d'actions :**  
500

**Date de naissance :**  
29 juin 1949

**Nationalité :**  
Française

**Date de première nomination :**  
18 mai 2022

**Date de fin du mandat :**  
AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023

**Biographie - Expérience professionnelle****Associé dans le Strategic Advisory Group de PJT Partners**

René Proglgio est diplômé d'HEC et titulaire du Diplôme d'Expertise Comptable. M. Proglgio est associé dans le Strategic Advisory Group de PJT Partners. Fort d'une expérience de plus de 30 ans sur le marché français des fusions-acquisitions, M. Proglgio apporte aux entreprises une vision stratégique ainsi qu'une expertise financière de premier plan.

M. Proglgio a rejoint PJT Partners en septembre 2021. Il était auparavant chez Morgan Stanley, où il était Vice-Président et Responsable du marché français. M. Proglgio a rejoint Morgan Stanley en 2003 en tant que Managing Director dans le groupe Investment Banking et a dirigé l'activité de conseil à Paris avant de prendre la responsabilité globale des activités françaises.

Il a commencé sa carrière chez Arthur Andersen dans les groupes Audit et Conseil, où il a été associé pendant 20 ans et a occupé divers postes de direction.

**Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères****Autres mandats et fonctions exercés****Au sein du Groupe Atos**

Aucun

**En dehors du Groupe Atos***France :*

- Associé chez PJT Partners\*\*, depuis 2021
- Censeur à Tinubu Square SA (France)

*Étranger :*

- Administrateur de Photo-Me International Plc\*\* (Royaume-Uni)

**Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années****Au sein du Groupe Atos**

Aucun

**En dehors du Groupe Atos**

- Vice-président et directeur général chez Morgan Stanley\*\* de 2008 à 2021

\* Administrateur indépendant

\*\* Société cotée

\*\*\* M. René Proglgio a été nommé en qualité de Président du Comité des Comptes, dont il était membre depuis le 18 mai 2022, par décision du Conseil d'Administration en date du 12 juillet 2022.

---

**Caroline RUELLAN\***

**Administrateur**

**Biographie – Expérience professionnelle****Consultante**

**Nombre d'actions :**  
0

**Date de naissance :**  
13 août 1967

**Nationalité :**  
Française

**Date de la première nomination :**

Caroline Ruellan a plus de vingt-cinq ans d'expérience en droit des sociétés et en gouvernance d'entreprise. Elle a commencé sa carrière en qualité de Maître de conférences à l'Université Picardie Jules Verne puis également à l'École des Mines de Paris, où elle a enseigné le droit des affaires pendant plus de quinze ans. Elle a par la suite rejoint le groupe AIG, leader mondial de l'assurance des risques financiers, de 2007 à 2013, en tant que responsable des réclamations pour l'Europe avant d'être nommée Responsable de l'innovation et des relations institutionnelles.

Caroline Ruellan est Présidente et fondatrice de SONJ Conseil, cabinet de conseil indépendant qui accompagne les acteurs de l'entreprise, français et internationaux, en matière de gouvernance, d'activisme et de stratégie.

26 juillet 2022, en remplacement de Cedrik NEIKE, qui sera soumise à ratification par la prochaine Assemblée Générale ordinaire

**Date de fin du mandat :**

AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Elle suit également de près le développement de nombreuses sociétés en Europe ainsi que la mise en place de leur gouvernance. En effet, depuis 2016, elle préside et dirige le Cercle des Administrateurs. Elle est également administrateur indépendant de l'ADAM (Association pour la Défense des Actionnaires Minoritaires), membre de la Commission Consultative des Epargnants de l'Autorité des marchés financiers (AMF), et membre du Conseil de Surveillance d'Ardian France depuis 2019.

Caroline Ruellan est titulaire d'un doctorat en droit privé et d'un LL.M. de la Harvard Law School.

**Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères**

**Autres mandats et fonctions exercés**

**Au sein du Groupe Atos**

Aucun

**A l'extérieur du Groupe Atos**

*France :*

- Présidente de SONJ Conseil
- Membre du conseil de surveillance d'Ardian France
- Présidente du Cercle des Administrateurs
- Administrateur indépendant de l'ADAM
- Membre du conseil d'administration de l'Institut Aspen France

*Étranger :*

Aucun

**Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années**

**Au sein du Groupe Atos**

Aucun

**A l'extérieur du Groupe Atos**

Aucun

\* Administrateur indépendant

**Astrid STANGE\***

**Présidente du Comité des Rémunérations**

**Membre du Comité RSE**

**Nombre d'actions :** 500

**Date de naissance :**  
27 décembre 1965

**Nationalité :**  
Allemande

**Biographie – Expérience professionnelle**

**Ancienne Directrice des Opérations (COO) chez AXA et ancienne Senior Partner et Managing Director du Boston Consulting Group**

Astrid Stange a commencé sa carrière de manager en 1995 à la Bertelsmann Buch AG dont elle a dirigé les services de marketing direct. Elle a été Senior Partner et Managing Director du Boston Consulting Group où elle a débuté en 1998 en tant que membre de la branche Global Insurance. De 2008 à 2013, elle a dirigé la pratique Assurance du BCG en Allemagne puis est devenue Global Sector Leader pour l'assurance-vie. En 2014, Mme Astrid Stange a rejoint AXA en tant que membre du Directoire d'AXA Konzern AG (Allemagne), en charge de la stratégie, des ressources humaines, de l'organisation et de la gestion des clients. En décembre 2017, Mme Stange est nommée Directrice des Opérations (COO) du groupe AXA et membre du Comité de Direction de AXA SA. En tant que COO, elle a mené une importante transformation de l'entreprise en matière de technologie et de gestion des données. En 2018, elle a également pris la responsabilité opérationnelle pour une entité nouvellement créée, AXA Group Operations qui fournit au Groupe AXA des services de gestion d'infrastructures et d'application, de sécurité, de nouvelles technologies, ainsi que des services de BPO et d'achats.

<p><b>Date de première nomination :</b> 18 mai 2022</p> <p><b>Date de fin du mandat :</b> AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023</p>	<p>Astrid Stange a fait des études d'économie à l'Université de la Ruhr à Bochum. En 1993, elle a obtenu un doctorat du Département d'économie de la Technische Universität Braunschweig.</p>		
	<p><b>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</b></p>		
	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>Autres mandats et fonctions exercées</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p><i>France :</i></p> <p>Aucun</p> <p><i>Étranger :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de Surveillance de Deutsche Lufhansa AG** (Allemagne)</li> <li>• Co-Directeur-Général d'Element Insurance AG (A compter du 1<sup>er</sup> août 2022) (Allemagne)</li> </ul> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrice des Opérations et Membre du comité de direction du groupe d'AXA** (France), de 2017 à octobre 2021</li> <li>• Directeur Général d'AXA Group Operations SAS (France), de 2018 à octobre 2021</li> <li>• Présidente du conseil d'administration d'AXA Group Operations SAS (France), de 2018 à octobre 2021</li> <li>• Membre du Comité de Surveillance, Contrôleur Financier, GIE AXA (France), de 2017 à octobre 2021</li> </ul> </td> </tr> </table>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercées</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p><i>France :</i></p> <p>Aucun</p> <p><i>Étranger :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de Surveillance de Deutsche Lufhansa AG** (Allemagne)</li> <li>• Co-Directeur-Général d'Element Insurance AG (A compter du 1<sup>er</sup> août 2022) (Allemagne)</li> </ul>	<p><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrice des Opérations et Membre du comité de direction du groupe d'AXA** (France), de 2017 à octobre 2021</li> <li>• Directeur Général d'AXA Group Operations SAS (France), de 2018 à octobre 2021</li> <li>• Présidente du conseil d'administration d'AXA Group Operations SAS (France), de 2018 à octobre 2021</li> <li>• Membre du Comité de Surveillance, Contrôleur Financier, GIE AXA (France), de 2017 à octobre 2021</li> </ul>
<p><b>Autres mandats et fonctions exercées</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p><i>France :</i></p> <p>Aucun</p> <p><i>Étranger :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de Surveillance de Deutsche Lufhansa AG** (Allemagne)</li> <li>• Co-Directeur-Général d'Element Insurance AG (A compter du 1<sup>er</sup> août 2022) (Allemagne)</li> </ul>	<p><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrice des Opérations et Membre du comité de direction du groupe d'AXA** (France), de 2017 à octobre 2021</li> <li>• Directeur Général d'AXA Group Operations SAS (France), de 2018 à octobre 2021</li> <li>• Présidente du conseil d'administration d'AXA Group Operations SAS (France), de 2018 à octobre 2021</li> <li>• Membre du Comité de Surveillance, Contrôleur Financier, GIE AXA (France), de 2017 à octobre 2021</li> </ul>		

\* Administrateur indépendant

\*\* Société cotée

## Elizabeth TINKHAM\*

	<p><b>Biographie – Expérience professionnelle</b></p>
<p><b>Président du Comité des Nominations et de Gouvernance</b></p> <p><b>Nombre d'actions :</b> 500</p> <p><b>Date de naissance :</b> 5 novembre 1961</p> <p><b>Nationalité :</b> Américaine</p> <p><b>Date de première nomination :</b> 18 mai 2022</p> <p><b>Date de fin du mandat :</b> AG statuant sur</p>	<p><b>Ancienne Senior Managing Director et responsable Microsoft chez Accenture Ltd</b></p> <p>Elizabeth Tinkham a été Senior Managing Director et membre du Comité Exécutif mondial d'Accenture PLC, où elle a occupé divers postes de direction et de relations clients. Elle était responsable du compte Microsoft au niveau mondial, en charge de la croissance du compte ainsi que du partenariat technologique entre Microsoft et Accenture. Avant de diriger le compte Microsoft, Mme Tinkham avait la responsabilité de l'activité mondiale et nord-américaine de conseil en gestion d'Accenture pour le secteur des communications, médias et technologie (CMT). Ses responsabilités comprenaient la croissance des revenus, les fusions et acquisitions ainsi que la présidence du CMT Investment Board. Mme Tinkham conseille actuellement des entreprises innovantes et axées sur la croissance sur les défis et les opportunités inhérents à la transformation numérique.</p> <p>Par ailleurs, elle intervient comme conseillère auprès de l'État de Washington sur les questions d'éducation et d'équité en tant que présidente de Washington Stem, une organisation à but non-lucratif. Mme Tinkham donne également des cours de conseil en management et de gestion de conseils d'administration d'organismes à but non lucratif à la Foster School of Business de l'Université de Washington.</p> <p>Mme Tinkham est diplômée de l'Université d'Etat de l'Ohio avec une licence en ingénierie aéronautique et astronautique.</p>

**Autres mandats et fonctions exercées**

**Au sein du Groupe Atos**

Aucun

**A l'extérieur du Groupe Atos**

*France :*

Aucun

*Étranger :*

- Administrateur : Headspin (Etats-Unis)
- Administrateur : Particle (Etats-Unis)
- Administrateur : Athena Alliance (Etats-Unis)
- Présidente du conseil d'administration : Washington STEM (Etats-Unis)
- Maître de conférence affilié : Université de Washington, Foster School of Business

**Autres mandats précemment exercés au cours des cinq dernières années**

**Au sein du Groupe Atos**

Aucun

**A l'extérieur du Groupe Atos**

- Senior Managing Director : Accenture Ltd\*\* (Etats-Unis), jusqu'en mars 2017

---

\* *Administrateur indépendant*

\*\* *Société cotée*

## 4.2. Nomination d'un nouveau Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué

Dans le cadre de l'étude d'un projet de séparation des activités historiques d'Atos (Tech Foundations), d'une part, et de ses activités Big Data et Sécurité (BDS) et Digital, d'autre part, à travers deux sociétés cotées indépendantes, le Conseil d'Administration a approuvé le 13 juin 2022 la nomination de deux nouveaux Directeurs Généraux Délégués, avec effet au 14 juin 2022.

Nourdine Bihmane a été nommé Directeur Général Délégué en charge de Tech Foundations tandis que Philippe Oliva a été nommé Directeur Général Délégué en charge du périmètre Digital/BDS (appelé à former la nouvelle SpinCo).

Par ailleurs, ce projet de séparation conduit à une refondation du groupe Atos ayant pour conséquence la réduction significative du périmètre des fonctions et la redéfinition de la mission du Directeur Général d'Atos.

Prenant acte de cette évolution, M. Belmer, jusqu'alors Directeur Général, a estimé qu'il n'avait d'autre choix que de remettre sa démission de ses fonctions de Directeur Général de la Société, au plus tard le 30 septembre 2022, afin de laisser le temps d'assurer la transition ordonnée de la gouvernance du Groupe avec les deux Directeurs Généraux Délégués nouvellement nommés.

À la suite du départ effectif de Rodolphe Belmer du Groupe le 13 juillet 2022, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Nourdine Bihmane en qualité de Directeur Général et de reconduire Philippe Oliva en qualité de Directeur Général Délégué.

### Biographies des dirigeants mandataires sociaux

#### Nourdine BIHMANE

Biographie – Expérience professionnelle	
<b>Directeur Général</b>	<b>Directeur Général du Groupe et co-CEO Tech Foundations</b>
<b>Adresse professionnelle :</b> River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France	Nourdine Bihmane a plus de 20 ans d'expérience dans le secteur de la technologie, pilotant des programmes de transformation d'envergure, la croissance et la performance de P&L. Nourdine a occupé plusieurs rôles globaux de direction entre l'Europe, l'Amérique du Nord et les marchés émergents. Il était récemment Vice-Président Exécutif en charge du Global Delivery et de la région Marchés de Croissance. Il bénéficie d'une expertise commerciale et opérationnelle élargie d'Atos, notamment dans les secteurs de l'infogérance et de la décarbonation.
<b>Nombre d'actions :</b> 8 798	
<b>Date de naissance :</b> 10 février 1977	Nourdine Bihmane a été nommé le 14 juin 2022 Directeur Général Délégué en charge de Tech Foundations, une entreprise leader dans les services de gestion d'infrastructure, des espaces de travail numériques (Digital Workplace) et des services professionnels. A la suite du départ de l'ancien Directeur Général, Nourdine Bihmane a été nommé Directeur Général d'Atos SE à compter du 13 juillet 2022.
<b>Nationalité :</b> Française	
<b>Date de nomination :</b> 14 juin 2022 (en tant que Directeur Général Délégué) et le 13 juillet 2022 (en tant que Directeur Général)	Nourdine est diplômé de l'Université Pierre et Marie Curie en ingénierie et a suivi une formation d'ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers. Il a également obtenu une certification de l'INSEAD sur le thème "Leadership in Digital Transformation".
<b>Fin du mandat :</b> AG statuant sur les comptes de l'exercice 2024	
Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères	
<b>Autres mandats et fonctions exercés</b>	<b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b>
<b>Au sein du Groupe Atos</b>	<b>Au sein du Groupe Atos</b>
<i>France :</i>	

- Président d'Atos Meda
  - Membre du Conseil de Surveillance d'Atos Nederland B.V. (Pays-Bas)
  - Gérant de EcoAct Iberia SL (Espagne)
  - Administrateur de Unify Holdings B.V. (Pays-Bas), Atos Saudi LLC (Arabie-Saoudite), Climate Pal Ltd (Kenya), Carbon Clear Limited (Royaume-Uni), EcoAct, Inc. (Etats-Unis).
- France :*
- Président de EcoAct SAS (jusqu'à mai 2022)
  - Directeur Général Délégué d'Atos SE (jusqu'au 13 juillet 2022)
- Étranger :*
- Aucun

#### A l'extérieur du Groupe Atos

#### A l'extérieur du Groupe Atos

Aucun

### Philippe OLIVA

**Directeur Général Délégué en charge du périmètre Digital/BDS**

**Adresse professionnelle :** River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France

**Nombre d'actions :** 0

**Date de naissance :** 30 juillet 1972

**Nationalité :** Française

**Date de nomination :** 14 juin 2022

**Fin du mandat :** Date de réalisation du projet de séparation

#### Biographie – Expérience professionnelle

**Directeur Général Délégué du Groupe et co-CEO Digital & Big Data et Sécurité**

Philippe Oliva capitalise sur une forte expérience internationale dans le secteur du numérique, ayant passé près de 20 ans chez IBM où il a notamment occupé le poste de Vice-Président des technologies intégrées, puis des services cloud et des services hybrides en Amérique du Nord. Philippe rejoint Atos en provenance d'Eutelsat, où il était Directeur Commercial depuis quatre ans.

Philippe Oliva a rejoint Atos en avril 2022 en tant que Directeur Commercial Groupe et a été nommé le 14 juin 2022 Directeur Général Délégué en charge du périmètre Digital/BDS (appelé à former la nouvelle SpinCo), une entreprise leader sur les marchés de la transformation numérique, du big data et de la cybersécurité, avec une forte croissance et des marges élevées.

Il est diplômé de l'École Supérieure des Ingénieurs Commerciaux.

#### Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères

**Autres mandats et fonctions exercés**

##### Au sein du Groupe Atos

Aucun

##### A l'extérieur du Groupe Atos

Aucun

**Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années**

##### Au sein du Groupe Atos

Aucun

##### A l'extérieur du Groupe Atos

*France :*

Directeur Commercial chez Eutelsat\* (jusqu'en avril 2022)

*Étranger :*

Aucun

\* Société cotée

## Déclarations relatives aux dirigeants mandataires sociaux

À la connaissance de la Société, les dirigeants mandataires sociaux n'ont fait l'objet d'aucune incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ni n'ont été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins, ni n'ont fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins. Aucun de ces dirigeants mandataires sociaux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

## Conflits d'intérêts potentiels et accords

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les responsabilités des dirigeants mandataires sociaux vis-à-vis de la Société et leur intérêts et/ou autres responsabilités.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de service liant les dirigeants mandataires sociaux à Atos SE ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages. À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord quelconque conclu avec les actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un quelconque des dirigeants mandataires sociaux a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les dirigeants mandataires sociaux et les administrateurs de la Société.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de restrictions acceptées par les dirigeants mandataires sociaux concernant la cession de leurs éventuelles participations dans le capital social de la Société autre que les obligations de conservation définies par le Conseil d'Administration pour les dirigeants mandataires sociaux.

---

## 4.3. Assemblée Générale Annuelle du 18 mai 2022

L'Assemblée Générale Annuelle s'est tenue le 18 mai 2022 au siège de la Société et avec une retransmission vidéo en direct.

L'Assemblée Générale Annuelle a approuvé les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice.

L'Assemblée Générale a ensuite approuvé les rémunérations et avantages versés ou attribués pour l'année 2021 à M. Bertrand Meunier, Président du Conseil d'Administration, à M. Elie Girard, ancien Directeur Général, à M. Pierre Barnabé, Directeur Général par intérim et à M. Adrian Gregory, Directeur Général Délégué par intérim.

L'Assemblée Générale Annuelle a approuvé les politiques de rémunération 2022 applicables aux administrateurs, au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général.

Les résultats des votes de l'Assemblée Générale Annuelle ainsi que la documentation sur les résolutions adoptées sont disponibles sur le site Internet de la Société (dans la section Investisseurs – Assemblée générale annuelle : <https://atos.net/fr/investisseurs/assemblee-actionnaires>).

---

## 4.4. Rémunération et actionnariat des dirigeants

### 4.4.1. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

#### 4.4.1.1. Conditions de départ de Rodolphe Belmer

---

À titre de rappel, Rodolphe Belmer a remis au Conseil d'Administration sa démission aux postes d'administrateur et de Directeur Général de la Société le 13 juin dernier, avec prise d'effet au plus tard le 30 septembre 2022 afin d'assurer la transition ordonnée de la gouvernance du Groupe. Lors de cette réunion, le Conseil d'Administration a autorisé en application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce la signature d'un accord relatif à la fin des mandats d'administrateur et de directeur général de Rodolphe Belmer entre ce dernier et la Société (l'« Accord »). L'Accord a été conclu préalablement à l'annonce par la Société, par communiqué en date du 14 juin 2022, de la décision de son Conseil d'Administration, à la suite de travaux de revue stratégique préliminaires effectués sous l'égide de Rodolphe Belmer, de mettre à l'étude un projet de séparation des activités historiques d'Atos (Tech Foundations), d'une part, et de ses activités Big Data et Sécurité (BDS) et Digital, d'autre part, à travers deux sociétés indépendantes cotées séparément. Le Conseil d'Administration d'Atos a considéré que la conclusion de l'Accord permet à la Société de préserver ses intérêts dans le contexte de départ de son dirigeant, en prévoyant notamment des engagements pris par Rodolphe Belmer aux fins d'assurer une transition ordonnée de la direction générale. Rodolphe Belmer a effectivement quitté ses fonctions le 13 juillet 2022 au soir. Les conditions financières de la cessation des fonctions de M. Belmer ont été arrêtées par le Conseil d'Administration en date du 13 juin 2022 et 26 juillet 2022, sur recommandation du Comité des Rémunérations, et s'inscrivent dans le cadre de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale de la Société en date du 18 mai 2022 au titre de la 21<sup>ème</sup> résolution, à savoir :

#### Rémunération fixe

La rémunération fixe de Rodolphe Belmer a été versée *pro rata temporis* du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 13 juillet 2022, date de son départ effectif, soit un montant de 642 857,15 € bruts au titre de l'exercice 2022.

#### Rémunération variable

La rémunération variable annuelle de Rodolphe Belmer au titre de l'année 2022 s'est élevée à 600 000 € pour le premier semestre et 0 € pour le second semestre compte tenu de son départ effectif du Groupe le 13 juillet 2022.

La rémunération variable attribuée à Rodolphe Belmer au titre du premier semestre 2022 a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2022, sur recommandation du Comité des Rémunérations, à 600 000 € bruts (soit 100% de la rémunération variable cible) après validation de l'atteinte des critères qualitatifs, à savoir : la préparation et la validation d'un plan stratégique à moyen terme par le Conseil d'Administration et la présentation de ce plan à l'occasion d'une journée dédiée aux investisseurs, intervenue le 14 juin 2022.

S'agissant de la rémunération variable au titre de la période du 1<sup>er</sup> juillet à la date de son départ effectif le 13 juillet 2022, le Conseil d'Administration avait, le 13 juin 2022, décidé que 100% de la rémunération variable cible serait versée *pro rata temporis*, sous réserve de l'atteinte de critères qualitatifs à arrêter par le Conseil d'Administration tenant au succès de l'accompagnement de la transition de la direction générale. Lors de la réunion du 26 juillet 2022, le Conseil d'Administration, considérant le départ effectif de Rodolphe Belmer le 13 juillet 2022 et l'absence de performance à apprécier sur une période aussi courte, a constaté qu'il n'y avait pas lieu de fixer de condition de performance, et qu'aucune rémunération variable ne serait due à M. Belmer au titre du second semestre 2022.

Le versement de la rémunération variable au titre du premier semestre 2022 sera subordonné à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## Rémunération à long terme

Rodolphe Belmer s'était vu attribuer 99 000 actions de performance au titre du plan d'actions de performance en date du 18 mai 2022. Ces titres étaient soumis à :

- une période d'acquisition de trois ans ;
- des critères de performance appréciés sur trois ans ; et
- une condition de présence continue jusqu'à la fin de période d'acquisition.

La démission de Rodolphe Belmer lui fait perdre l'ensemble de ses droits à actions de performance, la condition de présence n'étant plus satisfaite.

## Indemnité de cessation des fonctions

Le départ de Rodolphe Belmer peut être qualifié de contraint du fait de la redéfinition complète de la stratégie d'Atos SE aboutissant à un possible changement des composantes d'Atos en séparant les activités du Groupe et donc à une redéfinition complète du périmètre, de la substance, des fonctions et de la mission de la direction générale.

Rodolphe Belmer percevra donc une indemnité de cessation des fonctions d'un montant de 1,8 million d'euros correspondant à 9 mois de rémunération mensuelle brute théorique (fixe et variable annuel cible).

En accord avec Rodolphe Belmer, et compte tenu des circonstances particulières, le montant de l'indemnité de départ a été réduit par rapport à celui approuvé par l'Assemblée Générale en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce. En effet, la politique de rémunération prévoit que le montant maximal de l'indemnité pouvait s'élever à 200% de la rémunération brute annuelle théorique (fixe et variable annuel cible).

Le versement de cette indemnité sera subordonné à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## Clause de non-concurrence

Le Conseil d'Administration a décidé de libérer Rodolphe Belmer de son engagement de non-concurrence après la cessation effective de ses fonctions. En conséquence, aucune indemnité n'est due à ce titre.

## Avantages de toute nature

Rodolphe Belmer a cessé de bénéficier, à compter de son départ effectif le 13 juillet 2022, d'une voiture de fonction avec chauffeur et des régimes de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein d'Atos.

## Autres éléments de rémunération

Rodolphe Belmer n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de son mandat.

Pour rappel, Rodolphe Belmer ne percevait pas d'autre élément de rémunération ou avantages attribuables en raison de son mandat en provenance d'Atos SE ou d'autres sociétés du Groupe. Il n'était lié par aucun contrat de travail et ne bénéficiait d'aucun engagement de retraite supplémentaire de la Société et devait faire son affaire personnelle de la constitution d'une retraite au-delà des régimes de base et complémentaires obligatoires.

### 4.4.1.2. Rémunérations de Nourdine Bihmane et de Philippe Oliva

Dans le cadre de la nomination de Nourdine Bihmane et de Philippe Oliva en qualité de Directeurs Généraux

Délégués de la Société avec effet au 14 juin 2022, le Conseil d'Administration, lors de réunions en date du 13 juin 2022 et du 26 juillet 2022, a arrêté, sur proposition du Comité des Rémunérations, les modalités et conditions de leur rémunération à compter du 14 juin 2022 dans le respect de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 18 mai 2022.

Pour mémoire, les dispositions de la politique de rémunération prévues pour le Directeur Général ont vocation à s'appliquer à tout nouveau dirigeant mandataire social exécutif qui serait nommé en qualité de directeur général ou de directeur général délégué.

Cette politique de rémunération s'applique donc au nouveau Directeur Général, Nourdine Bihmane, et au Directeur Général Délégué, Philippe Oliva. Il est précisé à ce titre que les éléments de la politique de rémunération applicables à Nourdine Bihmane sont restés inchangés à la suite de sa nomination aux fonctions de Directeur Général le 13 juillet 2022.

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, Nourdine Bihmane et Philippe Oliva ont mis fin à leur contrat de travail.

Cette fin des contrats de travail a été prise en compte par le Conseil d'Administration, qui a considéré qu'il convenait de compenser la perte des droits attachés à la qualité de salariés, progressivement constitués au cours de leurs carrières au sein du Groupe.

### Rémunération fixe

Une rémunération annuelle fixe de 600 000 € bruts versée en douze mensualités.

### Rémunération variable

Une rémunération variable annuelle, en fonction d'objectifs, dont la cible est égale à 100% de la rémunération fixe (soit une rémunération variable annuelle cible de 600 000 €), avec un paiement maximum limité à 130% de la rémunération variable annuelle cible en cas de surperformance (soit, à la date de prise de fonctions, une rémunération variable annuelle maximale de 780 000 €) et sans paiement minimum.

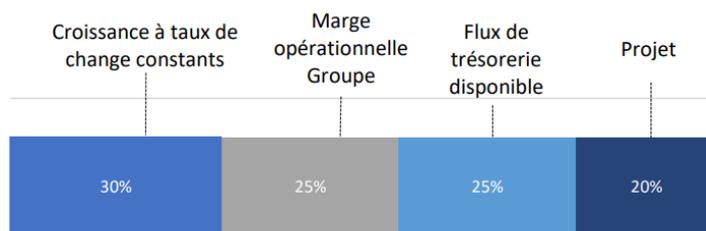
S'agissant de la rémunération variable au titre de la période du second semestre 2022, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, considérant les circonstances exceptionnelles et les évolutions significatives récentes (cf. section 1.1 sur le projet de séparation envisagé et la section 4 sur la gouvernance), d'introduire dans les objectifs composant la rémunération variable un critère lié à la nouvelle structure de gouvernance et au projet de transformation majeur annoncé le 14 juin 2022. Cette modification répond à des demandes fortes des actionnaires avec lesquels la société et son Conseil d'Administration échangent de façon continue.

La rémunération variable au titre du second semestre 2022 du Directeur Général et du Directeur Général Délégué dépendra de l'atteinte d'objectifs :

- Pour 80 % de la pondération, selon les indicateurs financiers relatifs au taux de croissance du chiffre d'affaires, au taux de marge opérationnelle et au flux de trésorerie disponible,
- Pour 20% de la pondération, suivant un nouveau critère lié à la nouvelle structure de gouvernance et au projet de transformation annoncé le 14 juin 2022. Ce critère comprend quatre indicateurs clés incluant :
  - o Un haut niveau de collaboration au sein de la nouvelle gouvernance du Groupe ;
  - o L'amélioration ou a minima l'atteinte d'un taux équivalent de rétention pour l'ensemble des salariés du Groupe et pour les cadres exécutifs de BDS au second semestre 2022 par rapport au premier semestre 2022 ;
  - o L'atteinte de jalons clés du projet de séparation du Groupe, mesurés à la fin de l'année 2022 ;

- La bonne mise en œuvre du plan d'engagement des salariés dans le projet de transformation et l'atteinte d'objectifs définis pour des sondages reflétant cet engagement.

Compte tenu de cette décision, la pondération des indicateurs est ajustée de la manière suivante :



Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a défini les courbes d'élasticité permettant d'accélérer à la hausse comme à la baisse le montant de la rémunération variable due en fonction du niveau d'atteinte de chacun des objectifs.

Les cibles et objectifs budgétaires sous-jacents à cette rémunération variable ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2022, sur recommandation du Comité des Rémunérations, sur la base des perspectives 2022 d'Atos.

Pour des raisons tenant à la confidentialité des affaires, les montants chiffrés des objectifs ne peuvent cependant être rendus publics. Les taux d'atteinte constatés par le Conseil d'Administration à l'issue de l'exercice 2022 seront communiqués dans le Document d'Enregistrement Universel.

Si l'un des dirigeants mandataires sociaux quitte le Groupe durant l'année financière, le montant de la partie variable de sa rémunération pour l'année ou le semestre en cours sera calculé au prorata de son temps de présence durant la période concernée. Les cibles fixées pour le second semestre 2022 par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2022 seront appliquées à la période du 14 au 30 juin 2022 faisant suite à leur prise de fonction.

Le versement de cette rémunération variable sera subordonné à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### Rémunération variable pluriannuelle en titres

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient chacun au titre de leur mandat d'une rémunération variable pluriannuelle en titres sous forme d'attribution d'actions de performance.

Ainsi, le Conseil d'Administration en date du 13 juin 2022 a décidé d'attribuer à chacun d'entre eux, à compter du 18 juin 2022, 19 500 actions de performance supplémentaires dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de performance Atos n°1.

Les modalités de la rémunération en titres dans le cadre des mandats de Directeur Général et de Directeur Général Délégué sont conformes à la politique de rémunération applicable qui prévoit, notamment :

- une période d'acquisition de trois ans expirant le 18 juin 2025 ;
- six critères de performance : le TSR (20%), la croissance organique du chiffre d'affaires (20%), le taux de marge opérationnelle (20%), le flux de trésorerie disponible cumulé (20%) et deux relatifs à la RSE, l'un externe basé sur l'indice Dow Jones Sustainability Index DJSI (10%), l'autre interne visant à la réduction des émissions de CO2 (10%) ;
- un taux d'acquisition moyen plafonné à 100% pour les dirigeants mandataires sociaux ;
- une obligation de conservation d'au moins 15% des actions acquises jusqu'au terme du mandat du bénéficiaire.

Il convient de se référer à la section 4.3.1.4 du Document d'Enregistrement Universel 2021 pour plus de détails sur les modalités du plan d'attribution gratuite d'actions de performance, Plan n°1.

Il est précisé que Nouridine Bihmane et Philippe Oliva s'étaient chacun vu attribuer, le 18 mai 2022, au titre de leur contrat de travail, 30 000 actions de performance et actions gratuites (sur une base cible 100%) dans le cadre des plans d'attribution, Plans n°1 et n°2 en date du 18 mai 2022 (cf. section 4.3.2 ci-après). Le taux d'acquisition moyen du Plan n°1 d'actions de performance n'est pas plafonné à 100% s'agissant d'une attribution antérieure à leur nomination en qualité de mandataire social ; toutefois, s'applique à ces titres l'obligation générale des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de conservation de 15% des actions de performance qui leur seraient livrées au cours de leur mandat.

### **Rémunération exceptionnelle liée à la réalisation du projet mis à l'étude**

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficieront chacun d'une rémunération exceptionnelle en cas d'achèvement fructueux du projet dont la mise à l'étude a été annoncée lors de la Journée Investisseurs du 14 juin 2022 pour des montants échelonnés entre 100% et 80% de la rémunération annuelle fixe brute, selon que le projet est réalisé entre juillet 2023 et décembre 2023 (ou postérieurement).

Le versement de cette rémunération sera subordonné à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### **Avantages de toute nature**

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient chacun d'une voiture de fonction. Par ailleurs, ils bénéficient des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur dans l'entreprise dans les mêmes conditions que celles applicables aux salariés.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne bénéficient d'aucun engagement de retraite supplémentaire de la Société et doivent faire leur affaire personnelle de la constitution d'une retraite au-delà des régimes de base et complémentaires obligatoires.

### **Indemnité de cessation des fonctions**

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient chacun d'une indemnité de cessation de fonctions en cas de départ contraint (sous quelque forme que ce soit, y compris en cas de non-renouvellement) au cours des trois premières années de leur mandat à la suite d'une fusion ou scission affectant Atos (en dehors du projet et hors projets conformes à la stratégie actuelle), d'une prise de contrôle ou changement de contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ou d'un changement significatif de stratégie d'Atos.

Par exception, aucune indemnité ne sera due en cas de départ contraint résultant d'une faute grave ou lourde, de changement de poste à l'initiative du dirigeant mandataire social concerné pour prendre de nouvelles fonctions dans un autre groupe, de changement de poste au sein du groupe Atos ou de départ à la retraite.

L'attribution de cette indemnité a été décidée afin de prendre en compte la démission du contrat de travail de chacun d'eux et la perte de l'ensemble des avantages associés.

Le montant de l'indemnité s'élèvera à 100% de la rémunération brute annuelle théorique (fixe et variable annuelle cible), calculée sur la base des 12 derniers mois précédant la cessation des fonctions, sous réserve de conditions de performance.

## **4.4.2. Plans 2022 d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites**

Pour rappel, pour l'année 2022, le Conseil d'Administration avait décidé, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale, de mettre en place une stratégie consistant en deux plans d'incitation à long terme

avec des catégories distinctes de bénéficiaires éligibles et répondant chacun à des objectifs spécifiques, en introduisant une plus grande flexibilité dans la politique des plans d'incitation à long terme en faveur des salariés du Groupe, tout en alignant les intérêts des dirigeants mandataires sociaux de la Société et du comité exécutif du Groupe avec ceux des actionnaires.

Dans le cadre notamment de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Annuelle du 18 mai 2022 dans sa 31<sup>ème</sup> résolution, le Conseil d'Administration de la Société a décidé le même jour sur la recommandation du Comité des Rémunérations, de mettre en place les deux plans suivants :

- un premier plan d'actions de performance applicable au Directeur Général de la Société (pour la totalité de l'attribution) et aux membres du comité exécutif (pour 50% de leur attribution) (le « **Plan n°1** »).
- un deuxième plan d'attribution gratuite d'actions, de performance ou non, applicable aux membres du comité exécutif (pour 50% de leur attribution), ainsi qu'aux cadres exécutifs d'Atos et aux talents clés du numérique (pour 100% de leur attribution) (le « **Plan n°2** »).

Les principales caractéristiques et conditions de ces plans d'actions sont les suivantes :

### Nombre d'actions attribuées

#### Plan n°1

Lors de sa réunion en date du 18 mai 2022, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement à (i) Rodolphe Belmer, au titre de son mandat de Directeur Général, 99 000 actions de performance et (ii) à certains membres du comité exécutif, 165 000 actions de performance (sur une base cible 100%), au titre du Plan n°1.

Dans le cadre de la nomination de Nourdine Bihmane et Philippe Oliva en qualité de Directeurs Généraux Délégués, et conformément aux modalités et conditions de rémunérations applicables aux dirigeants mandataires sociaux, (se référer à la section 4.3.1.2 ci-dessus), le Conseil d'Administration en date du 13 juin 2022 a décidé d'attribuer à chacun d'entre eux, à compter du 18 juin 2022, 19 500 actions de performance supplémentaires dans le cadre du Plan n°1.

Il est précisé par ailleurs, qu'à la suite de la démission de Rodolphe Belmer de ses fonctions de Directeur Général, les 99 000 actions de performance qui lui ont été attribuées au titre du Plan n°1 sont caduques.

#### Plan n°2

Lors de sa réunion en date du 18 mai 2022, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement en trois tranches distinctes au titre du plan n°2 des actions gratuites et actions de performance, à hauteur de 1 238 615 actions, à certains membres du comité exécutif et aux cadres exécutifs et talents clés du Groupe Atos.

L'attribution d'actions dans le cadre de ce Plan n°2 est répartie comme suit :

- 25 % de l'attribution (la « **Tranche 1** ») est susceptible d'être acquise le 18 mai 2023, sous réserve d'une condition de présence uniquement. Aucune condition de performance ne s'applique.
- 25 % de l'attribution (la « **Tranche 2** ») est susceptible d'être acquise le 18 mai 2024, sous réserve d'une condition de présence uniquement. Aucune condition de performance ne s'applique.
- 50 % de l'attribution (la « **Tranche 3** ») est susceptible d'être acquise le 18 mai 2025, sous réserve d'une condition de présence et de la réalisation d'indicateurs de performance.

Il est précisé, par ailleurs, que contrairement aux Tranches 2 et 3 qui ont été attribuées dans le cadre de la 31<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 18 mai 2022, la Tranche 1, « non qualifiée », n'a pas été attribuée dans le cadre d'une autorisation de l'Assemblée Générale. Par conséquent, les actions définitivement acquises au titre de la Tranche 1 ne pourront être livrées qu'en actions existantes de la Société, sans possibilité d'émettre des actions nouvelles.

## Période d'Acquisition

### Plan n°1

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de trois ans. Aucune période de conservation ne sera applicable à l'exception de l'obligation de détention minimale de 15% faite aux dirigeants mandataires sociaux.

### Plan n°2

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme de la période d'acquisition applicable à chaque Tranche, soit un période d'acquisition d'un an pour la Tranche 1, de deux ans pour la Tranche 2 et de trois ans pour Tranche 3. Aucune période de conservation ne sera applicable.

## Conditions de Performance

### Plan n°1

L'acquisition définitive de tout ou partie des actions de performance est subordonnée à la réalisation sur une période de trois ans :

- de trois indicateurs internes de performance financière incluant (i) la croissance organique du chiffre d'affaires, (ii) le taux de marge opérationnelle, et (iii) le flux de trésorerie disponible cumulé, pondérés chacun à hauteur de 20% ;
- d'un critère de performance boursière externe (TSR) pondéré à 20%. Le critère de performance boursière relative de l'action Atos SE, dividendes réinvestis, se mesurera sur la période de trois ans (2022-2024) par rapport à la médiane de la performance boursière d'un panier composé d'entreprise concurrentes dans le même secteur d'activité ;
- de deux indicateurs, externe et interne, de performance en matière de responsabilité sociale et environnementale pondérés chacun à hauteur de 10%. La condition externe de performance RSE, sera basée sur l'indice Dow Jones Sustainability Index (« DJSI ») (Monde ou Europe) sur la période de performance (2022-2024). L'indicateur RSE interne porte sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> constatée sur la période de performance.

Les indicateurs financiers seront calculés à périmètre et taux de change constants.

Une courbe d'élasticité relative à chaque indicateur de performance en fonction de son niveau d'atteinte à l'issue de la période de trois ans permettrait de faire varier à la hausse comme à la baisse le pourcentage de l'attribution définitive des actions de performance. Par exception, aucune variation à la hausse en cas de surperformance ne pourra être appliquée aux critères non financiers relatifs à la RSE.

Un taux d'acquisition moyen sera calculé en fonction du poids attribué à chaque indicateur, avec une performance plafonnée à 100% pour les dirigeants mandataires sociaux et jusqu'à 130% de l'attribution pour les autres bénéficiaires, membres du comité exécutif.

### Plan n°2

Pour rappel, l'acquisition définitive des actions attribuées au titre des Tranches 1 et 2 ne sera subordonnée à aucune condition de performance.

Seule l'acquisition des actions attribuées au titre de la Tranche 3 est subordonnée à la réalisation sur une période de trois ans :

- de trois indicateurs internes de performance financière incluant (i) la croissance organique du chiffre d'affaires, (ii) le taux de marge opérationnelle, et (iii) le flux de trésorerie disponible cumulé, pondérés chacun à hauteur de 25% ;

- de deux indicateurs, externe et interne, de performance en matière de responsabilité sociale et environnementale pondérés chacun à hauteur de 12,5%. La condition externe de performance RSE, sera basée sur l'indice Dow Jones Sustainability Index (« DJSI ») (Monde ou Europe) sur la période de performance (2022-2024). L'indicateur RSE interne porte sur la réduction des émissions de CO2 constatée sur la période de performance.

Les indicateurs financiers seront calculés à périmètre et taux de change constants.

Une courbe d'élasticité relative à chaque indicateur de performance en fonction de son niveau d'atteinte à l'issue de la période de trois ans permettrait de faire varier à la hausse comme à la baisse le pourcentage de l'attribution définitive des actions de performance. Par exception, aucune variation à la hausse en cas de surperformance ne pourra être appliquée aux critères non financiers relatifs à la RSE.

Le nombre final de titres acquis ne pourra en aucun cas être supérieur au nombre initialement attribué.

#### **Condition de présence**

Pour les Plan n°1 et Plan n°2, l'attribution définitive des actions est conditionnée à la présence du bénéficiaire dans le Groupe Atos pendant la période d'acquisition du plan ou de chaque Tranche concernée, sauf exceptions prévues dans le plan telles que, par exemple, les cas de décès ou d'invalidité ou de retraite.

#### **4.4.3. Révision des conditions de performance du plan d'actions de performance du 27 juillet 2021**

Lors de sa réunion du 26 juillet 2022, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de réviser les objectifs financiers du plan d'actions de performance attribuées en 2021. L'objectif de cette révision était avant tout de prendre en compte les risques d'attrition des cadres exécutifs du Groupe mais également d'aligner ce plan sur les nouveaux objectifs pour 2022 et 2023.

#### **4.4.4. Non atteinte de la condition de performance du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions du 24 juillet 2019**

L'acquisition du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions du 24 juillet 2019 était conditionnée à la performance relative du titre Atos SE par rapport à la performance d'un panier composé d'actions et d'indices, mesurée à partir de la moyenne des cours d'ouverture (dividendes réinvestis) observés sur les jours de bourse du trimestre civil précédant la date d'attribution et la date prévue d'acquisition du droit d'exercice des options (soit le 25 juillet 2022).

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 juillet 2022 a constaté la non-atteinte de la condition de performance du plan d'attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions du 24 juillet 2019.

Par conséquent, les options sur actions attribuées dans le cadre de ce plan sont caduques.

#### **4.4.5. Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social au cours de l'exercice 2022 – Tableau AMF n°6**

Au cours de de l'exercice 2022, Rodolphe Belmer, Nourdine Bihmane et Philippe Oliva ont bénéficié de l'attribution d'actions de performance au titre de leur fonction respective de Directeur Général, Directeur Général Délégué et Directeur Général Délégué.

Tableau AMF n° 6	Date du plan	Plan	Nombre d'actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Rodolphe Belmer**	18-mai-22	Plan n°1*	99 000	18 mai 2025	18 mai 2025
Nourdine Bihmane	13-juin-22	Plan n°1*	19 500***	18 juin 2025	18 juin 2025
Philippe Oliva	13-juin-22	Plan n°1*	19 500****	18 juin 2025	18 juin 2025

\* Pour rappel, toutes les actions attribuées au titre du plan 1 sont soumises à des conditions de performance décrites ci-avant au 4.3.2.

\*\* Les actions de performance attribuées à Rodolphe Belmer ne lui seront pas livrées à l'issue de la période d'indisponibilité. Rodolphe Belmer a quitté la société le 13 juillet 2022 et, par conséquent, ne respectera pas la condition de présence.

\*\*\* En sa qualité de salarié, Monsieur Nourdine Bihmane s'est vu attribuer le 18 mai 2022 au titre de son contrat de travail 15 000 actions au titre du plan n°1 et 15 000 actions au titre du plan n°2.

\*\*\*\* En sa qualité de salarié, Monsieur Philippe Oliva s'est vu attribuer le 18 mai 2022 au titre de son contrat de travail 15 000 actions au titre du plan n°1 et 15 000 actions au titre du plan n°2.

#### 4.4.6. **Actions de performance devenues disponibles depuis le 1er janvier 2022 pour les dirigeants mandataires sociaux - Tableau AMF n°7**

Les actions de performance attribuées le 24 juillet 2019 sont devenues disponibles le 25 juillet 2022. Les conditions d'acquisition et de disponibilité sont détaillées dans le Document d'Enregistrement Universel 2021, au paragraphe 4.3.3.1.

Rodolphe Belmer, Nourdine Bihmane et Philippe Oliva n'ont pas reçu d'actions de performance en tant que dirigeants mandataires sociaux pour ce plan du 24 juillet 2019. Les actions de performance devenues disponibles pour M. Bihmane au titre du plan d'actions de performance du 24 juillet 2019 lui ont été attribuées alors qu'il était salarié du Groupe.

Tableau AMF n° 7	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Rodolphe Belmer	24 juillet 2019	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Nourdine Bihmane	24 juillet 2019	960*	25 juillet 2022	25 juillet 2022
Philippe Oliva	24 juillet 2019	Non applicable	Non applicable	Non applicable

\* Les actions de performance effectivement livrées à Monsieur Bihmane sont issues d'une attribution au titre de son contrat de travail.

#### 4.4.7. Tableau AMF N°11

Dirigeant Mandataire Social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Bertrand Meunier Président du Conseil d'Administration	NON	NON	NON	NON
Rodolphe Belmer Directeur Général jusqu'au 13 juillet 2022	NON	NON	OUI	OUI
Nourdine Bihmane Directeur Général Délégué à compter du 14 juin 2022 et Directeur Général à compter du 13 juillet 2022	NON*	NON	OUI	OUI
Philippe Oliva Directeur Général Délégué à compter du 14 juin 2022	NON**	NON	OUI	OUI

\* conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, M. Nourdine Bihmane n'a plus de contrat de travail à la date de sa nomination en tant que Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 13 juin 2022.

\*\* conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, M. Philippe Oliva n'a plus de contrat de travail à la date de sa nomination en tant que Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 13 juin 2022.

## 4.5. Evolution du capital

### 4.5.1. Informations de base

#### 4.5.1.1. Transactions des titres (Euronext)

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A) depuis 1995, sous le code ISIN FR0000051732. Le titre Atos SE est éligible au SRD et au PEA. Les actions de la Société ont fait partie du CAC 40, principal indice publié par Euronext Paris, du 20 mars 2017 au 17 septembre 2021 lorsqu'Atos est sorti de l'indice. Atos fait maintenant partie de l'indice Next 20. Les titres Atos ont été inclus dans le nouvel indice CAC 40 ESG créé en mars 2021.

Les codes les plus courants sont les suivants :

Source	Codes
Euronext	ATO
AFP	ATO
Bloomberg	ATO FP
Reuters	ATOS PA
Thomson	ATO FR

La classification sectorielle sur Euronext est la suivante :

#### Euronext : classification sectorielle ICB

Industrie	9000, Technology
Supsecteur	9500, Technology
Secteur	9530, Software and Computer Services
Sous-secteur	9533, Computer Services

#### 4.5.1.2. Evolution du flottant

Atos a mis à jour le niveau de son flottant à la suite de l'expiration, le 30 septembre 2020, de l'engagement de conservation au titre du Lock-up Agreement conclu entre Atos SE et Siemens Pension-Trust e.V. (« SPT »). Compte tenu du fait que SPT agit en toute indépendance eu égard à son statut et n'est pas juridiquement contrôlé par Siemens AG, les 9 383 356 actions Atos détenues par SPT au 30 juin 2022, représentant 8,47%, ont été incluses dans le flottant.

Les participations détenues par les salariés et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les actions auto-détenues sont exclues du flottant.

Au 30 juin 2022	Actions	% du capital	% des droits de vote*
Salariés	2 844 647	2,57%	2,57%
Conseil d'administration	32 120	0,03%	0,03%
Auto détention	147 146	0,13%	0,13%
Flottant	107 739 786	97,27%	97,27%
<b>Total</b>	<b>110 763 699</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

\* Droits de votes théoriques conformément à l'Article 223-11 du Règlement général de l'AMF.

## 4.5.2. Dividendes

Du fait d'un résultat négatif en 2021, le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 28 février 2022, a décidé de ne pas proposer le versement d'un dividende lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 18 mai 2022.

Au titre des trois derniers exercices, les dividendes ont été les suivants :

Période fiscale	Montant du dividende
Distribution au titre de l'exercice 2021	N/A
Dividende 2020 (versé en 2021)	0,90 €
Distribution au titre de l'exercice 2019	N/A

## 4.5.3. Capital

### 4.5.3.1. Capital au 30 juin 2022

Au 30 juin 2022, le capital social de la Société s'élevait à 110 763 699 euros, divisé en 110 763 699 actions de 1 euro de nominal entièrement libérées.

Par rapport au 31 décembre 2021, le capital social a été augmenté lors de l'émission le 21 mars 2022 de 33 367 actions nouvelles Atos résultant d'une augmentation de capital réservée aux salariés situés au Royaume-Uni dans le cadre du plan d'actionnariat salarié intitulé « Share Incentive Plan 2021 ».

En outre, depuis le 30 juin 2022, le capital social a été augmenté le 25 juillet 2022 du fait de l'émission de 184 963 actions nouvelles Atos dans le cadre de l'acquisition définitive et de la livraison d'actions de performance attribuées le 24 juillet 2019 à certains salariés et dirigeants du Groupe. En conséquence, à cette date, le capital social de la Société s'élevait à 110 948 662 € divisé en 110 948 662 actions de 1 euro de nominal entièrement libérées.

### 4.5.3.2. Franchissements de seuils

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 30 juin 2022, la Société a été informée des franchissements de seuils légaux suivants :

- (i) Bank of America Corporation a déclaré avoir franchi à la hausse, le 8 mars 2022, indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une acquisition d'actions Atos SE sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions détenues par assimilation légale). Bank of America Corporation a déclaré détenir, indirectement, 6,90% du capital et des droits de vote de la Société ;
- (ii) Bank of America Corporation a déclaré avoir franchi à la hausse, le 14 avril 2022, indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite de l'acquisition d'actions Atos SE sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions détenues par assimilation légale). Bank of America Corporation a déclaré détenir, indirectement, 10,39% du capital et des droits de vote de la Société ;
- (iii) Bank of America Corporation a déclaré avoir franchi à la baisse, le 25 avril 2022, indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite de cessions d'actions Atos SE sur le marché et d'une réduction du nombre d'actions détenues par assimilation légale). Bank of America Corporation a déclaré détenir, indirectement, 9,95% du capital et des droits de vote de la Société ;
- (iv) UBS Group AG a déclaré avoir franchi à la hausse, le 11 mai 2022, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite de l'acquisition d'actions Atos SE hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions détenues par assimilation légale). UBS Group AG a déclaré détenir, directement et indirectement, 5,31% du capital et des droits de vote de la Société ;

- (v) UBS Group AG a déclaré avoir franchi à la baisse, le 13 mai 2022, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une cession hors marché d'actions Atos SE). UBS Group AG a déclaré ne plus détenir aucune action de la Société ;
- (vi) Bank of America Corporation a déclaré avoir franchi à la hausse, le 24 mai 2022, indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite de l'acquisition d'actions Atos SE sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions détenues par assimilation légale). Bank of America Corporation a déclaré détenir, indirectement, 10,33% du capital et des droits de vote de la Société ;
- (vii) UBS Group AG a déclaré avoir franchi à la hausse, le 24 mai 2022, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite de l'acquisition d'actions Atos SE hors marché et de l'augmentation du nombre d'actions détenues par assimilation légale). UBS Group AG a déclaré détenir, directement et indirectement, 5,12% du capital social et des droits de vote de la Société ;
- (viii) UBS Group AG a déclaré avoir franchi à la baisse, le 25 mai 2022, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une cession hors marché d'actions Atos SE). UBS Group AG a déclaré ne plus détenir aucune action de la Société ;
- (ix) UBS Group AG a déclaré avoir franchi à la hausse, le 27 mai 2022, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite de l'acquisition d'actions Atos SE hors marché et de l'augmentation du nombre d'actions détenues par assimilation légale). UBS Group AG a déclaré détenir, directement et indirectement, 5,04% du capital et des droits de vote de la Société ;
- (x) UBS Group AG a déclaré avoir franchi à la baisse, le 30 mai 2022, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une cession hors marché d'actions Atos SE). UBS Group AG a déclaré ne plus détenir aucune action de la Société ;
- (xi) UBS Group AG a déclaré avoir franchi à la hausse, le 31 mai 2022, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite de l'acquisition d'actions Atos SE hors marché et à l'augmentation du nombre d'actions détenues par assimilation légale). UBS Group AG a déclaré détenir, directement et indirectement, 5,05% du capital et des droits de vote de la Société ;
- (xii) UBS Group AG a déclaré avoir franchi, à la baisse le 1<sup>er</sup> juin 2022, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite de la cession hors marché d'actions Atos SE). UBS Group AG a déclaré ne plus détenir aucune action de la Société ;
- (xiii) Bank of America Corporation a déclaré avoir franchi à la hausse, le 3 juin 2022, indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'un changement de mode de détention des actions ATOS, étant entrée effectivement en possession d'actions précédemment assimilées, conformément à l'article 223-11-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers). Bank of America Corporation a déclaré détenir effectivement, indirectement, 5,0001% du capital et des droits de vote de la Société et, avec les actions assimilées, 10,77% du capital et des droits de vote de la Société ;
- (xiv) Bank of America Corporation a déclaré avoir franchi à la baisse, le 17 juin 2022, indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite de cessions d'actions Atos SE sur le marché et d'une réduction du nombre d'actions détenues par assimilation légale). Bank of America Corporation a déclaré détenir, indirectement, 8,44 % du capital et des droits de vote de la Société ;

- (xv) Bank of America Corporation a déclaré avoir franchi à la baisse, le 22 juin 2022, indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite de cessions d'actions Atos SE sur le marché et d'une réduction du nombre d'actions détenues par assimilation légale). Bank of America Corporation a déclaré détenir, indirectement, 1,52 % du capital et des droits de vote de la Société.

Nom de l'entité notifiant le franchissement de seuil	Date de déclaration	Date du franchissement de seuil	Sens ( <input checked="" type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> )	Actions	% de participation <sup>1</sup>	% de droits de vote <sup>2</sup>	Référence de la publication AMF
Bank of America Corporation	11/03/22	08/03/22	<input checked="" type="checkbox"/>	7 644 854	6,90%	6,90%	222C0590
Bank of America Corporation	19/04/22	14/04/22	<input checked="" type="checkbox"/>	11 509 827	10,39%	10,39%	222C0895
Bank of America Corporation	28/04/22	25/04/22	<input type="checkbox"/>	11 020 008	9,95%	9,95%	222C0957
UBS Group AG	17/05/22	11/05/22	<input checked="" type="checkbox"/>	5 883 972	5,31%	5,31%	222C1149
UBS Group AG	19/05/22	13/05/22	<input type="checkbox"/>	0	0%	0%	222C1189
Bank of America Corporation	26/05/22	24/05/22	<input checked="" type="checkbox"/>	11 444 210	10,33%	10,33%	222C1276
UBS Group AG	30/05/22	24/05/22	<input checked="" type="checkbox"/>	5 669 720	5,12%	5,12%	222C1279
UBS Group AG	31/05/22	25/05/22	<input type="checkbox"/>	0	0%	0%	222C1314
UBS Group AG	02/06/22	27/05/22	<input checked="" type="checkbox"/>	5 578 330	5,04%	5,04%	222C1352
UBS Group AG	03/06/22	30/05/22	<input type="checkbox"/>	0	0%	0%	222C1358
UBS Group AG	06/06/22	31/05/22	<input checked="" type="checkbox"/>	5 590 273	5,05%	5,05%	222C1374
UBS Group AG	07/06/22	01/06/22	<input type="checkbox"/>	0	0%	0%	222C1400
Bank of America Corporation	07/06/22	03/06/22	<input checked="" type="checkbox"/>	11 930 319	10,77% <sup>3</sup>	10,77%	222C1417
Bank of America Corporation	22/06/22	17/06/22	<input type="checkbox"/>	9 343 949	8,44%	8,44%	222C1581
Bank of America Corporation	29/06/22	22/06/22	<input type="checkbox"/>	1 687 441	1,52%	1,52%	222C1683

<sup>1</sup> A la date du franchissement de seuil.

<sup>2</sup> Y compris auto-détention à cette date, en application de l'article 223-11 I. al. 2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

<sup>3</sup> Déclaration faite à la suite d'un changement de mode de détention et de l'entrée en possession effective de 5 538 317 actions représentant 5,0001% du capital et des droits de vote, en application de l'article 223-11-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

### 4.5.3.3. Auto-détention

#### Le cadre juridique

La 22<sup>ème</sup> résolution votée par l'Assemblée Générale Annuelle du 18 mai 2022 a renouvelé, au bénéfice du Conseil d'Administration, l'autorisation d'acheter des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

Ces achats pourront être effectués afin :

- d'assurer la liquidité et animer le marché de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché autorisée par l'AMF,
- de les attribuer ou de les céder aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues ou admises par les dispositions légales et réglementaires applicables notamment dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 22-10-56 et suivants et L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (iii) d'attribution gratuite d'actions, notamment dans le cadre prévu par les articles L. 22-10-59, L. 22-10-60 et L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) de plans d'actionnariat de droit français ou étranger, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera,
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera,
- de les conserver et de les remettre ultérieurement, à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le

cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, ou

- de les annuler totalement ou partiellement par voie de réduction du capital social autorisée par l'Assemblée Générale, notamment en application de la 17<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 mai 2021.

La présente autorisation pourra être utilisée à tout moment, à l'exception de périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

La présente autorisation permettra également à la Société d'opérer sur ses propres actions en vue de toute autre finalité conforme à la réglementation en vigueur ou qui viendrait à bénéficier d'une présomption de légitimité par les dispositions légales et réglementaires applicables ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'AMF. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats d'actions pourront porter sur un nombre maximum d'actions représentant 10% des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale Annuelle du 18 mai 2022, étant précisé que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Les acquisitions, cessions, transferts ou échanges d'actions pourront être effectués par tous moyens, selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par offre publique ou transactions de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme), et le cas échéant, par le recours à des instruments financiers dérivés (négociés sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré), ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles telles que les achats et ventes d'options d'achat ou de vente, ou par l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière à des actions de la Société détenues par cette dernière, et ce aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration, dans les conditions prévues par la loi, appréciera, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le prix maximal d'achat ne devra pas excéder 120 euros (hors frais) par action.

Le Conseil d'Administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu, soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève en conséquence à 1 329 164 388 euros, tel que calculé sur la base du capital social au jour de l'Assemblée Générale Annuelle.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du 18 mai 2022.

### L'auto-détention

Au 30 juin 2022, la Société détenait 147 146 actions soit 0,13% du capital représentant une valeur de portefeuille de 1 881 261,61 euros sur la base du cours de la bourse du 30 juin 2022 et une valeur comptable de 3 205 532,53 euros. Ces actions ont été achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions et sont destinées à être remises aux bénéficiaires de plans d'actions de performance, de plans d'achat d'actions ou d'autres plans d'incitation à long terme.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 30 juin 2022, la Société a transféré 139 480 actions de la Société à des bénéficiaires de plans d'intéressement à long-terme.

#### 4.5.3.4. Effet potentiel futur sur le capital

##### Actions potentielles

Le capital social de la Société, composé de 110 763 699 actions au 30 juin 2022, pourrait être augmenté jusqu'à un maximum de 3,35% par la création de 3 703 558 actions nouvelles. La dilution peut résulter de l'exercice des options de souscription d'actions allouées aux salariés ou de l'acquisition d'actions de performance ou d'actions gratuites :

(en actions)	30 juin 2022*	31 décembre 2021	Variation	% dilution
<b>Nombre d'actions émises</b>	<b>110 763 699</b>	<b>110 730 332</b>	<b>33 367</b>	
Issues des options de souscription d'actions <sup>1</sup>	76 000	137 000	-61 000	0,07%
Issues des actions de performance /actions gratuites	3 627 558	2 605 563	1 021 995	3,28%
<b>Dilution potentielle</b>	<b>3 703 558</b>	<b>2 742 563</b>	<b>960 995</b>	<b>3,35%</b>
<b>Total du capital potentiel</b>	<b>114 467 257</b>	<b>113 472 895</b>		

\* Ne tient pas compte (i) de l'acquisition définitive et livraison le 25 juillet 2022 de 184 963 actions de performance attribuées le 24 juillet 2019 et l'annulation concomitante de 553 110 actions de performance à cette même date (ii) l'annulation des 76 000 options de souscription le 25 juillet 2022 ou toute autre annulation intervenue après le 30 juin 2022

Sur un total de 76 000, aucune option de souscription n'avait de prix d'exercice inférieur au cours de bourse de l'action au 30 juin 2022 (12,945 euros à l'ouverture).

##### Evolution des options de souscription d'actions

<b>Nombre d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2021</b>	<b>137 000</b>
Options de souscription d'actions attribuées au 1er semestre 2022	0
Options de souscription d'actions exercées au 1er semestre 2022	0
Options de souscription d'actions déchues ou périmées au 1er semestre 2022	61 000
<b>Nombre d'options de souscription d'actions au 30 juin 2022</b>	<b>76 000</b>

Au 30 juin 2022, aucune option de souscription d'actions accordée par le Groupe n'est exerçable. Par ailleurs, le 26 juillet 2022, le Conseil d'Administration a constaté que la condition d'acquisition de ces options, relative à la performance de l'action Atos SE par rapport à la performance d'un panier composé d'indices et d'actions, mesurée sur la base de la moyenne des cours d'ouverture de l'action (avec réinvestissement des dividendes) pendant les jours de bourse du trimestre civil précédant la date d'attribution (soit le 25 juillet 2019) et la date d'acquisition (soit le 25 juillet 2022), n'était pas satisfaite. Par conséquent, toutes les options sur actions attribuées dans le cadre de ce plan 2019 sont considérées comme caduques.

##### Autorisations en cours portant sur des actions et autres valeurs mobilières

Conformément aux résolutions votées par l'Assemblée Générale le 12 mai 2021 et le 18 mai 2022 les autorisations d'intervenir sur le capital social et d'émettre des actions et autres valeurs mobilières en cours de validité sont les suivantes au 30 juin 2022 :

Autorisation	Montant des autorisations (valeur nominale)	Utilisation des autorisations (valeur nominale)	Solde non utilisé (valeur nominale)	Date d'expiration de l'autorisation
AGM 18 mai 2022 22 <sup>e</sup> résolution Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	10% du capital ajusté à tout moment	0	100%	18/11/2023 (18 mois)
AGM 12 mai 2021 17 <sup>e</sup> résolution Réduction du capital social	10% du capital ajusté au jour de la réduction	0	10% du capital ajusté au jour de la réduction	12/07/2023 (26 mois)
AGM 18 mai 2022 23 <sup>e</sup> résolution Augmentation de capital avec DPS	44 305 479	0	44 305 479	18/07/2024 (26 mois)
AGM 18 mai 2022 24 <sup>e</sup> résolution Augmentation de capital sans DPS par offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier <sup>1,2</sup>	11 076 369	0	11 076 369	18/07/2024 (26 mois)
AGM 18 mai 2022 25 <sup>e</sup> résolution Augmentation de capital sans DPS par offres au public visées à l'article L. 411-2, 1 <sup>o</sup> du Code monétaire et financier <sup>1,2</sup>	11 076 369	0	11 076 369	18/07/2024 (26 mois)
AGM 18 mai 2022 26 <sup>e</sup> résolution Augmentation de capital social sans DPS en vue de rémunérer des apports en nature <sup>1,2</sup>	11 076 369	0	11 076 369	18/07/2024 (26 mois)
AGM 18 mai 2022 27 <sup>e</sup> résolution Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS <sup>1,2,3</sup>	Extension de 15% maximum de l'émission initiale	0	Extension de 15 % maximum de l'émission initiale	18/07/2024 (26 mois)
AGM 18 mai 2022 28 <sup>e</sup> résolution Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autre	5 694 millions	0	5 694 millions	18/07/2024 (26 mois)
AGM 18 mai 2022 29 <sup>e</sup> résolution Augmentation de capital réservée aux salariés <sup>1</sup>	2 215 273	0	2 215 273	18/07/2024 (26 mois)
AGM 18 mai 2022 30 <sup>e</sup> résolution Augmentation de capital réservée à des opérations réservées aux salariés dans certains pays au moyen de dispositifs équivalents et complémentaires <sup>1</sup>	221 527	0	221 527	18/11/2023 (18 mois)
AGM 18 mai 2022 31 <sup>e</sup> résolution Autorisation d'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux	1 661 455	1 182 461 <sup>4</sup>	478 994	18/07/2025 (38 mois)

<sup>1</sup> Toute augmentation de capital effectuée au titre des 24<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup>, 29<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> de l'AGM du 18 mai 2022 s'imputera sur le plafond fixé à la 23<sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 mai 2022.

<sup>2</sup> Les augmentations de capital effectuées sans droit préférentiel de souscription au titre des 24<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup>, et 27<sup>e</sup> résolutions de l'AGM du 18 mai 2022 sont soumises à un sous-plafond global correspondant à 10% du capital de la Société au jour de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2022 (soit 11 076 369 euros). Toute augmentation de capital en vertu desdites résolutions s'imputera sur ce sous-plafond global.

<sup>3</sup> L'émission supplémentaire s'impute (i) sur le plafond de la résolution en vertu de laquelle est décidée l'émission initiale, (ii) sur le plafond global prévu à la 23<sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 mai 2022, et (iii) dans l'hypothèse d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, sur le montant du sous-plafond mentionné au point 2 ci-dessus.

<sup>4</sup> Attribution initiale de 1 281 461 actions de performance les 18 mai 2022 et 18 juin 2022, parmi lesquelles 99 000 ont été annulées.

Au 30 juin 2022, le nombre d'actions nouvelles autorisées pouvant être émises dans le cadre des délégations de compétence susvisées (les 27<sup>ème</sup> et 28<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle du 18 mai 2022 étant mises à part) s'élève à 44 783 473 actions, ce qui représente 40,44% du capital social.

## 5. Annexes

---

### 5.1. Contacts

Les investisseurs institutionnels, analystes financiers ainsi que les actionnaires individuels peuvent, pour toute information, contacter :

**Thomas Guillois**  
Directeur des Relations Investisseurs

Tel +33 6 21 34 36 62  
[thomas.guillois@atos.net](mailto:thomas.guillois@atos.net)

Ou envoyer toute demande d'information à l'adresse : [investors@atos.net](mailto:investors@atos.net)

---

### 5.2. Calendrier financier

26 octobre 2022 (avant ouverture du marché)	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2022
28 février 2023 (après clôture du marché)	Résultats annuels 2022
27 avril 2023 (avant ouverture du marché)	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2023
26 juillet 2023 (avant ouverture du marché)	Résultats du premier semestre 2023
26 octobre 2023 (avant ouverture du marché)	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2023

---

### 5.3. Table de concordance de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021

La table de concordance ci-après permet d'identifier les informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) 2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma du Document d'Enregistrement Universel qui figurent dans les sections du Document d'Enregistrement Universel 2021 telles que mises à jour et/ou modifiées par le présent amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021, les deux documents devant être lus conjointement.

Les informations figurant sur les sites internet mentionnés par les liens hypertextes [www.atos.net](http://www.atos.net) et [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) aux pages 1 et 68 du présent amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021 ne font pas partie de l'amendement.

N°	Annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Sections du Document d'Enregistrement Universel 2020	Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020
<b>1.</b>	<b>Personnes responsables, information provenant de tiers, rapport d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>		
1.1.	Identité des personnes responsables	9.1.1	3.1
1.2.	Déclaration des personnes responsables	9.1.2	3.2
1.3.	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A	N/A
1.4.	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	N/A	N/A
1.5.	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	N/A	N/A
<b>2.</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>		
2.1.	Identité des contrôleurs légaux	9.1.3	3.3
2.2.	Changement éventuel	N/A	N/A
<b>3.</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>7.2</b>	<b>1.6</b>
<b>4.</b>	<b>Information concernant l'émetteur</b>		
4.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	4.1.2	N/A
4.2.	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	4.1.2	N/A
4.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	4.1.2	N/A
4.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	4.1.1 ; 4.1.2; 9.2	N/A
<b>5.</b>	<b>Aperçu des activités</b>		
5.1.	Principales activités		
5.1.1.	Nature des opérations	1. "Profil d'Atos"; 3.1; 2	N/A
5.1.2.	Nouveaux produits et services importants	2	N/A
5.2.	Principaux marchés	1. "Profil d'Atos" ; 1. "Taille de marché et environnement concurrentiel"	N/A
5.3.	Événements importants	1. "Principales réalisations en 2021 "; 1. "L'histoire d'Atos"; 8.8.5	1.1; 1.2
5.4.	Stratégie et objectifs	Vision, ambition et stratégie; 3.2	1.5
5.5.	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	7.2.4.2;	N/A
5.6.	Déclaration sur la position concurrentielle	1. "Taille de marché et environnement concurrentiel"	N/A
5.7.	Investissements		
5.7.1.	Investissements importants réalisés	1. "Modèle économique" ; 6.1.7.5 – Note 1	2.2.6.3 – Note 1
5.7.2.	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	N/A	N/A
5.7.3.	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	N/A	N/A
5.7.4.	Questions environnementales	5.2	N/A
<b>6.</b>	<b>Structure organisationnelle</b>		
6.1.	Description sommaire du Groupe	1. "Profil d'Atos; 1. "L'histoire d'Atos";	N/A
6.2.	Liste des filiales importantes	6.1.7.5 – Note 18	N/A
<b>7.</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>		
<b>7.1.</b>	<b>Situation financière</b>		
7.1.1.	Evolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	3.1; 3.3; 6.1	1.4
7.1.2.	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	2.4	N/A
7.2.	Résultats d'exploitation	3.1; 3.3; 6.1	1.4; 2.1; 2.2
7.2.1.	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	1 "Principales réalisations en 2020"; 2; 3.1; 8.8.5	1.4
7.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	1. "Taille de marché et environnement concurrentiel"; 2; 3.1	1.4
<b>8.</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>		

N°	Annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Sections du Document d'Enregistrement Universel 2020	Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020
8.1.	Information sur les capitaux	6.1; 8	2.2 ; 4.5
8.2.	Flux de trésorerie	3.3.2	2.1.2
8.3.	Besoins de financement et structure de financement	3.3.3.1	2.1.3
8.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	N/A	N/A
8.5.	Sources de financement attendues	N/A	N/A
<b>9.</b>	<b>Environnement réglementaire</b>		
9.1.	Description de l'environnement réglementaire et toute mesure ou facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique	5	N/A
<b>10.</b>	<b>Informations sur les tendances</b>		
10.1.	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	1" Tendances de marché"; 2; 3.1	1.4
10.2.	Événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	1" Tendances de marché"; 2; 3.1	1.4
<b>11.</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>		
11.1.	Prévisions ou estimations de bénéfice publiées	3.2	1.5
11.2.	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	3.2	1.5
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	3.2	2.2.6.1
<b>12.</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>		
12.1.	Informations concernant les membres		
	Nom, adresse professionnelle et fonction	1. « Conseil d'Administration »; 1. « Comité de Direction Générale (GMC)»; 4.2.3.1	4.1 ; 4.2
	Nature de tout lien familial existant	4.2.3.7	4.2
	Expertise et expérience	4.2.3.1	4.1 ; 4.2
	Déclaration de non-condamnation	4.2.3.6	4.2
12.2.	Conflits d'intérêts	4.2.3.7	4.2
<b>13.</b>	<b>Rémunération et avantages</b>		
13.1.	Rémunération versée et avantages en nature	4.3	4.4
13.2.	Provisions pour pensions et retraites	4.3	4.4
<b>14.</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
14.1.	Date d'expiration des mandats	4.2.3.1	4.1 ; 4.2
14.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	4.2.3.7	N/A
14.3.	Informations sur les comités d'audit et le comité de rémunération	4.2.4.3;4.2.4.4 ; 4.2.4.5	N/A
14.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	4.2.1	N/A
14.5.	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	4.2.2	N/A
<b>15.</b>	<b>Salariés</b>		
15.1.	Nombre de salariés	5.3; 3.1.6	1.4.5
15.2.	Participations et stock-options	4.3.3	4.5
15.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	5.3.7 ; 8.7.5	N/A
<b>16.</b>	<b>Principaux actionnaires</b>		
16.1.	Actionnaires détenant plus de 5% du capital à la date du document d'enregistrement	6.1.7.5 - Note 6; 8.2	4.5.1.2 ; 4.5.3.2
16.2.	Existence de droits de vote différents	4.1.3.2 ; 8.7.4	N/A
16.3.	Contrôle direct ou indirect	8.1.1.2; 8.2; 8.7	N/A
16.4.	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	3.2 ; 4.1	N/A
<b>17.</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	<b>6.1.7.5- Note 17;</b> <b>6.1.7.5- Note 19</b>	<b>1.8</b>

N°	Annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Sections du Document d'Enregistrement Universel 2020	Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020
<b>18.</b>	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
18.1.	Informations financières historiques		
18.1.1.	Informations financières historiques audités pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	6.2; 9.6.2	2.2
18.1.2.	Changement de date de référence comptable	N/A	N/A
18.1.3.	Normes comptables	6.1.7.2	2.2.6.1
18.1.4.	Changement de référentiel comptable	6.1.7.2	2.2.6.1
18.1.5.	Informations financières en normes comptables françaises	6.1	2.2
18.1.6.	Etats financiers consolidés	6.1	2.2
18.1.7.	Date des dernières informations financières	6.1	2.2
18.2.	Informations financières intermédiaires et autres		
18.2.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles	N/A	2.2
18.3.	Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1.	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	6.1.1	2.3
18.3.2.	Autres informations auditées	N/A	N/A
18.3.3.	Sources et raisons pour lesquelles des informations n'ont pas été auditées	N/A	N/A
18.4.	Informations financières pro forma	3.1	1.4
18.5.	Politique de distribution de dividendes		
18.5.1.	Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	8.3	4.5.2
18.5.2.	Montant du dividende par action	8.3	4.5.2
18.6.	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	7.3.3	1.7
18.7.	Changement significatif de la situation financière	6.1.7.5- Note 19	2.2.6.3 - Note 13
<b>19.</b>	<b>Informations complémentaires</b>		
19.1.	Capital social		
19.1.1.	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	8.1.1.2; 8.2; 8.7; 8.7.7	4.5.3
19.1.2.	Informations relatives aux actions non représentatives du capital	N/A	N/A
19.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	8.7.6	4.5.3.3
19.1.4.	Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	8.7.7	4.5.3.4
19.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	8.7.7	4.5.3.4
19.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	N/A	N/A
19.1.7.	Historique du capital social	8.7.2	4.5.3
19.2.	Acte constitutif et statuts		
19.2.1.	Registre et objet social	4.1.2	-
19.2.2.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	4.1.3.2	-
19.2.3.	Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	4.1.3.2	-
<b>20.</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>6.2</b>	<b>1.4.4</b>
<b>21.</b>	<b>Documents disponibles</b>	<b>4.1; 8.4</b>	<b>5.1</b>

---

## 5.4. Table de concordance du rapport financier semestriel

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021, les informations qui constituent le rapport financier semestriel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-4 du règlement général de l'AMF.

<b>Informations</b>	<b>Sections</b>
Etats financiers consolidés résumés semestriels	2.2
Rapport semestriel d'activité	1.1, 1.3, 1.4, 1.6, 1.8, 2.1
Attestation du responsable de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020	3.2
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	2.3

## 5.5. Table des matières détaillée

<b>1.</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITE</b>	<b>4</b>
1.1.	Projet de séparation envisagé	4
1.2.	Comité exécutif d'Atos	7
1.3.	Atos au premier semestre 2022	8
1.4.	Revue opérationnelle	12
1.4.1.	Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants	12
1.4.2.	Performance par ligne de métier	14
1.4.3.	Performance par Entité Opérationnelle Régionale	15
1.4.4.	Portefeuille	16
1.4.4.1.	Prise de commandes et ratio de prise de commandes	16
1.4.4.2.	Carnet de commande	16
1.4.5.	Ressources Humaines	17
1.5.	Objectifs 2022	18
1.6.	Facteurs de risques	19
1.7.	Litiges et réclamations	20
1.7.1.	Litiges en matière fiscale	20
1.7.2.	Litiges en matière commerciale	21
1.7.3.	Litiges en matière sociale	21
1.7.4.	Garanties de passif	21
1.7.5.	Autres	22
1.8.	Parties liées	22
<b>2.</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>23</b>
2.1.	Revue financière	23
2.1.1.	Compte de résultat	23
2.1.1.1.	Marge opérationnelle	23
2.1.1.2.	Autres produits et charges opérationnels	23
2.1.1.3.	Résultat financier	24
2.1.1.4.	Impôt	25
2.1.1.5.	Résultat net normalisé	25
2.1.1.6.	Résultat net par action semestriel	25
2.1.2.	Flux de trésorerie et trésorerie nette	26
2.1.3.	Ratios bancaires	28
2.2.	États financiers consolidés résumés semestriels	29
2.2.1.	Compte de résultat consolidé résumé semestriel	29
2.2.2.	État du résultat global consolidé résumé semestriel	30
2.2.3.	États consolidés résumés semestriels de la situation financière	31
2.2.4.	Tableau de flux de trésorerie consolidé résumé semestriel	32
2.2.5.	Variation semestrielle des capitaux propres consolidé	33
2.2.6.	Annexe aux états financiers consolidés résumés semestriels	34
2.2.6.1.	Base de préparation	34
2.2.6.2.	Evènements significatifs de la période	35
2.2.6.3.	Annexe aux états financiers consolidés résumés semestriels	37
2.3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022	57
<b>3.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>59</b>
3.1.	Responsable de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel	59
3.2.	Attestation du responsable de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel	59
3.3.	Responsables du contrôle des comptes	59
<b>4.</b>	<b>GOVERNANCE ET INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>60</b>
4.1.	Composition du Conseil d'Administration	60
4.2.	Nomination d'un nouveau Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué	66
4.3.	Assemblée Générale Annuelle du 18 mai 2022	68
4.4.	Rémunération et actionariat des dirigeants	69
4.4.1.	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	69
4.4.1.1.	Conditions de départ de Rodolphe Belmer	69
4.4.1.2.	Rémunérations de Nourdine Bihmane et de Philippe Oliva	70
4.4.2.	Plans 2022 d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites	73

4.4.3.	Révision des conditions de performance du plan d'actions de performance du 27 juillet 2021 .....	76
4.4.4.	Non atteinte de la condition de performance du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions du 24 juillet 2019 .....	76
4.4.5.	Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social au cours de l'exercice 2022 – Tableau AMF n°6 .....	76
4.4.6.	Actions de performance devenues disponibles depuis le 1er janvier 2022 pour les dirigeants mandataires sociaux - Tableau AMF n°7 .....	77
4.4.7.	Tableau AMF N°11 .....	78
<b>4.5.</b>	<b>Evolution du capital .....</b>	<b>79</b>
4.5.1.	Informations de base .....	79
4.5.1.1.	Transactions des titres (Euronext) .....	79
4.5.1.2.	Evolution du flottant .....	79
4.5.2.	Dividendes .....	80
4.5.3.	Capital .....	80
4.5.3.1.	Capital au 30 juin 2022 .....	80
4.5.3.2.	Franchissements de seuils .....	80
4.5.3.3.	Auto-détention .....	82
4.5.3.4.	Effet potentiel futur sur le capital .....	84
<b>5.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>86</b>
<b>5.1.</b>	<b>Contacts.....</b>	<b>86</b>
<b>5.2.</b>	<b>Calendrier financier .....</b>	<b>86</b>
<b>5.3.</b>	<b>Table de concordance de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021 .....</b>	<b>86</b>
<b>5.4.</b>	<b>Table de concordance du rapport financier semestriel.....</b>	<b>90</b>
<b>5.5.</b>	<b>Table des matières détaillée .....</b>	<b>91</b>